Actualisation A.01
Éléments financiers 2005
du groupe Crédit Agricole

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Actualisation A01:
Eléments financiers 2005 du groupe Crédit Agricole

Le présent document d'actualisation complète les informations publiées dans le document de référence de Crédit Agricole S.A. au titre de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004, rubrique 7 « Organigramme », sous-rubrique 7.1 « Description du Groupe ». Il présente les éléments financiers 2005 du groupe Crédit Agricole.

Sommaire

LE CRÉDIT AGRICOLE, UN GROUPE UNI ET DÉCENTRALISÉ p. 2

1 RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2005 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE p. 3

Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole p. 4

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole p. 6

Tendances récentes et perspectives p. 38

2 INFORMATIONS FINANCIÈRES 2005 SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE p. 43

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 7 mars 2006 p. 44

Informations financières consolidées au 31 décembre 2005 selon les normes IFRS avec données comparatives à normes constantes p. 134

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES p. 157

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mai 2006, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2006 sous le numéro D.06-0188. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés Financiers.

Le Crédit Agricole, un groupe uni et décentralisé

Présent dans tous les métiers de la banque et de la finance, le Crédit Agricole est **le premier groupe bancaire français**. Première banque européenne par sa position sur son marché national, le Crédit Agricole est **numéro deux en Europe et au 5e rang mondial** par le niveau de ses fonds propres.

Au sein du groupe Crédit Agricole, **Crédit Agricole S.A.** assure la cohérence du développement stratégique du Groupe, ainsi que son unité financière. Dans une démarche qui unit les Caisses régionales et ses filiales spécialisées par métier, Crédit Agricole S.A. met en œuvre **une stratégie de croissance durable et rentable.**

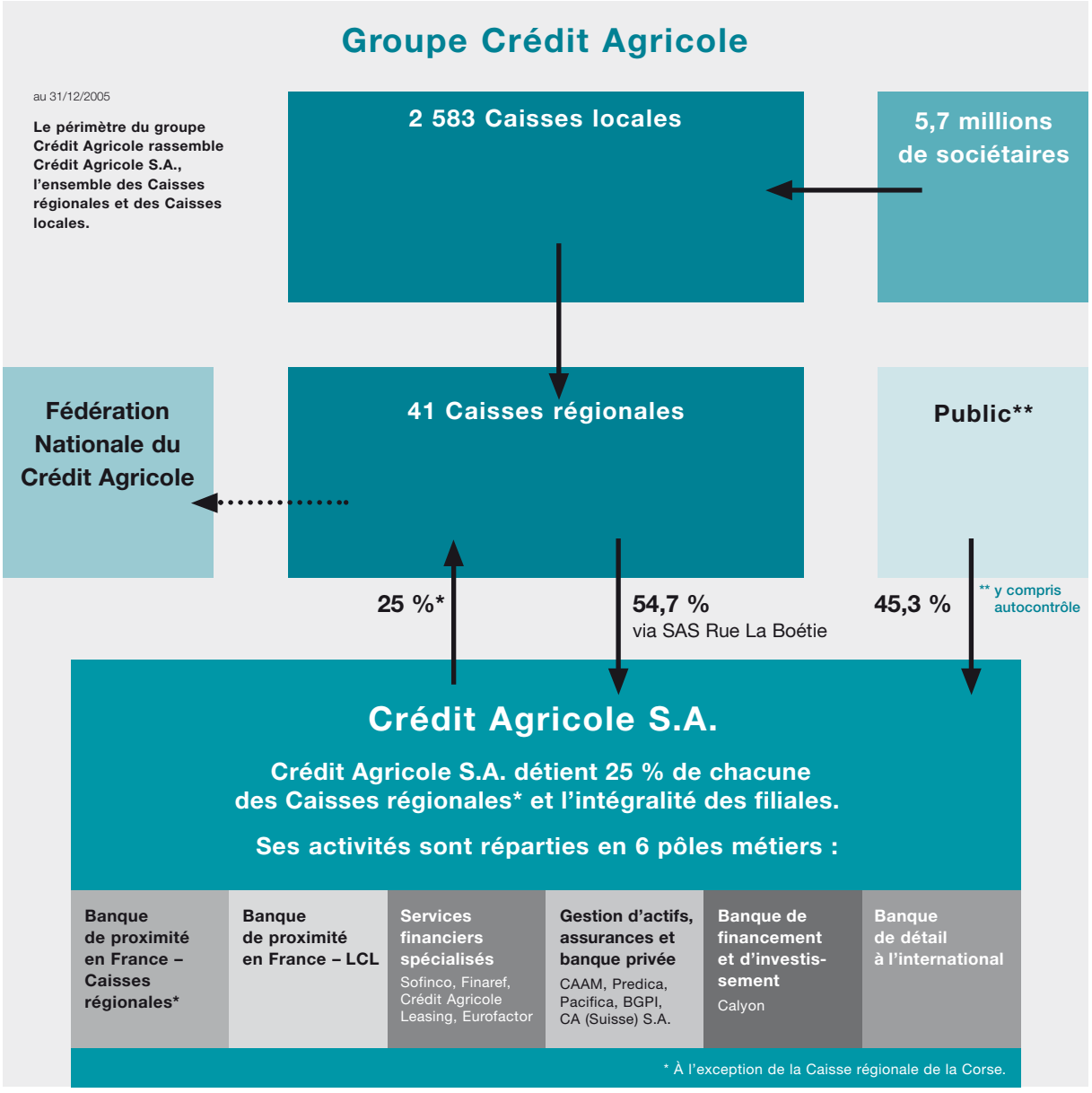

1 Rapport de gestion

Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole p. 4

Cadre général p. 4

Changements de principes et méthodes comptables : application du référentiel IAS/IFRS p. 4

Évolution du périmètre de consolidation p. 5

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole p. 6

Environnement économique et financier p. 6

Résultats consolidés p. 6

Résultats par pôle d'activité p. 8

Bilan consolidé du groupe Crédit Agricole p. 20

Ratios prudentiels p. 23

Le contrôle interne p. 24

Les facteurs de risques p. 28

Tendances récentes et perspectives p. 38

Perspectives 2006 p. 38

Évènements récents p. 40

Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole

Cadre général

L'organisation du groupe Crédit Agricole repose sur une structure à trois niveaux, avec 2 583 Caisses locales regroupées en 41 Caisses régionales, qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, environ 55 % du capital de Crédit Agricole S.A., société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Crédit Agricole S.A., dont la mission est de faciliter et de promouvoir le développement de l'ensemble du groupe Crédit Agricole, exerce notamment les fonctions de caisse centrale, en assurant l'unité financière du Groupe, et d'organe central du Crédit Agricole mutuel conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union Européenne (CE/77/780), le groupe Crédit Agricole établit des comptes consolidés conformément à la directive 86/635 sur la base de **l'entité de reporting** telle que définie par le règlement européen 1606/02 et constituée de l'organe central et des établissements affiliés.

Changements de principes et méthodes comptables : application du référentiel IAS/IFRS

En application de l'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n° 2004/1382), l'option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole d'établir leurs comptes consolidés selon le référentiel « *International Financial Reporting Standards* » (IFRS) à partir de 2005. Ainsi, les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis conformément au règlement CE n° 1606/2002 adopté par l'Union européenne le 19 juillet 2002, complété par les règlements des 29 septembre 2003, 19 novembre et 29 décembre 2004, 4 février, 7 juillet, 25 octobre, 8 et 15 novembre et 21 décembre 2005. Le Groupe applique aussi la recommandation du 30 décembre 2003 émise par le Comité des régulateurs de valeurs mobilières (CESR) et requise par la recommandation AMF du 6 juillet 2004 sur la transition aux normes IFRS.

Le cadre général figurant en préambule aux comptes consolidés, en page 44 du document, expose le cadre réglementaire de constitution des états financiers, la transition aux normes IFRS et la comparabilité avec les données relatives à l'exercice 2004.

La note 1 de l'annexe aux états financiers « Principes et méthodes applicables dans le Groupe » présente une description des règles spécifiques de première application des IFRS, des principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et des modalités d'application.

Conditions de constitution des éléments chiffrés

Les états financiers ont été établis selon les règles comptables publiées et applicables à la date de clôture. La date de transition aux normes IFRS étant le 1er janvier 2004 pour l'ensemble des normes, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 4 applicables à compter du 1er janvier 2005, les comptes de l'exercice 2004 sont présentés sans intégrer l'impact de ces normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. En conséquence, les états financiers présentent les comptes de l'exercice 2005 aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne pour 2005 comparés aux comptes de 2004 aux normes IFRS applicables en 2004 (c'est-à-dire hors normes IAS 32 et 39 et IFRS 4).

Pour faciliter la compréhension et l'analyse des informations financières 2005, les données 2004 ont également été estimées

y compris l'effet des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 4. Ces données financières comparées aux comptes consolidés de l'exercice 2005 sont présentées à la suite des états réglementaires, en pages 134 à 156 du présent document. Ces simulations au titre de l'exercice 2004 n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Sauf indication contraire, dans ce rapport d'activité, l'analyse des évolutions est faite à norme constante c'est-à-dire par rapport aux données 2004 estimées selon le référentiel IAS/IFRS complet.

Impacts du nouveau référentiel IAS/IFRS sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole en 2004 et au 1er janvier 2005

Les impacts du passage des normes françaises aux normes IAS/IFRS sur les résultats de l'exercice 2004 ainsi que sur les capitaux propres aux 1er janvier 2004 et 2005 et sur le bilan au 31 décembre 2004 et au 1er janvier 2005 sont présentés et explicités en note 3 de l'annexe aux états financiers en page 69 du présent document.

▶ Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2005, le périmètre de consolidation du Groupe comprend 2 583 Caisses locales, 41 Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et 390 filiales et participations contre 384 au 31 décembre 2004. Les notes 14 et 4 de l'annexe aux états financiers présentent respectivement le périmètre de consolidation et son évolution au cours de l'exercice.

Les principales variations de périmètre entre les exercices 2004 et 2005 résultent de :

- l'acquisition par Sofinco de 100 % de la société C.P. LEASING en République tchèque, consolidée dans les comptes du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2005 ;
- la prise de contrôle par Sofinco de la société financière Credilar, filiale de la banque portugaise Millennium bcp, spécialisée dans le financement « équipement de la maison ». La société a été consolidée à compter du troisième trimestre 2005, puis fusionnée dans Credibom ;
- l'acquisition par Crédit Agricole S.A. d'une participation de 71 % au capital de la banque serbe Meridian Bank A.D. fin juin 2005. La filiale est consolidée par la méthode globale dans les comptes du groupe Crédit Agricole à compter du quatrième trimestre 2005 ;
- l'augmentation de la participation de Pacifica dans les Assurances Fédérales IARD, portée à 40 %. AF IARD est consolidée par mise en équivalence à compter de juin 2005.

L'impact de ces acquisitions sur les résultats n'est pas significatif.

- la création, le 1er juillet 2005, de CACEIS (Crédit Agricole - Caisse d'Épargne Investor Services), qui regroupe l'ensemble des métiers de « Titres » des groupes Crédit Agricole et Caisse d'Épargne. Détenu à parité par Crédit Agricole S.A. et la CNCEP, CACEIS est consolidé depuis le troisième trimestre 2005 par intégration proportionnelle dans les comptes du groupe Crédit Agricole.
  Les activités filialisées dans le groupe Crédit Agricole au sein de CA-IS (Crédit Agricole Investor Services) et de Fastnet ont été apportées à CACEIS (pour certaines la fusion juridique aura lieu en 2006). En conséquence, les comptes 2005 du groupe Crédit Agricole intègrent, pour le premier semestre 2005, les entités CA-IS et Fastnet consolidées à 100 %, et pour le second semestre, 50 % du nouveau groupe constitué autour de CACEIS ;
- l'acquisition par Crédit Agricole Asset Management de 65 % de Nextra Investment Management (« Nextra »), société de gestion, filiale de Banca Intesa. L'accord n'ayant été finalisé qu'en toute fin d'année (le 22 décembre 2005), la prise de participation dans Nextra est sans impact sur les résultats consolidés 2005 du Crédit Agricole ; seul le bilan de Nextra est consolidé dans les comptes du groupe Crédit Agricole par intégration proportionnelle ;
- la cession par Crédit Agricole S.A. de 80 % de CPR Billets au groupe Tessi qui en a pris le contrôle majoritaire. En conséquence, CPR Billets, qui était consolidé par intégration globale en 2004, n'est plus consolidé qu'à 20 % par mise en équivalence dans les résultats du groupe Crédit Agricole ;
- la cession par Calyon, le 30 juillet 2004, de 42 % des 51 % de sa participation dans la Banque Libano-Française SAL. Aussi, ses résultats étaient encore pris en compte dans ceux du groupe Crédit Agricole en 2004 au titre du premier semestre.
- Enfin, Crédit Agricole S.A. avait porté de 49,1 % à 98,2 % sa participation dans Eurofactor en rachetant, en toute fin d'année 2004, la participation que détenait Euler Hermès. Au 31 décembre 2004, le bilan était donc déjà consolidé globalement ; en revanche, les résultats 2004 d'Eurofactor étaient consolidés dans les comptes du groupe Crédit Agricole par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les autres modifications affectant le périmètre du Groupe au cours de l'exercice 2005 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Il s'agit notamment de la consolidation en direct de 23 entités précédemment consolidées sous le palier Crédit Lyonnais. Il s'agit aussi de fusions d'entités dans le cadre notamment de la réorganisation du Groupe. En outre, au cours de l'exercice, 2 nouvelles fusions de Caisses régionales ont été réalisées donnant naissance aux Caisses régionales de *Normandie* (issue de la fusion des Caisses *Normand* et *Calvados*) et de *Brie Picardie* (issue de la fusion des Caisses de la *Brie* et de la *Somme*).

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole

▶ Environnement économique et financier

2005 : une économie mondiale résistante aux chocs

Aux États-Unis, l'année 2005 aura surtout démontré la robustesse de l'économie à l'accumulation de chocs négatifs. L'envolée des prix du pétrole (+ 45 % en moyenne entre 2004 et 2005), le passage d'ouragans dévastateurs et la remontée soutenue des taux d'intérêt de la Réserve fédérale (les taux directeurs ont terminé l'année à 4,25 %, contre 2,25 % à la fin 2004) n'ont eu qu'un impact limité sur les rythmes d'activité et de demande. Le taux de croissance économique s'est établi à 3,5 %, ne marquant qu'un léger freinage par rapport à 2004 (4,2 %). Les conditions de financement, pour les ménages et les entreprises, les deux moteurs internes de l'économie américaine, sont restées favorables (les taux longs sont restés quasiment stables au voisinage de 4,3 %).

Pour le Japon, l'année 2005 aura marqué son grand retour sur le devant de la scène économique mondiale. Après dix à quinze années de croissance molle, de déflation, d'apurement des bilans bancaires et de restauration de la profitabilité des entreprises, l'économie nippone renaît, profitant pour une bonne part du dynamisme extraordinaire de ses voisins asiatiques, surtout la Chine.

Avec une croissance inférieure à 1,5 %, **la zone euro** a enregistré en 2005, pour la cinquième année consécutive, une croissance économique inférieure à son potentiel malgré l'embellie conjoncturelle du second semestre générée principalement par le dynamisme du commerce mondial et la baisse de l'euro/dollar (qui a fini l'année à 1,18 contre 1,36 à la fin 2004). Les principaux signes de reprise récents ont été enregistrés en Allemagne (excellentes performances à l'exportation et redressement de la demande intérieure). D'autres pays (France, Espagne) ont continué de profiter d'une bonne tenue de leurs marchés immobiliers. Dans ce contexte, et compte tenu de risques inflationnistes liés au choc pétrolier, la BCE a mis fin, en décembre, à deux ans et demi de statu quo monétaire, en montant ses taux directeurs de 2 à 2,25 %. Durant la majeure partie de l'année, les incertitudes sur l'état de la conjoncture ont pesé sur la direction des taux longs, qui ont prolongé leur érosion amorcée en 2004 pour finir l'année au voisinage de 3,3 % (contre 3,6 % à la fin 2004). L'environnement de taux bas, la relative innocuité du choc pétrolier et l'assainissement financier des entreprises ont permis une belle progression des marchés d'actions dans la zone.

La France, pour sa part, a enregistré en 2005 une croissance économique de 1,4 %. Après un premier semestre plutôt morose, l'activité s'est redressée grâce essentiellement au dynamisme de la consommation des ménages et au redressement de l'investissement des entreprises.

▶ Résultats consolidés

Rappelons que, dans l'analyse des résultats consolidés du groupe Crédit Agricole présentée ci-après, les évolutions sont calculées par rapport aux données de l'exercice 2004 estimées [1] avec application du référentiel IAS/IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne pour 2005.

Le résultat net du Crédit Agricole sur l'exercice 2005 atteint 6 313 millions d'euros, en hausse de 36,2 % sur celui de l'exercice 2004 ; la part du Groupe s'élève à 5 983 millions d'euros, en croissance de 37,4 %.

En 2005, dans un environnement économique et financier globalement favorable, le Groupe bénéficie de la diversité de ses activités : tous les métiers enregistrent une forte dynamique de développement et contribuent à la croissance des résultats.

La banque de détail en France a engagé des initiatives majeures au plan commercial dont notamment le lancement de la nouvelle identité du Crédit Lyonnais, LCL, ainsi que le nouveau positionnement marketing des Caisses régionales. Dans la Banque de financement et d'investissement, les activités se développent vigoureusement permettant à Calyon de renforcer ses positions.

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4.
Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Le Groupe a accéléré son développement international avec des acquisitions ciblées en Europe et dans le bassin méditerranéen : Meridian Bank en Serbie, Credilar au Portugal, CP Leasing en Tchéquie, Nextra en Italie.

Dans les métiers de la gestion d'actifs et de titres, l'exercice a aussi été marqué par des développements importants avec notamment la création de CASAM, qui valorise les savoir-faire et les complémentarités de deux filiales de Crédit Agricole S.A., Calyon et Crédit Agricole Asset Management, et la création de CACEIS en partenariat avec le groupe Caisse d'Épargne.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS SYNTHÉTIQUE - PRINCIPAUX SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en millions d'euros)	2004 estimé [1] IFRS	2005	2005/2004 [1]
Produit net bancaire	**23 895**	**25 949**	**+ 8,6 %**
Charges d'exploitation	(15 573)	(16 361)	+ 5,1 %
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	**8 322**	**9 588**	**+ 15,2 %**
Coût du risque	(1 330)	(1 260)	- 5,3 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	447	629	+ 40,7 %
Résultat net sur autres actifs	(7)	40	n.s.
Coûts liés au rapprochement	(552)	(219)	- 60,3 %
Impôt sur les bénéfices	(2 246)	(2 465)	+ 9,8 %
Résultat net	4 634	6 313	+ 36,2 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**4 354**	**5 983**	**+ 37,4 %**
Résultat avant impôts et coûts liés au rapprochement	**7 432**	**8 997**	**+ 21,1 %**

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Le produit net bancaire s'établit à 25 949 millions d'euros en croissance de 8,6 % par rapport à 2004 (+ 8,0 % à périmètre et taux de change constants). Cette progression est tirée par la croissance soutenue de l'activité des Caisses régionales et par une dynamique de développement retrouvée dans tous les métiers du groupe Crédit Agricole S.A. après la profonde réorganisation qui a suivi l'intégration du Crédit Lyonnais dans le Groupe. Les revenus, en forte progression, résultent d'un bon niveau d'activité dans la banque de détail et dans les relais de croissance, notamment le crédit à la consommation, et surtout dans la Banque de financement et d'investissement ainsi que dans les métiers de gestion d'actifs et d'assurances. Ils profitent aussi des résultats de la stratégie de croissance externe du Groupe hors de France.

Dans le même temps, les charges d'exploitation sont contenues à 16 361 millions d'euros, en hausse de 5,1 % sur un an. Cette évolution, ramenée à + 4,4 % à périmètre et change constants, est liée à la croissance de chacun des métiers dont une partie est absorbée par la réalisation des synergies.

Le résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) ressort à 9 588 millions d'euros, enregistrant une progression de 15,2 % par rapport à 2004 (+ 14,5 % à périmètre et change constants). La productivité s'améliore de plus de 2 points, le coefficient d'exploitation passant de 65,2 % en 2004 à 63,1 % en 2005.

Dans un environnement de risque resté très favorable, le coût du risque baisse de 5,3 % par rapport à 2004 à 1 260 millions d'euros.

Les créances douteuses s'élèvent à 15,2 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 15,9 milliards d'euros en 2004, représentant 2,8 % des créances brutes (hors créances rattachées) sur la clientèle et les établissements de crédit contre 3,5 % sur l'année 2004. Elles sont couvertes à hauteur de 68,6 % hors provisions collectives (contre 68,2 % en 2004).

La contribution des sociétés mises en équivalence est en hausse de 40,7 %, passant de 447 millions d'euros en 2004 à 629 millions d'euros en 2005. Cette forte croissance provient pour l'essentiel de la progression de la contribution des banques de détail à l'international dont principalement Banca Intesa et Banco Espirito Santo (BES) et de celle de la banque Al Saudi Al Fransi (BSF) dans la banque de financement et d'investissement.

Les éléments hors exploitation apportent une contribution positive de 40 millions d'euros (contre - 7 millions d'euros en 2004).

Avant prise en compte des coûts liés au rapprochement, le résultat avant impôts s'élève à 9 milliards d'euros (8 997 millions d'euros), en hausse de 21,1 % par rapport à 2004.

Les coûts bruts générés par le rapprochement du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais et comptabilisés en résultat au cours de l'exercice 2005 s'élèvent à 219 millions d'euros (soit 141 millions d'euros nets d'impôt), en baisse de 60,3 % par rapport à 2004. Ils financent les projets destinés à concrétiser les synergies (rationalisation du dispositif immobilier et des systèmes informatiques, accompagnement social). L'intégration du Crédit Lyonnais au sein du Crédit Agricole étant désormais achevée, cette catégorie de charges n'existera plus en 2006.

Les synergies réalisées, soit 663 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2005, dépassent les objectifs de réduction de coûts attendus qui étaient de 620 millions d'euros.

La charge fiscale augmente de 9,8 % à 2 465 millions d'euros.

Après déduction des 330 millions d'euros revenant aux intérêts minoritaires (+ 17,9 %), le résultat net part du Groupe atteint 5 983 millions d'euros, en hausse de 37,4 %.

▶ Résultats par pôle d'activité

Au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont organisées en sept secteurs :

- Banque de proximité en France - Caisses régionales ;
- Banque de proximité en France - LCL ;
- Services financiers spécialisés ;
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
- Banque de financement et d'investissement ;
- Banque de détail à l'international ;
- Gestion pour compte propre et divers.

L'organisation des pôles métiers du Groupe est présentée en pages 50 à 59 du document de référence de Crédit agricole S.A. et décrite dans l'annexe comptable note n° 8 « Informations sectorielles ».

Entre les deux derniers exercices, les découpages d'activités entre les pôles métiers ont subi quelques modifications suite aux réorganisations internes consécutives à l'intégration du Crédit Lyonnais dans le Groupe. Il s'agit du pôle Banque de détail à l'international affecté par le transfert de certaines filiales (BFCAG, UBAF, Yémen, Égypte) vers d'autres métiers (Banque de financement et d'investissement et Gestion pour compte propre et divers) ; il s'agit aussi de la réaffectation de CPR OnLine du métier Gestion d'actifs à la BFI.

Les résultats 2004 de ces métiers ont été retraités en conséquence. Ces réaffectations sont marginales : elles affectent pour + 0,7 million d'euros le résultat brut d'exploitation de la Banque de financement et d'investissement (soit 0,06 %), pour + 6,1 millions d'euros le résultat brut d'exploitation du métier de Gestion d'actifs (soit 0,4 %), pour - 9 millions d'euros le résultat brut d'exploitation de la Banque de détail à l'international (soit 6,9 %) et pour + 2,2 millions d'euros le résultat brut d'exploitation du pôle Compte propre et divers (soit 0,2 %).

Par ailleurs, l'affectation de l'activité de Capital-investissement a été modifiée. Cette activité, réalisée par Crédit Agricole Private Equity et IDIA, antérieurement intégrée au métier de Banque de financement et d'investissement, est rattachée au pôle « Gestion pour compte propre et divers » à compter de l'exercice 2005.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion des métiers concernés par ces réaffectations de produits et de charges sont indiqués pour 2004 à périmètre comparable à 2005.

Enfin, les résultats de Lukas, antérieurement affectés en totalité au métier Services financiers spécialisés, sont à compter de 2005 pour partie intégrés à la Banque de détail à l'international, en raison de la montée en puissance de l'activité de *retail banking* ; le métier SFS ne conservant pour sa part que l'activité de crédit à la consommation de la filiale polonaise.

Activité et résultats par pôle d'activité

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT AVANT IMPÔTS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE (AVANT COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT)

(en millions d'euros)	31/12/2004 estimé (1) IFRS	31/12/2005
Banque de proximité en France - Caisses régionales	4 004	4 395
Banque de proximité en France - LCL	750	863
Services financiers spécialisés	645	699
hors dépréciation des écarts d'acquisition	*669*	*782*
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	1 389	1 910
Banque de financement et d'investissement	1 155	1 774
Banque de détail à l'international	436	522
Gestion pour compte propre et divers	(947)	(1 166)
TOTAL	**7 432**	**8 997**

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

1. Banque de proximité en France - Caisses régionales

En 2005, la contribution des **Caisses régionales** au résultat net consolidé du groupe Crédit Agricole enregistre une croissance de 14,2 % à 2 816 millions d'euros pour en représenter 45 %.

Dans un contexte de taux bas peu favorable, la performance du pôle reflète la vitalité de l'activité des Caisses régionales, des charges d'exploitation bien maîtrisées et une couverture prudente des risques. Les résultats opérationnels sont en progression constante.

(en millions d'euros)	2004 estimé (1) IFRS	2005	2005/2004
Produit net bancaire	**11 820**	**12 255**	**+ 3,7 %**
Charges d'exploitation	(7 072)	(7 262)	+ 2,7 %
Résultat brut d'exploitation	**4 748**	**4 993**	**+ 5,1 %**
Coût du risque	(743)	(601)	- 19,2 %
Résultat d'exploitation	**4 005**	**4 392**	**+ 9,7 %**
Quote-part de résultats des mises en équivalence	(1)	0	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	3	n.s.
Résultat avant impôt	**4 004**	**4 395**	**+ 9,8 %**
Impôts	(1 538)	(1 579)	+ 2,7 %
RÉSULTAT NET	**2 466**	**2 816**	**+ 14,2 %**

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Le produit net bancaire consolidé des 41 Caisses régionales et de leurs filiales en normes IFRS progresse de 3,7 % à 12,3 milliards d'euros. Il bénéficie de la progression régulière des commissions perçues par les Caisses régionales (+ 8,8 %) liées surtout aux opérations sur titres (+ 21,1 %) mais aussi aux ventes de produits d'assurances (+ 9,6 %) et de services bancaires et autres opérations (+ 9,1 %). La marge d'intérêt des Caisses régionales augmente de 2,4 % dans un contexte de taux peu favorable. D'importants succès commerciaux ont contribué à la dynamique commerciale des Caisses régionales : participation active dans le placement des titres (introductions en bourse de SANEF, GDF, EDF…), offres innovantes en matière de crédits immobiliers, placement de « l'Autre carte » et de la carte de paiement « Bonus Gold »… La campagne de communication sur la nouvelle signature des Caisses régionales, à la fin du troisième trimestre, a été favorablement remarquée et devrait s'accompagner d'un nouvel élan commercial.

L'activité de collecte bilan et hors-bilan des Caisses régionales se développe au rythme soutenu de 7 % soit + 30 milliards d'euros sur l'année, pour atteindre un encours total de 457,3 milliards d'euros.

ENCOURS DE COLLECTE DES CAISSES RÉGIONALES

	31/12/2005 en milliards d'euros	Évolution 2005/2004 en %
Dépôts à vue	68,7	+ 8,3 %
Livrets (1)	56,0	+ 4,9 %
Épargne logement	86,0	+ 2,1 %
Comptes à terme, bons de caisse, Plans d'Épargne Populaire	30,5	- 4,1 %
Sous-total ressources bancaires	**241,2**	**+ 3,5 %**
Assurance-vie	111,5	+ 11,8 %
Titres (actions, obligations, TCN, TSR, CCI...) (2)	52,2	+ 7,1 %
OPCVM (3)	52,4	+ 13,8 %
TOTAL ENCOURS	**457,3**	**+ 7,0 %**

(1) Comptes sur livrets, livrets « jeunes », livrets d'épargne populaires (LEP), CODEVI.

(2) Titres conservés par les centrales titres dans les portefeuilles des clients des Caisses régionales (hors TCN de la clientèle financière et interbancaire).

(3) OPCVM (y compris les OPCVM hors Groupe) et SCPI.

La structure des placements se modifie légèrement au profit des produits de hors-bilan (+ 11,1 % en 2005 contre + 10,2 % en 2004). Dans un contexte de marchés favorable, les valeurs mobilières augmentent fortement : + 13,8 % pour les OPCVM, FCPE et SCPI, contre + 8,7 % l'année précédente, et + 20,9 % pour les actions). L'assurance-vie reste un support privilégié ; les encours augmentent de 11,8 % en 2005 après 10,8 % en 2004, enregistrant une croissance supérieure à celle du marché (+ 11 % - source FFSA).

L'augmentation des dépôts bancaires (+ 3,5 %) est portée par les placements liquides dans l'attente de placements plus rémunérateurs : les dépôts à vue enregistrent une progression significative de 8,3 % sur un an ; les dépôts à terme et les bons augmentent aussi de 11,2 % en liaison avec la légère remontée des taux à court terme. Les encours des livrets bancaires (CSL) s'accroissent de 8,8 % et les livrets jeunes de 6 %, soit un rythme de croissance élevé bien que ralenti par rapport à 2004 (+ 14,1 % et 7,8 % respectivement) suite à la baisse des taux réglementés intervenue à compter du mois d'août. Pour sa part, l'épargne contractuelle se tasse : les encours de PEP continuent à se réduire (- 2,4 milliards d'euros sur l'année) et les plans d'épargne logement, devenus moins attractifs, augmentent de 2,2 %.

La croissance de l'activité de crédit s'accélère dans un contexte de taux d'intérêt favorable aux emprunteurs. La production de prêts nouveaux des Caisses régionales dépasse 62 milliards d'euros, en hausse de 13,5 % par rapport au niveau déjà élevé réalisé en 2004. La production bénéficie d'une demande toujours aussi tonique sur le marché de l'habitat (35 milliards d'euros hors réaménagements, + 20,5 % par rapport à 2004), mais aussi sur celui des entreprises (7,5 milliards d'euros, + 17 %) et des professionnels (5,4 milliards d'euros, + 14,5 %).

CRÉDITS DES CAISSES RÉGIONALES

(en milliards d'euros)	Production de prêts année 2005	Encours bruts au 31/12/2005	Évolution des encours 2005/2004 en %
Habitat	35,0	134,4	+ 14,7 %
Agriculture	5,3	29,7	+ 5,1 %
Entreprises	7,5	41,2	+ 4,8 %
Professionnels	5,4	20,6	+ 4,4 %
Consommation	4,9	15,2	+ 6,1 %
Collectivités locales	3,3	26,5	+ 10,2 %
Autres	0,6	-	-
TOTAL	**62,0**	**267,6**	**+ 10,2 %**

Il en résulte une croissance vigoureuse des encours bruts des créances des Caisses régionales : + 10,2 % entre 2004 et 2005, supérieure à celle observée l'année précédente (+ 8,8 %) et supérieure au marché (+ 8,6 % - source BdF) ; ils atteignent 267,6 milliards d'euros au 31 décembre 2005. La hausse des encours concerne la totalité des secteurs, avec une nouvelle accélération de la progression des prêts à l'habitat (+ 14,7 % sur un an contre 12,9 % en 2004) et aux collectivités locales (+ 10,2 %) et une croissance soutenue sur les autres marchés : consommation (+ 6,1 % contre 5,5 % pour le marché - source BdF), entreprises (+ 4,8 %), agriculture (+ 5,1 %) et professionnels (+ 4,4 %).

Ce développement des crédits s'accompagne d'une nouvelle baisse du taux de créances douteuses et litigieuses qui ne représente plus que 3,0 % des encours de crédits des Caisses régionales contre 3,4 % un an auparavant. Néanmoins, le provisionnement reste prudent, le taux de couverture des créances douteuses et litigieuses se renforçant de 70,2 % en 2004 à 74,2 % en 2005.

Dans un contexte de modernisation des canaux de distribution, et compte tenu de la croissance des charges de personnel dont notamment les charges sociales, la progression des charges est maîtrisée (+ 2,7 % par rapport à 2004), à 7,3 milliards d'euros, ce qui permet de dégager un résultat brut d'exploitation aux normes IFRS en progrès de 5,1 % sur l'année, et un coefficient d'exploitation à 59,3 %, en amélioration continue (- 0,5 point par rapport à 2004).

À 600 millions d'euros, le coût du risque a encore baissé par rapport à l'exercice précédent (-143 millions d'euros soit - 19,2 %). Le coût du risque crédit des Caisses régionales représente 16 points de base des encours bruts.

Après l'impôt sur les sociétés, le résultat net de la Banque de proximité en France - Caisses régionales atteint 2 816 millions d'euros, en progression de 14,2 % sur un an.

2. Banque de proximité en France - LCL

La Banque de Proximité - LCL a réussi à maintenir en 2005 un rythme de progression de son résultat opérationnel supérieur à 10 % (résultat brut d'exploitation : + 10,3 %) avec notamment un bon second semestre au niveau commercial. Cette dynamique favorable s'est traduite par une accélération du rythme de croissance des encours de collecte et de crédit sur l'ensemble des segments de clientèle. Le lancement de la nouvelle marque, fin août 2005, et les opérations « coups de poing » qui l'ont accompagné ont également permis de renforcer l'attractivité de l'enseigne : le nombre d'ouvertures de comptes a atteint son meilleur niveau depuis 10 ans et le nombre de comptes s'est accru de 62 000 sur l'année, soit + 1,4 %.

(en millions d'euros)	2004 estimé [1] IFRS	2005	2005/2004
Produit net bancaire	**3 396**	**3 501**	**+ 3,1 %**
Charges d'exploitation	(2 477)	(2 487)	+ 0,4 %
Résultat brut d'exploitation	**919**	**1 014**	**+ 10,3 %**
Coût du risque	(169)	(151)	- 11,0 %
Résultat avant impôts	**750**	**863**	**+ 15,2 %**
Impôts	(234)	(259)	+ 10,8 %
RÉSULTAT NET	**516**	**604**	**+ 17,1 %**

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Les encours de ressources de bilan et hors-bilan se développent de 7,0 % (contre + 6,1 % en 2004) à 126,9 milliards d'euros.

L'épargne bancaire progresse ainsi de 5,5 %, à 33,9 milliards d'euros, tirée essentiellement par les comptes sur livret (+ 19,1 %), confirmant le succès du Livret Cerise et des opérations « taux boosté ». À l'inverse, les encours des plans d'épargne populaire et de l'épargne logement continuent à se réduire de 15,0 % et 3,7 % respectivement.

Les dépôts à vue progressent sur un rythme de 5,9 %, alimentés par la dynamique de conquête de nouveaux clients.

Avec une collecte de 4,5 milliards d'euros, l'assurance-vie demeure un support privilégié de placement pour la clientèle ; les encours atteignent 32,8 milliards d'euros à fin 2005 (+ 10,3 %).

Les encours OPCVM se sont accrus de 7,6 % à 28,9 milliards d'euros. La clientèle a réservé un bon accueil aux nouvelles offres LCL, comme en témoignent les succès rencontrés par les fonds à capital garanti de la gamme Drakkar et les fonds profilés Egéris.

Suite à des retraits nets de la part de la clientèle des entreprises et des institutionnels, les encours de titres ressortent à fin 2005 en légère hausse de 3 % à 9,9 milliards d'euros. LCL a néanmoins affirmé son dynamisme commercial dans les placements des OPO auprès des particuliers en prenant une part de marché de plus du double de sa part de marché moyenne dans l'épargne.

L'activité crédit s'est sensiblement renforcée en 2005, avec une progression de 10,8 % qui porte les encours à 53,8 milliards d'euros en fin de période.

Cette bonne performance s'explique en grande partie par la nouvelle dynamique du crédit habitat enregistrée depuis le printemps 2005 et qui s'est accélérée au cours du dernier quadrimestre : la production a ainsi atteint un niveau record à près de 11 milliards d'euros (+ 43,8 % par rapport à 2004) et les encours ont gagné 16 % sur 12 mois à 29,9 milliards d'euros. De fait, dans un marché caractérisé par une forte demande, LCL a su pleinement tirer parti d'une remise à plat du processus de distribution des prêts habitat, ainsi que d'un nouveau positionnement plus proche des préoccupations de la clientèle.

Le rythme de progression des encours de crédits à la consommation s'est accéléré en cours d'année pour se rapprocher de la dynamique du marché et atteindre + 4,6 % à fin 2005 (soit 6,7 milliards d'euros), suite à des animations commerciales spécifiques menées au cours du dernier quadrimestre.

Les encours de crédits aux professionnels et aux entreprises s'élèvent à respectivement 8,1 milliards d'euros (+ 6,1 %) et 9,1 milliards d'euros (+ 4,3 %), grâce à une production toujours soutenue des crédits à moyen et long terme.

Conséquence de cette dynamique commerciale positive, le produit net bancaire de LCL s'établit à 3 501 millions d'euros, en hausse de 3,1 %. Dans un environnement marqué par des taux d'intérêt qui ont touché en 2005 des plus bas historiques, la marge d'intérêt progresse de seulement 1,0 % malgré la forte croissance des volumes gérés. Le développement sensible des commissions (+ 5,6 %) est notamment alimenté par la hausse des commissions perçues au titre de la gestion mobilière (+ 13,8 %) et par le maintien d'une bonne dynamique sur les commissions d'assurances vie et hors vie (+ 6,1 %). Au final, la part des commissions dans le produit net bancaire, déjà à un niveau élevé, gagne encore 0,5 point à 46,5 %.

Les charges d'exploitation demeurent très contenues à 2 487 millions d'euros (+ 0,4 % sur un an). Les économies obtenues sur les charges structurelles au travers de chantiers d'optimisations des moyens (mutualisation informatique, gestion de l'immobilier, allégement des effectifs dédiés aux traitements et aux fonctions supports) ont permis de financer des investissements commerciaux conséquents, marqués en 2005 par la création de 30 nouvelles agences et par le lancement de la nouvelle marque LCL. Conséquence de cette bonne maîtrise des charges, le coefficient d'exploitation se réduit de 1,9 point à 71,0 % à fin 2005.

La charge du risque diminue de 11 % à 151 millions d'euros malgré la progression de 12,8 % des emplois pondérés sur la période. Elle ressort à 37 points de base sur les engagements pondérés contre 45 points de base fin 2004.

Au total, le résultat net s'élève à 604 millions d'euros, en hausse de 17,1 %.

3. Services financiers spécialisés

Le pôle **Services financiers spécialisés**, qui réunit les métiers du crédit à la consommation, du crédit-bail et de l'affacturage, enregistre une progression significative de ses activités en 2005 et dégage un résultat net avant coûts liés au rapprochement de 445 millions d'euros en hausse de 7 % sur celui de 2004 ; avant variation de valeur des écarts d'acquisition, le résultat net s'élève à 528 millions d'euros en hausse de 20 %.

(en millions d'euros)	2004 estimé [1] IFRS	2005	Variation 2005/2004
Produit net bancaire	**2 260**	**2 466**	**+ 9,1 %**
Charges d'exploitation	(1 216)	(1 291)	+ 6,1 %
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	**1 043**	**1 175**	**+ 12,6 %**
Coût du risque	(372)	(398)	+ 6,9 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(2)	5	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(24)	(83)	X 3,5
Résultat avant impôts et coûts liés au rapprochement	**645**	**699**	**+ 8,4 %**
Impôt sur les bénéfices	(229)	(254)	+ 11,1 %
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	**416**	**445**	**+ 6,9 %**
RÉSULTAT NET AVANT COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT ET DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION	**440**	**528**	**+ 19,9 %**

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi son renforcement dans les métiers du crédit à la consommation et dans l'affacturage notamment à l'international dans le cadre de la stratégie d'expansion ciblée du Groupe.

L'évènement majeur de l'année pour **l'affacturage** du Groupe est la fusion d'Eurofactor et de Transfact, le 4 octobre 2005. La nouvelle entité a pris le nom d'Eurofactor. Ce rapprochement a donné naissance au n° 1 de l'affacturage en France et à l'un des leaders européens du secteur. Filiale détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A., Eurofactor est présente dans 6 pays d'Europe : en France, en Allemagne, en Belgique, en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni.

En fin d'année 2005, Eurofactor a, en outre, augmenté de 9,09 % à 36,36 % sa participation au capital de Tunisie Factoring, leader de l'affacturage en Tunisie.

En 2005, le chiffre d'affaires factoré atteint 30,8 milliards d'euros, en hausse de 11,6 % sur le chiffre d'affaires de 2004. La progression est nettement plus marquée à l'étranger (+ 22 %) de sorte que les filiales internationales génèrent désormais un tiers du chiffre d'affaires du Groupe. La plus forte contribution provient de l'Allemagne qui en apporte plus de la moitié. En France, l'activité s'accroît de 7,3 % porté par le développement du marché grande clientèle. Cette activité commerciale s'accompagne d'une croissance du PNB (+ 8,1 % hors effet de périmètre) et d'une très bonne maîtrise des charges (+ 2,6 %). Le résultat net avant coûts liés au rapprochement ressort à 42 millions d'euros contre 23 millions d'euros en 2004 (+ 80,6 %).

Le Groupe a aussi poursuivi en 2005 son renforcement dans **le métier du crédit à la consommation** qui fait partie de ses axes prioritaires de développement en France et à l'international. Le dispositif international a été étendu à la République Tchèque et renforcé au Portugal.

L'année 2005 a vu la consolidation des acquisitions réalisées en 2004 avec la fusion entre Wafasalaf et Credor, et l'acquisition par Credibom de Credilar, structure créée par Banco Comercial Português pour loger l'activité financement circuit long « équipement de la maison ». La fusion de Credibom et de Credilar permet au groupe Sofinco de renforcer sa place d'acteur majeur du marché portugais.

Par ailleurs, Sofinco s'est implantée en République Tchèque, au cours du quatrième trimestre 2005, par l'acquisition de CP Leasing, société spécialisée dans le financement automobile.

Sofinco a en outre remporté de nombreux succès commerciaux, parmi lesquels : les accords intervenus au Maroc entre Wafasalaf et RCI (groupe Renault) d'une part, et Marjane (groupe Auchan) d'autre part. Un accord de partenariat a été signé en Espagne entre Ikea et Finconsum. Un accord de coopération a été conclu en Grèce entre Credicom et le groupe Sygelidis, importateur des marques Citroën, Skoda et Chrysler-Jeep (150 points de vente).

En France, Sofinco a renforcé son dispositif commercial sur l'ensemble de ses canaux de distribution : entrée sur le marché du nautisme, lancements successifs d'une offre carte privative destinée aux clients des grandes enseignes, puis d'une nouvelle offre Carte Bancaire associant de nombreux services innovants aux fonctionnalités de paiement classiques, déploiement d'un dispositif permettant aux sites marchands de proposer aux internautes une offre de financement liée.

Finaref, pour sa part, a conclu deux nouveaux partenariats en vente à distance : l'un avec la Maison de Valérie (LMDV) et l'autre avec Téléshopping.

Au total, l'activité est restée très dynamique ; la production des filiales s'élève à 23,1 milliards d'euros, en hausse de 16,8 %. Elle a été particulièrement vigoureuse à l'étranger (+ 38,4 %, + 34,8 % hors acquisitions de l'année), avec des performances remarquables en Italie (Agos Itafinco : + 45,6 %) et en Espagne (+ 37 %). En France, la production globale augmente de 5,7 % sur un an.

Au 31 décembre 2005, les encours dépassent 37 milliards d'euros, en forte hausse de 17 % sur un an. En France, la coopération avec les réseaux continue de se développer à un rythme rapide : + 23,7 % avec les Caisses régionales (3 milliards d'euros) et + 11,4 % avec LCL (4,7 milliards d'euros) et l'encours atteint au total 24,2 milliards d'euros. À l'étranger, les encours des filiales marquent une progression de plus de 41 % pour représenter désormais près de 35 % du total contre moins de 29 % il y a un an.
Les encours en compte de tiers et partagés progressent aussi très vivement (+ 55,9 %). En Italie, Agos a renforcé sa forte croissance avec notamment la montée en charge des partenariats avec Carrefour, démarré en 2004, et avec Banca Intesa, co-actionnaire de l'entreprise.

Le produit net bancaire de l'activité augmente de 10,4 % (après correction de la variation de périmètre due à l'éclatement des résultats 2005 de Lukas entre le crédit à la consommation et la Banque de détail à l'international). Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par la croissance organique (+ 6,9 %), compte tenu de la bonne progression des volumes et en dépit d'un contexte concurrentiel vif qui pèse sur les marges, mais aussi par la croissance externe (+ 1,5 %).

Parallèlement, les charges d'exploitation affichent une hausse de 6,3 % (hors impact lié à la nouvelle affectation d'une partie des résultats de Lukas), liée au développement de l'activité et aux investissements commerciaux (4,4 %) (campagne publicitaire, coût du vecteur internet, dépenses informatiques d'adaptation des systèmes) et à la croissance externe (entrées de périmètre pour 1,3 %). Dans ces conditions, le métier améliore son résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) de 14,6 % (à périmètre inchangé) à 1 036 millions d'euros. Le résultat net avant prise en compte des coûts liés au rapprochement et de la dépréciation des écarts d'acquisition progresse de 22,2 % à 460 millions d'euros.

Dans le domaine du **crédit-bail**, après une année 2004 consacrée à la consolidation du Groupe issu du rapprochement des entités Ucabail, Lixxbail et CBIF, Crédit Agricole Leasing a enregistré en 2005 une progression du volume de sa production (à 3,8 milliards d'euros) notamment sur les marchés du crédit-bail mobilier (+ 9 %) et des financements réalisés auprès des services publics (+ 14 %). Ses encours sont restés relativement stables à 11,8 milliards d'euros fin 2005.

Crédit Agricole Leasing a engagé un vaste projet de modernisation visant à simplifier sa structure en réduisant le nombre de sociétés du Groupe (de 23 à 8) et en rationalisant ses systèmes informatiques et comptables. 3 opérations ont été réalisées au quatrième trimestre 2005.

Les encours d'EFL en Pologne, progressent très légèrement sur l'exercice (+ 1,7 %) à 663 millions d'euros ; la croissance de l'activité sur le segment de l'équipement (+ 19,5 %) permet de compenser la réduction de la production sur le marché des véhicules (- 2,9 %), celui-ci ayant été affecté par les conséquences de l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne (importations massives de véhicules d'occasion).

Le résultat net de cette activité, avant variation de valeur des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement, s'établit à 33 millions d'euros, en recul de près de 14 millions d'euros par rapport à 2004.

Au total, le produit net bancaire du pôle s'élève à 2 466 millions d'euros sur l'exercice 2005. Sa progression de 9,1 % par rapport à 2004 (+ 8,3 % hors impact de l'éclatement des résultats de Lukas, de l'intégration globale d'Eurofactor et de la cession de Réunibail et Réuniroute en 2004) résulte pour l'essentiel de la croissance organique (+ 4,7 %).

Le développement des activités tant en France qu'à l'étranger fait augmenter les frais de fonctionnement de 6,1 % (+ 5,4 % à périmètre constant). Ainsi, le résultat brut d'exploitation du pôle (avant coûts liés au rapprochement) ressort à 1 175 millions d'euros en 2005, en progression de 12,6 % sur un an (+ 11,6 % à périmètre constant).

Le coût du risque représente 398 millions d'euros, en hausse de 6,9 % sous l'effet de la comptabilisation des provisions sur créances douteuses en normes IFRS.

Le résultat net avant variation de valeur des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement s'élève à 528 millions d'euros, en progrès de 20 % sur celui de 2004 ; après prise en compte de la dépréciation des écarts d'acquisition, il ressort à 445 millions d'euros (+ 6,9 %).

4. Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Les métiers de gestion d'actifs, d'assurances et de banque privée ont enregistré en 2005 de très bonnes performances financières et commerciales dans un contexte de consolidation et de rationalisation des activités après l'achèvement des fusions de filiales consécutives à l'intégration du Crédit Lyonnais. On notera en particulier la fusion entre Predica et l'Union des Assurances Fédérales (UAF) et la création de Predica Europe ; la fusion de CAELS et CLEE au sein de CREELIA le 1er janvier 2005, de Uniger et CLAM Immobilier au sein de CAAM Immobilier le 1er juillet et le rapprochement des activités de Banque privée en Suisse et au Luxembourg.

L'exercice a aussi été marqué par une activité intense et par des développements opérationnels importants (créations de CASAM et de CACEIS, participation dans Nextra, création de Fund Channel au Luxembourg…) conférant des positions de premier plan dans plusieurs domaines d'activités.

L'accord signé avec le groupe Intesa prévoit, en outre, en 2006 la cession par CAAM de 35 % de sa filiale italienne CAAM Sgr à Intesa puis sa fusion avec Nextra ; l'opération est soumise à l'approbation des autorités compétentes.

(en millions d'euros)	2004 estimé [1] IFRS	2005	Variation 2005/2004
Produit net bancaire	**2 749**	**3 333**	**+ 21,3 %**
Charges d'exploitation	(1 355)	(1 465)	+ 8,1 %
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	**1 394**	**1 868**	**+ 34,0 %**
Coût du risque	(9)	19	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	13	28	X 2,2
Résultat net sur autres actifs (y c dépréciation des écarts d'acquisition)	(9)	(5)	- 40,7 %
Résultat avant impôts et coûts liés au rapprochement	**1 389**	**1 910**	**+ 37,5 %**
Impôt sur les bénéfices	(430)	(646)	+ 50,0 %
RÉSULTAT NET AVANT COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT	**959**	**1 264**	**+ 31,8 %**

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Le résultat net du pôle, avant coûts liés au rapprochement, atteint 1 264 millions d'euros, en très forte progression (+ 31,8 %). Le métier contribue ainsi pour plus de 21 % au résultat avant impôt du Groupe (avant coûts liés au rapprochement) contre moins de 19 % en 2004.

Les actifs gérés au sein du pôle progressent de 38,3 % pour atteindre en fin d'année 562,7 milliards d'euros (hors double comptes). Le dynamisme de la collecte tant en gestion d'actifs qu'en assurance-vie conjugué à la bonne performance des marchés et l'acquisition de Nextra expliquent cette très forte croissance.

Dans le métier de la gestion d'actifs, l'encours total du Groupe (géré par les entités de CAAM Group et BFT) dépasse 490 milliards d'euros (491,2) au 31 décembre 2005. Sur un an, les actifs gérés croissent de 41,5 % y compris l'acquisition de 65 % de Nextra. À périmètre et méthode de valorisation inchangés, la progression est encore de 22 %, soit + 76,2 milliards d'euros sur l'exercice. Elle a été alimentée par un bon niveau de collecte nette, dépassant 35 milliards d'euros sur la période, et par la bonne performance des marchés tant pour les actions (+ 23,4 % pour le CAC 40) que pour les produits de taux.

L'année 2005 a été marquée par la rationalisation des offres d'OPCVM issues du rapprochement des sociétés de gestion CAAM et CLAM mais aussi par la poursuite de l'innovation et de l'enrichissement de la gamme de nouveaux fonds (Egéris, Atout Vivactions, Atout Moderactions…), de fonds à performance absolue (CAAM Dynarbitrage, Dynamo), de produits structurés (Protein', Biathlon, Magnesium, Acti PEA, Selecta)…

Le pôle Gestion d'actifs affirme ainsi sa vocation multi-expertises (gestion « *core* »/« *core plus* », gestion quantitative, multigestion alternative, performance absolue, épargne salariale, immobilier…), notamment avec la création, en septembre dernier, de Crédit Agricole Structured Asset Management (CASAM). Associant les savoir-faire de CAAM et de Calyon, CASAM a vocation à développer la gestion structurée et la gestion alternative sous forme de comptes gérés et ETF (Exchange Traded Funds) au profit des réseaux du Groupe et des unités de distribution à l'international et au service des clients institutionnels. Dès sa création, CASAM se positionne comme un acteur majeur avec plus de 33 milliards d'euros d'encours sous gestion au travers de 430 fonds.

À l'international, outre la prise de contrôle majoritaire de Nextra Investment Management Sgr (Nextra) en fin d'année 2005, le Groupe a enregistré des performances commerciales satisfaisantes, en particulier au Japon et en Europe ; les filiales étrangères ont ainsi contribué pour près de 50 % (hors Nextra) à la collecte nette de l'exercice 2005. Au total, les encours commercialisés hors de France représentent, au 31 décembre 2005, plus de 22 % des encours globaux (y compris 65 % de Nextra soit 63 milliards d'euros) contre 9 % un an auparavant. La contribution de l'international aux performances financières s'est accrue aussi de façon significative en 2005.

Le résultat brut d'exploitation du métier (avant coûts liés au rapprochement) ressort à 686 millions d'euros, en hausse de 34 %. Il résulte d'un produit net bancaire de 1 213 millions d'euros (+ 24,4 %) et de charges d'exploitation de 527 millions d'euros (+ 13,9 %).

Dans le domaine des services financiers aux émetteurs, le fait marquant de l'exercice a été la création, le 1er juillet 2005, de Crédit Agricole - Caisse d'Épargne Investor Services (CACEIS), qui permet au Groupe de renforcer ses positions dans les métiers de titres. Né de la volonté des deux groupes Crédit Agricole et Caisse d'Épargne de réunir les activités Titres de leurs filiales respectives (CA-IS et IXIS IS) pour créer un acteur de référence en Europe dans les métiers de banque dépositaire, de conservation institutionnelle, d'administration de fonds et de services aux émetteurs, CACEIS est détenu à parité par Crédit Agricole S.A. et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Il est consolidé par intégration proportionnelle (à 50 %) dans les comptes du groupe Crédit Agricole au second semestre 2005 ; les comptes de l'exercice 2004 et du premier semestre 2005 intégraient 100 % des entités CA-IS et Fastnet, filiales de Crédit Agricole S.A.

L'exercice 2005 a enregistré un fort développement des produits et des offres de services innovants dont notamment le lancement d'une plate-forme européenne de support à la distribution transfrontalière des OPVCM… Avec 1 544 milliards d'euros d'encours d'actifs en conservation institutionnelle fin 2005 (en hausse de 16 % sur un an), CACEIS est leader en France.

Le rapprochement des activités se poursuivra en 2006 avec le regroupement des activités de services aux émetteurs sous CACEIS CT, de l'activité administration de fonds sous CACEIS Fastnet et des activités de banque dépositaire sous CACEIS Bank.

En Banque privée, les travaux de rapprochement engagés depuis 2 ans entre les unités à l'étranger du Crédit Lyonnais et du Crédit Agricole au sein du métier se sont achevés en 2005. La fusion juridique, organisationnelle et informatique de Crédit Agricole Indosuez (Suisse) et Crédit Lyonnais Suisse a donné naissance, le 19 mars, à Crédit Agricole Suisse S.A., 3e banque étrangère en Suisse.

Au Luxembourg, Crédit Agricole Indosuez Luxembourg et Crédit Lyonnais Luxembourg ont fusionné le 1er juillet pour créer Crédit Agricole Luxembourg, qui opère désormais sous le nom commercial de Crédit Agricole Luxembourg Private Bank. En outre, au cours du quatrième trimestre, Crédit Agricole Luxembourg Private Bank a repris les activités de banque privée exercées par la Banque Colbert (Luxembourg) S.A. dans le cadre d'une opération conjointe avec CACEIS.

Au terme de ce processus de fusion, les activités de Banque Privée du Groupe sont désormais développées sous une marque « Crédit Agricole Private Bank ». La position du Groupe se trouve renforcée sur les principales places de Banque Privée et la mise en commun des moyens entre les entités permet d'optimiser les synergies.

Fin 2005, les actifs gérés par les entités dédiées à la Banque privée s'élèvent à 79,5 milliards d'euros dont 28,8 milliards d'euros en France et 50,7 milliards d'euros à l'étranger (dont 29 milliards d'euros en Suisse, 10 milliards d'euros au Luxembourg, 8,3 milliards d'euros à Monaco).

La progression de la fortune gérée sur l'exercice (+ 11,7 milliards d'euros, + 17,3 %) résulte pour partie (2,3 milliards d'euros) d'effets de périmètre et d'harmonisation des méthodes de recensement des encours dans les entités internationales restructurées. Elle traduit aussi la performance des marchés financiers sur la période (+ 8 milliards d'euros) et une évolution positive de la collecte nette (+ 1,4 milliard d'euros). En France, l'activité s'est développée à un rythme soutenu grâce à une collaboration accrue entre les Caisses régionales, la BGPI et les filières métiers, portant à 14,5 milliards d'euros les encours gérés par la BGPI. À l'international, la gamme de produits et services a été adaptée suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation fiscale européenne. En outre, une plate-forme logistique de banque privée performante et compétitive est en cours de déploiement.

Le résultat brut d'exploitation de la banque privée (avant coûts liés au rapprochement) affiche une très forte augmentation de 43,3 % (à 121 millions d'euros), bénéficiant de l'effet de ciseau entre un produit net bancaire en hausse de 7,7 % à 514 millions d'euros et des charges d'exploitation stables à 393 millions d'euros.

L'assurance-vie poursuit sa dynamique de croissance dans un environnement de marché favorable à l'épargne retraite et à la prévoyance.

Le chiffre d'affaires global du Groupe atteint 18,9 milliards d'euros (hors contrats prorogés), en croissance de 15,9 % sur celui de 2004. Ce niveau d'activité a été soutenu par l'arrivée à échéance des PEP bancaires, la faiblesse des taux rémunérateurs des placements alternatifs et la remontée des marchés boursiers. Le Groupe enregistre d'excellentes performances commerciales sur l'ensemble des gammes de produits et dans tous les réseaux de distribution (Caisses régionales, LCL, BGPI, Médicale de France et UAF Patrimoine). L'épargne s'est encore orientée massivement sur les produits en euros qui ont drainé 81 % du chiffre d'affaires ; néanmoins, les versements sur les contrats en unités de compte ont enregistré une forte remontée (+ 36 % sur un an), avec une collecte de 2,3 milliards d'euros dynamisée par le succès des fonds à fenêtre (Fonds Opportunité) et des contrats multi-supports haut de gamme.

Sur l'année 2005, le PERP a enregistré 146 000 nouvelles souscriptions portant le portefeuille à 585 000 contrats.

Au total, les encours gérés atteignent 144,3 milliards d'euros, en croissance de 11,2 %. Ces bons résultats confortent la place de numéro 2 que détient Predica dans l'assurance-vie en France avec une part de marché de 15,3 %.

Predica se renforce aussi à l'international, avec notamment la création, en fin d'année 2005, de Predica Europe, issue de la fusion des deux sociétés luxembourgeoises contrôlées par Predica depuis son rapprochement avec l'Union des Assurances Fédérales (UAF). La nouvelle société, qui se positionne parmi les premières compagnies d'assurance au Luxembourg, a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 130 millions d'euros.

Au plan de l'organisation du métier, la fusion entre Predica et l'UAF s'est achevée au cours de l'exercice par la mise en place d'une plate-forme unique d'informatique et de gestion, permettant l'atteinte des synergies attendues.

Dans le domaine des assurances dommages, Pacifica a pris une participation de 40 % dans Les Assurances Fédérales IARD, en mai 2005. AF IARD est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe à compter de juin 2005.

En 2005, Pacifica et Finaref ont poursuivi leurs activités sur une tendance très dynamique confortant ainsi la place de 2nd bancassureur qu'occupe le Groupe sur le marché de l'IARD en France. Leur chiffre d'affaires annuel global atteint 1 163 millions d'euros, en hausse de 16,7 % sur celui de 2004, dans un marché dont la croissance annuelle ralentit à + 2,5 % (source : La Tribune de l'assurance).

Cette progression reflète une forte activité commerciale dans toutes les branches : + 85 % pour l'assurance agricole et des professionnels, + 26 % pour la garantie des accidents de la vie et la santé, + 13 % pour la multirisque habitation, + 9 % pour l'assurance automobile et + 13,2 % pour les produits parabancaires et autres.

Dans le même temps, la sinistralité est maîtrisée ; au 31 décembre 2005, le ratio combiné global de l'assurance dommages, qui mesure le poids des sinistres et des frais de gestion (y compris les commissions versées aux distributeurs) par rapport aux cotisations, s'améliore à 93,4 %.

Avec plus d'un million de nouveaux contrats produits en 2005, le portefeuille total de Pacifica (hors produits d'assurance parabancaires) dépasse 4,7 millions de contrats en fin d'année, en augmentation de 14,2 % sur un an. De son côté, Finaref a placé près de 960 000 nouveaux contrats soit 13 % de plus qu'en 2004.

Le métier d'assurances dégage un produit net bancaire de 1 353 millions d'euros, en très forte hausse de 28 %, et des frais de gestion de 287 millions d'euros, en augmentation de 14,8 %, soit un résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) de 1 066 millions d'euros, en progression de 32,1 %.

Au total, à 3 333 millions d'euros, le produit net bancaire du pôle « Gestion d'actifs, assurances et banque privée » s'accroît de 21,3 % sur un an. Sa progression est portée principalement par le dynamisme de l'activité des assurances (produit net bancaire : + 28 %), la hausse sensible des revenus de la gestion d'actifs (+ 24,4 %) et par la variation positive des valeurs en normes IFRS.

Les charges de fonctionnement du pôle augmentent de 8,1 %, à 1 465 millions d'euros. Elles supportent l'augmentation des impôts et taxes et la création de CASAM.

Il en résulte une forte hausse du résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) de 34 % à 1 868 millions d'euros et un coefficient d'exploitation en amélioration sensible (- 5 points) à 44 %.

Le résultat net du pôle enregistre une reprise du coût du risque de 18,6 millions d'euros contre une dotation de 8,7 millions d'euros en 2004.

Le résultat des mises en équivalence profite de l'amélioration des résultats des filiales d'assurances portugaises et passe de 12,9 millions d'euros en 2004 à 28 millions d'euros en 2005.

Le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement s'établit à 1 267 millions d'euros en hausse de 31 % sur le résultat de 2004.

5. Banque de financement et d'investissement *

Pour **la Banque de financement et d'investissement**, l'exercice 2005 consacre une puissante dynamique de la part de l'ensemble des métiers ; le produit net bancaire atteint 4 456 millions d'euros, en hausse de 20 % sur celui de 2004.

(en millions d'euros)	2004 estimé (1) IFRS	2005	Variation 2005/2004
Produit net bancaire	**3 715**	**4 456**	**+ 19,9 %**
Charges d'exploitation	(2 652)	(2 813)	+ 6,1 %
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	**1 063**	**1 643**	**+ 54,5 %**
Coût du risque	43	(3)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	74	120	+ 62,0 %
Résultats sur autres actifs	(25)	14	n.s.
Résultat avant impôt et coûts liés au rapprochement	**1 155**	**1 774**	**+ 53,5 %**
Impôt sur les bénéfices	(277)	(398)	+ 43,7 %
RÉSULTAT NET AVANT COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT	**878**	**1 376**	**+ 56,6 %**

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Les revenus progressent fortement tant dans les métiers de marchés et d'investissement (+ 26 %) que dans les métiers de financement (+ 13 %) ; l'amélioration du mix d'activités est en ligne avec l'objectif fixé dans le plan de développement du Groupe. Calyon dispose désormais d'un portefeuille d'activités complet composé de plus d'une vingtaine de lignes produits ayant chacune la taille critique sur son marché.

Dans le même temps, les frais de gestion connaissent une augmentation limitée, de 6,1 %, améliorant de plus de 8 points le coefficient d'exploitation de la BFI à 63,1 %. Le résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) ressort en forte croissance de 55 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net avant charges liées au rapprochement s'établit à 1 376 millions d'euros en progression de 56,6 %.

Ces performances permettent à Calyon de conforter ses positions en Europe et dans le monde dans de nombreux métiers (n° 2 mondial dans les financements aéronautiques, n° 4 mondial dans les financements de projets, n° 1 en Europe dans le primaire actions, etc.).

La banque de financement contribue pour 923 millions d'euros au résultat net du Groupe (avant coûts liés au rapprochement), en hausse de 37,8 % d'une année sur l'autre.

Cette excellente performance reflète l'amélioration sensible de l'efficacité opérationnelle de ce métier dont le coefficient d'exploitation, en diminution de près de 10 points, s'établit désormais au niveau très compétitif de 43,5 %.

Elle tient pour une part à la baisse de près de 8 % de la base de coûts à périmètre et taux de change comparables, qui traduit en année pleine les efforts de rationalisation entrepris depuis la création de Calyon au niveau de l'organisation des dispositifs tant en France qu'à l'international.

Elle résulte aussi d'une dynamique commerciale très soutenue faisant progresser les revenus de 12,6 % à taux de change et périmètre comparables à 1 873 millions d'euros.

Dans une conjoncture globalement porteuse mais marquée par une forte pression sur les marges, la banque de financement a démontré en 2005 sa capacité à tirer parti des opportunités offertes et à arranger des transactions de taille significative comme l'attestent les progressions enregistrées dans de nombreux classements par métiers.

** Les activités de Private Equity, antérieurement présentées au sein de ce pôle, sont désormais rattachées au pôle « Gestion pour compte propre et divers ». Les données 2004 ont été retraitées en conséquence.*

Ainsi, les revenus progressent dans toutes les activités de financements structurés (+ 16,5 %) et notamment en commerce international, financements de projet et financements d'acquisition. La syndication a, pour sa part, bénéficié d'un volume de transactions très élevé, supérieur à celui de 2004 pourtant significatif. Enfin, la banque commerciale voit son produit net bancaire augmenter également mais à un rythme moindre, conformément à la politique d'allocation des fonds propres orientée prioritairement vers les métiers à forte valeur ajoutée.

Le coût du risque continue de s'inscrire à un niveau particulièrement faible ; il enregistre une reprise de 2 millions d'euros sur l'exercice.

La contribution de **la Banque de marchés et d'investissement** au résultat net du Groupe (avant coûts liés au rapprochement) a plus que doublé par rapport à 2004, à 453 millions d'euros.

Le pôle a généré, en 2005, un produit net bancaire de 2 583 millions d'euros, en hausse de 25,6 % d'une année sur l'autre, les revenus trimestriels enregistrant une croissance continue tout au long de l'année.

Cette évolution très satisfaisante s'inscrit dans un environnement de marché globalement bien orienté, mais elle reflète avant tout l'incidence favorable des choix stratégiques et organisationnels adoptés en 2005 pour les marchés de capitaux.

Dans ces activités, l'année a consacré la progression des dérivés actions, dont les revenus ont plus que doublé, le développement prometteur des activités sur matières premières (x 4,8), les excellentes performances commerciales réalisées en titrisation (+ 43 %) ainsi que le bon niveau d'activité, également en progression, des dérivés de taux.

En courtage, 2005 s'est aussi révélée faste, tant pour les activités sur actions conduites par CA Cheuvreux et CLSA que pour celles sur options et futures développées par Calyon Financial. Ces activités, peu consommatrices de fonds propres, dégagent une très bonne rentabilité ; elles apportent un tiers des revenus de la banque de marchés et d'investissement en 2005 et leur résultat brut d'exploitation a doublé par rapport à 2004 (hors plus-value sur Euronext réalisée en 2004).

La Banque d'investissement a conclu des mandats de taille significative (Suez, EDF, GDF, Metrovacesa/Gecina…) ainsi que plusieurs transactions incluant une composante internationale.

Les charges d'exploitation s'établissent à 1 998 millions d'euros (+ 12,9 %) ; la bonne maîtrise des frais fixes permet de disposer de marges de manœuvre pour la réalisation d'investissements ciblés selon les axes de développement de Calyon tels l'optimisation des systèmes d'information et de risques du réseau international et des marchés de capitaux ainsi que le renforcement des équipes front-offices dans les métiers en développement (dérivés actions, de courtage…).

Dans ces conditions, le résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) double par rapport à celui de l'exercice précédent, à 585 millions d'euros, et le coefficient d'exploitation enregistre une diminution de près de 9 points pour s'établir à 77,4 %.

6. Banque de détail à l'international

(en millions d'euros)	2004 estimé [1] IFRS	2005	Variation 2005/2004
Produit net bancaire	**486**	**568**	**+ 16,7 %**
Charges d'exploitation	(371)	(439)	+ 18,4 %
Résultat brut d'exploitation	**115**	**129**	**+11,5 %**
Coût du risque	(33)	(50)	+ 50,6 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	358	443	+ 23,9 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(4)	-	-
Résultat avant impôts	**436**	**522**	**+ 19,8 %**
Impôt sur les bénéfices	(26)	(25)	- 2,3 %
RÉSULTAT NET	**410**	**497**	**+ 21,1 %**

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Une redéfinition du pôle **« Banque de détail à l'international »**, en début d'exercice, a entraîné le transfert de certaines filiales (notamment BFCAG, UBAF, Yémen, Égypte) vers d'autres métiers (Banque de financement et d'investissement ou Gestion pour compte propre et divers). Le pôle est désormais composé essentiellement des entités africaines auparavant filiales du Crédit Lyonnais, des filiales étrangères des Caisses régionales (Europabank et S.A. Crédit Agricole en Belgique, Bankoa en Espagne, Crédit Agricole Financement en Suisse) ainsi que des participations étrangères dont l'activité relève de la banque de détail. Les données de l'exercice 2004 ont été retraitées de ces modifications.

En 2005, le métier a repris, en outre, une partie des résultats de Lukas, antérieurement affectés en totalité au métier Services financiers spécialisés, en raison de la montée en puissance de l'activité de banque de détail de Lukas ; le métier Services financiers spécialisés ne conserve pour sa part que l'activité de crédit à la consommation de la filiale polonaise.

Le pôle a enregistré aussi une variation de périmètre résultant de la cession partielle de la participation de Calyon dans la Banque Libano-Française SAL qui n'est plus consolidée depuis le premier juillet 2004.

En revanche, l'acquisition de la banque serbe Meridian Bank A.D., consolidée par la méthode globale dans les comptes de Crédit Agricole S.A. à compter du quatrième trimestre 2005, a un impact négligeable sur les résultats 2005.

La contribution du pôle au résultat net du Groupe s'accroît de 21,1 %. Cette amélioration est essentiellement imputable aux résultats des participations mises en équivalence qui s'élèvent à 443 millions d'euros, en hausse de 23,9 % par rapport à 2004. Les performances de Banca Intesa ont encore nettement progressé (+ 24 % à 378 millions d'euros contre 304 millions d'euros) ; elles traduisent la forte amélioration de la rentabilité opérationnelle de la banque en Italie et le poids croissant de ses développements à l'étranger, en particulier en Europe de l'Est.

La contribution du Banco Espirito Santo s'améliore fortement pour s'établir à 60 millions d'euros en 2005.

Le produit net bancaire augmente de 13,5 % à périmètre constant sous l'effet principalement du développement de l'activité des filiales étrangères des Caisses régionales en Belgique (avec S.A. Crédit Agricole) et en Suisse (avec Crédit Agricole Financement) et des réseaux africains (dont le Crédit du Maroc notamment). Parallèlement, à périmètre constant, les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 12,2 %. Cette augmentation concerne les filiales des Caisses régionales ; elle traduit aussi les investissements réalisés (en termes d'équipes) en vue du développement de l'activité internationale du Groupe Crédit Agricole S.A.

Au total, la croissance du résultat brut d'exploitation ressort à 17,9 % à périmètre constant ; elle recouvre une forte augmentation de la contribution des filiales des Caisses régionales ainsi que des filiales africaines de Crédit Agricole S.A.

Au total, le résultat net du pôle atteint 497 millions d'euros en progression de 21,1 % par rapport à celui de 2004.

7. Gestion pour compte propre et divers

(en millions d'euros)	2004 estimé [1] IFRS	2005	Variation 2005/2004
Produit net bancaire	**(531)**	**(629)**	**+ 18,4 %**
Charges d'exploitation	(429)	(603)	+ 40,7 %
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	**(960)**	**(1 232)**	**+ 28,3 %**
Coût du risque	(47)	(77)	+ 65,0 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5	32	X 6,3
Résultat net sur autres actifs (y c dépréciation des écarts d'acquisition)	55	111	X 2,0
Résultat avant impôts et coûts liés au rapprochement	**(947)**	**(1 166)**	**+ 23,1 %**
Impôt sur les bénéfices	291	629	X 2,2
RÉSULTAT NET AVANT COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT	**(656)**	**(537)**	**- 18,1 %**

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

La contribution du pôle Gestion pour compte propre et divers au résultat net du Groupe avant coûts liés au rapprochement passe de - 656 millions d'euros en 2004 à - 537 millions d'euros en 2005.

Les activités de Private Equity, antérieurement présentées au sein du métier de Banque de financement et d'investissement, sont désormais rattachées au pôle « Gestion pour compte propre et divers ». Les données 2004 ont été retraitées en conséquence. En IFRS, cette activité est comptabilisée en valeur de marché.

Dans sa nouvelle configuration, après la réorganisation de l'activité autour de trois métiers : le capital investissement (financement en direct d'entreprises non cotées) avec Crédit Agricole Private Equity, le métier de haut de bilan dans les secteurs agricole et agroalimentaire avec IDIA, les fusions et acquisitions mids-caps via Sodica, le pôle capital-investissement gère environ 2 milliards d'euros de fonds. L'année 2005 marque une étape importante en terme d'investissements avec plusieurs projets démarrés au cours de l'exercice.

Le Produit net bancaire de 91 millions d'euros est composé de commissions de gestion et de gains nets sur le portefeuille à la juste valeur. Après un coût du risque en reprise de 4 millions d'euros, la contribution du métier est positive de 60 millions d'euros en 2005 contre un résultat négatif de 55 millions d'euros en 2004.

Hors les activités de Private Equity, le pôle enregistre une forte volatilité du produit net bancaire entre 2004 et 2005. Le PNB de la gestion financière baisse de 200 millions d'euros, à 395 millions d'euros. Cette diminution s'explique principalement par la diminution de la marge de transformation (- 125 millions d'euros, notamment liée au renouvellement de couvertures à des taux plus bas que ceux qui prévalaient à leur initiation suite à la baisse tendancielle des taux d'intérêt européens) et par - 65 millions d'euros d'impacts IFRS liés à la comptabilisation en trading des dérivés de couverture.

Il inclut par ailleurs un accroissement de 82 millions d'euros des coûts de financement des investissements (à 1,2 milliard d'euros) suite aux nouvelles acquisitions en cours d'année 2004 et en 2005.

L'accroissement des charges d'exploitation reflète les effets de la restructuration du Groupe sur les fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. suite à l'acquisition du Crédit Lyonnais.

Le résultat net sur autres actifs de 111 millions d'euros enregistre notamment la plus-value de cession liée à CACEIS (92 millions d'euros).

▶ Bilan consolidé du groupe Crédit Agricole

Fin 2005, le total du bilan du groupe Crédit Agricole représente 1 170 milliards d'euros. Par rapport au bilan au 31 décembre 2004 estimé à normes constantes c'est-à-dire avec application des IAS 32 et 39 et IFRS 4, sa taille s'accroît de 138 milliards d'euros soit + 13,4 %.

Les variations nettes du périmètre de consolidation entre 2004 et 2005 ont un impact négligeable sur le bilan. La nouvelle consolidation de Nextra, de CP Leasing, de Meridian Bank ainsi que le changement de méthode d'intégration d'Eurofactor augmentent le bilan de 2,8 milliards d'euros ; à l'inverse, les changements de méthode de consolidation de CPR Billets et des filiales constituant le groupe CACEIS le réduisent de 2,1 milliards d'euros. Par ailleurs, l'appréciation des principales devises par rapport à l'euro entre fin 2004 et fin 2005 (USD + 13 %, JPY - 0,5 %, GBP + 3 %) contribue à augmenter le bilan de 1,1 %.

Au total, à périmètre et taux de change constants, le bilan augmente de 126 milliards d'euros soit de 12,2 % sur un an.

Cette progression du bilan s'explique par le développement de l'activité commerciale du Groupe. Elle tient aussi à la forte croissance des opérations de pensions dans le cadre d'activités de transaction et d'arbitrage réalisées par Calyon. De fait, l'importance de ces opérations au regard du total de l'actif du Groupe (soit près de 10 %) et sa forte progression au cours de l'exercice (+ 82,6 % soit + 50,6 milliards d'euros) proviennent du développement d'activités de trading et d'arbitrage, fortement utilisatrices de ce type d'instruments financiers. Ces activités de pension sont essentiellement concentrées sur Paris qui représente 83 % des encours.

Actif du bilan

Les principaux postes de l'actif sont constitués des prêts et créances émis sur les établissements de crédit et sur la clientèle (45 %), des actifs financiers en valeur de marché par résultat (29 %), des actifs financiers disponibles à la vente (14 %). L'ensemble de ces postes contribue à l'accroissement de l'actif du bilan.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat représente 342 milliards d'euros. L'essentiel du portefeuille (93 %) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une réelle intention de transaction. Il s'agit principalement d'opérations de pension (pour 87,5 milliards d'euros), de titres de transaction sous forme d'actions et autres

titres à revenu variable (pour 44,2 milliards d'euros) ou d'obligations et autres titres à revenu fixe (pour 43,4 milliards d'euros) ainsi que d'instruments dérivés de transaction (pour 114,9 milliards d'euros). Le portefeuille contient par ailleurs des titres (7 %) dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par le Groupe ; il s'agit pour l'essentiel (18,9 milliards d'euros) des actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurances dont l'accroissement de 21 % par rapport à 2004 est lié également au succès de la collecte sur ces produits.

Les instruments financiers en valeur de marché par résultat sont en hausse de 18 % d'une année sur l'autre en liaison avec l'évolution des performances des marchés financiers entre les deux exercices mais aussi avec le développement de l'activité du Groupe. Elle s'explique par une progression de 8,2 % des instruments dérivés de transaction pour l'essentiel de taux d'intérêt, une augmentation de 3,8 % des titres détenus à des fins de transaction sous forme d'actions et d'obligations et de 68,2 % des opérations de pension dans le cadre d'activités de transaction et d'arbitrage de Calyon. L'accroissement de 22,5 % sur un an des actifs financiers en valeur de marché par résultat sur option concerne essentiellement les contrats en unités de compte des activités d'assurances dont l'évolution (+ 3,3 milliards d'euros) est liée aux effets de valorisation mais aussi au succès de la collecte sur ces produits.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Cette catégorie enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables, nets des provisions pour dépréciation. L'encours global s'élève à 524,6 milliards d'euros ; il enregistre une forte augmentation de 17,6 % par rapport à 2004 soit + 78,5 milliards d'euros.

L'encours des créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit bail) s'élève à 455,4 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Dans un contexte de forte demande de crédit de la part des agents économiques (particuliers et entreprises notamment), l'encours net s'accroît de plus de 49 milliards d'euros sur l'exercice (+ 12,2 %), traduisant le dynamisme de l'activité de la banque de proximité en France, dans le réseau des Caisses régionales et dans celui du Crédit Lyonnais ainsi que celui du groupe Sofinco dans le crédit à la consommation. Il reflète aussi sur l'exercice le dynamisme commercial de Calyon en banque de financement et d'investissement, dont les engagements à l'international demeurent prépondérants (plus des deux tiers du total). L'activité clientèle de la banque de détail à l'étranger monte aussi en puissance au cours de l'exercice (+ 9,6 %) en ligne avec les axes du plan de développement du Groupe.

L'essentiel de la progression des créances sur la clientèle concerne les « autres concours à la clientèle » qui se développent de 48 milliards d'euros et les créances commerciales (+ 1,2 milliard d'euros). Dans un environnement de faible risque, les provisions pour dépréciation des crédits à la clientèle et sur opérations de crédit-bail sont stables d'une année sur l'autre à 15,3 milliards d'euros ; elles incluent 3,4 milliards d'euros de provisions collectives.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 69,2 milliards d'euros au 31 décembre 2005, en forte progression de 72,8 % soit + 29 milliards d'euros sur l'exercice. Deux postes expliquent cette évolution, les comptes et prêts en augmentation de 13 milliards d'euros et les opérations de prise en pension en hausse de 15,1 milliards d'euros sur la période en liaison avec le développement de l'activité de Calyon.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente se sont développés de 11,9 milliards d'euros entre les 31 décembre 2004 et 2005 pour représenter 161,2 milliards d'euros. Ils sont constitués d'obligations, d'actions et d'effets publics et valeurs assimilées, qui ne peuvent être comptabilisés ni en valeur de marché par résultat, ni détenus jusqu'à l'échéance, et évalués à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice. 2,2 milliards d'euros ont été comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur les titres et les créances disponibles à la vente. Les plus-values latentes nettes (avant impôts différés) des actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 4 milliards d'euros.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Leur montant est resté relativement stable à 24,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 23,3 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

Les écarts d'acquisition sont en hausse de 802 millions d'euros à 14,8 milliards d'euros, compte tenu des investissements complémentaires réalisés au cours de l'exercice (Nextra et Caceis principalement).

Passif du bilan

Le passif du bilan regroupe principalement les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle (42,5 %), les passifs financiers à la juste valeur par résultat (21 %), les dettes représentées par un titre (10 %), les provisions techniques des contrats d'assurance (14 %) qui représentent dans leur ensemble plus de 90 % du passif hors capitaux propres.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat représente 243,6 milliards d'euros. Ce portefeuille est constitué uniquement d'instruments de dette évalués par nature en valeur de marché à la date d'arrêté comptable en contrepartie du compte de résultat, le groupe Crédit Agricole n'utilisant pas l'option de juste valeur sur les passifs financiers. Il se compose d'instruments financiers dérivés de transaction (pour 114,7 milliards d'euros), d'opérations de pension (pour 81,3 milliards d'euros), d'opérations de vente à découvert (pour 28,5 milliards d'euros) et de dettes représentées par un titre (pour 19,1 milliards d'euros).

Le portefeuille de transaction est en forte croissance, de près de 21 % d'une année sur l'autre (soit + 41,7 milliards d'euros). Celle-ci résulte principalement de l'augmentation des activités de pension (+ 32 %), des dettes représentées par un titre (qui passent de 8,5 milliards d'euros en 2004 à 19,1 milliards d'euros en 2005, soit x 2,2) et des instruments financiers dérivés de taux d'intérêt (+ 12,3 %) ; elle tient aussi aux effets de valorisation.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle approchent 498 milliards d'euros ; elles se développent de 51,7 milliards d'euros sur l'année (+ 11,6 % par rapport à 2004). Les dettes envers les établissements de crédit sont en croissance de 24 milliards d'euros (+ 31,6 %). L'essentiel de cette augmentation concerne les comptes et emprunts (+ 14 milliards d'euros soit + 22,8 %) et les titres donnés en pension (+ 9,1 milliards d'euros soit x 2,2).

Pour leur part, les dettes envers la clientèle s'élèvent à 397,9 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Leur croissance de 27,7 milliards d'euros sur l'exercice (+ 7,5 %) reflète le développement de l'activité de collecte bancaire des entités du groupe Crédit Agricole tant en France qu'à l'international. L'augmentation des dettes envers la clientèle porte essentiellement sur les comptes ordinaires créditeurs en forte hausse (+ 11,3 %) à 123,5 milliards d'euros. Elle porte aussi sur les produits d'épargne à régime spécial dont la progression dépasse 9,7 milliards d'euros (à 201,9 milliards d'euros) en liaison avec la bonne tenue de la collecte d'épargne de la banque de détail en France (Caisses régionales et LCL). Les opérations données en pension s'accroissent de 34 % à 8,0 milliards d'euros et les autres dettes envers la clientèle (dépôts à terme, bons de caisse et d'épargne…) augmentent de 6,2 % à 62 milliards d'euros. La répartition géographique des ressources illustre le développement international du Groupe ; la part des dettes envers la clientèle étrangère représente 16,7 % du total en 2005 contre 14,5 % un an auparavant.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre se sont développées de 7,3 milliards d'euros au cours de l'exercice pour représenter près de 114 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Eu égard au niveau des taux, le Groupe a accru de 8,6 milliards d'euros son recours au marché sous forme d'émissions de titres de créances négociables au détriment des emprunts obligataires qui se sont réduits de 663 millions d'euros, à 20,7 milliards d'euros, et des titres du marché interbancaire (- 368 millions d'euros).

Provisions techniques des contrats d'assurance

Pour leur part, les provisions techniques des contrats d'assurance, d'un montant de 163 milliards d'euros, se sont accrues de 20,8 milliards d'euros sur l'exercice (+ 14,6 %) sous l'effet du développement de l'activité de Predica et de Pacifica, les filiales d'assurance-vie et non vie du Groupe ; les passifs d'assurance étant toujours évalués en normes françaises conformément aux règles internationales en vigueur à la date d'arrêté.

Fonds propres

Les capitaux propres, part du Groupe, du Crédit Agricole (y compris le résultat de l'exercice) s'élèvent à fin 2005 à 51,2 milliards d'euros. Ils augmentent de 6,7 milliards d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 15,1 %) sous l'effet principal du résultat de l'exercice (5 983 millions d'euros) diminué des dividendes et assimilés versés au titre de 2004 (609 millions d'euros).

Ont également contribué à la hausse des capitaux propres, la progression des gains nets latents (+ 1,3 milliard d'euros), essentiellement sur les titres disponibles à la vente en juste valeur, ainsi que les impacts positifs de même nature sur les capitaux propres des sociétés mises en équivalence (+ 165 millions d'euros).

Avec les intérêts minoritaires et les dettes subordonnées, **les fonds propres** bruts atteignent 75,3 milliards d'euros, en augmentation de près de 10 milliards d'euros (+ 9,7 milliards d'euros) par rapport à 2004 ; outre l'accroissement des capitaux propres, les émissions nettes de dettes subordonnées (+ 2,6 milliards d'euros), à durée indéterminée principalement, expliquent cette évolution.

▶ Ratios prudentiels

Ratio de solvabilité européen des Caisses régionales

En tant qu'établissement de crédit, chacune des 41 Caisses régionales de Crédit Agricole doit respecter individuellement le ratio de solvabilité européen conformément aux normes posées par la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres.

Le ratio de solvabilité européen qui existait avant le ratio d'adéquation des fonds propres (dit « ratio CAD ») ne prenait pas en compte les risques de marché. Il est toujours applicable aux établissements de crédit ne portant pas des risques de marché significatifs, ce qui reste le cas de la plupart des Caisses régionales, qui ne sont donc pas assujetties à la Réglementation CAD.

Le tableau ci-dessous présente la dispersion du ratio de solvabilité européen (RSE) des Caisses régionales aux dates indiquées.

en %	31/12/2004	31/12/2005
Plus haut	17,57	17,90
Moyen *	12,53	12,47
Plus bas	9,41	9,35

** Moyenne arithmétique des ratios de solvabilité européens individuels.*

Le ratio moyen des Caisses régionales baisse très légèrement entre fin 2004 et fin 2005. Cette évolution résulte notamment de la forte activité constatée en 2005 dans le domaine des crédits, qui explique en grande partie la croissance de 12 % observée au dénominateur du ratio. Cette croissance du dénominateur est pratiquement compensée par la progression des fonds propres au numérateur, à nouveau confortée par les résultats conservés en 2005.

Il importe de rappeler que les Caisses régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où celle-ci ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole

Au 31 décembre 2005, le ratio global de solvabilité s'établit à 10,1 % ; il s'établissait à 10,4 % au 31 décembre 2004 en normes françaises. Le ratio sur noyau dur est stable d'une année sur l'autre et s'inscrit à 7,9 %.

Il est présenté dans le tableau ci-après qui détaille les risques du groupe Crédit Agricole mesurés en équivalents risques de crédits (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

(en milliards d'euros)	31/12/2004 publié normes françaises	31/12/2005 normes IAS
Risques		
Risques de crédit	398,9	456,4
Risques de marché	29,1	24,1
- Risques de taux	20,0	18,6
- Risques actions	5,1	0,3
- Risques de change	1,6	1,6
- Risques sur les matières premières	0,0	0,0
- Risques évalués par modèle interne	2,4	3,6
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS (DÉNOMINATEUR)	**428,0**	**480,5**
Fonds propres disponibles		
Tier 1	33,8	37,9
Tier 2	15,8	17,2
Tier 3	1,7	1,1
Déductions	(6,6)	(7,7)
TOTAL DES FONDS PROPRES DISPONIBLES	**44,6**	**48,6**
Ratio de solvabilité Tier 1	**7,9 %**	**7,9 %**
Ratio de solvabilité global	**10,4 %**	**10,1 %**

Ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2005, le ratio global de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A. s'établit à 8,5 % ; au 31 décembre 2004, il s'établissait à 8,6 % en normes françaises. Le ratio de solvabilité sur noyau dur (Tier 1) s'inscrit à 8,2 % (8,0 % au 31 décembre 2004 en normes françaises).

Réforme des ratios de solvabilité

Depuis le 1er janvier 2005, les ratios de solvabilité européens et internationaux sont calculés sur la base des comptes établis en normes IFRS. La Commission bancaire a adapté la définition des fonds propres et intégré des « filtres prudentiels » qui ont pour objet de retraiter les comptes établis en normes IAS/IFRS pour limiter la volatilité des fonds propres induite par la réforme comptable.

À compter du 1er janvier 2006, les obligations déclaratives liées à l'entrée en vigueur de la Directive européenne applicable aux conglomérats reconnus par la Commission bancaire se traduiront pour le groupe Crédit Agricole par :

- la production d'un ratio bancaire « hors assurance » éliminant au numérateur la contribution aux réserves consolidées des compagnies d'assurance et au dénominateur leur valeur de mise en équivalence ;
- la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Enfin, s'agissant du futur ratio européen de solvabilité, le parlement européen a adopté le 28 septembre 2005, au terme des travaux conduits au niveau européen en parallèle de ceux du Comité de Bâle, une nouvelle directive sur l'adéquation des fonds propres : la directive CRD (Capital Requirement Directive) qui est très proche de l'accord Bâle II, hormis quelques adaptations liées au contexte européen. Elle vise toutes les institutions financières de l'Union Européenne.

La directive européenne qui, contrairement à l'accord de Bâle, a force légale doit, à l'issue des travaux en cours de transposition dans les règlements nationaux, entrer en vigueur :

- au plus tôt à compter du 1er janvier 2007 pour les établissements utilisant la méthode standard ou la méthode notation interne Fondation ;
- au plus tard au 1er janvier 2008 pour les établissements ayant opté pour la méthode avancée.

Le groupe Crédit Agricole a opté pour l'approche avancée.

Jusqu'au 31 décembre 2007, tous les établissements peuvent, avec l'accord du régulateur, continuer de déclarer leurs ratios sous le format :

- CAD/RSE (ratio de solvabilité européen) ; et
- Cooke/Bâle 1 (ratio de solvabilité international).

Pour évaluer les effets de la réforme, la cinquième étude d'impact (QIS5), demandée par le régulateur sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole, a pu être réalisée en s'appuyant sur le test grandeur nature que le Groupe avait déjà prévu d'effectuer au 30 septembre 2005. L'exercice QIS5, dont l'objectif pour le Comité de Bâle était notamment de s'assurer de la pertinence des hypothèses et des modèles, a permis, conformément au plan de marche interne, de vérifier pour l'ensemble du Groupe :

- le fonctionnement des systèmes de production des données ;
- l'application des procédures ;
- son impact globalement positif sur le niveau des exigences de fonds propres avec toutes les réserves d'usage s'agissant d'un premier test.

▶ Le contrôle interne

L'organisation du contrôle interne du Groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens de respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations. Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Suivant les dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et les recommandations relatives au contrôle interne du Comité de Bâle, chaque entité du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales ayant ou non le statut d'établissement de crédit ou d'entreprise d'investissement) a poursuivi le renforcement de son dispositif de contrôle interne. Celui-ci est caractérisé par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité avec les règles internes et externes ;

- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément à la réglementation française et aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (compagnies d'assurances, filiales de prise de participations, GIE - moyens de paiement -, sociétés de gestion, de services aux émetteurs…). Ce principe, appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le contrôle interne selon une logique pyramidale.

Afin que les systèmes de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différentes entités du Groupe, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux par chaque entité du Groupe. Ainsi, chaque entité du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales…) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques), de taux d'intérêt et de liquidité ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, structuré entre :
  - contrôles permanents de 1er degré, réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes, intégrés dans le traitement des opérations, et de 2e degré, exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de 1er degré ;
  - contrôles périodiques (3e degré) réalisés par l'Inspection Générale Groupe et les services d'Audit - Inspection des filiales et des Caisses régionales.

  Les contrôles permanents reposent en particulier sur des dispositifs spécifiques, portant sur la sécurité des systèmes d'information et la continuité d'activités, la prévention du blanchiment de capitaux, le respect des normes déontologiques et sur le renforcement de l'encadrement des prestations essentielles externalisées.

L'ensemble de ces dispositifs concourent à la promotion d'une culture de contrôle interne.

Pilotage du dispositif

L'exercice 2005 constitue une période de transition en matière de pilotage des dispositifs de contrôle interne, eu égard à la réorganisation des fonctions de contrôle rendue nécessaire par les évolutions réglementaires.

En effet, conformément à la réglementation précédemment en vigueur, un « Responsable du Contrôle Interne » (RCI), directement rattaché au Directeur Général de Crédit Agricole S.A., avait été désigné le 1er octobre 1997, en charge de veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

Compte tenu de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2006 de l'arrêté du ministre des finances du 31 mars 2005, modifiant le règlement 97-02, un responsable du contrôle permanent, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A., en charge de la Direction des Risques et des Contrôles Permanents, a été désigné le 17 novembre 2005. De même, un responsable du contrôle périodique, en charge de l'Inspection Générale Groupe, à l'exclusion de toute autre fonction, a été désigné en date du 5 décembre 2005.
Ces deux responsables sont directement rattachés au Directeur Général de Crédit Agricole S.A. En outre, le Responsable de la Conformité-Déontologie est rattaché au Secrétaire Général de Crédit Agricole S.A., membre du Comité exécutif. Ces trois responsables conservent un large droit d'accès au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Afin d'assurer la coordination des trois fonctions de contrôle (contrôle périodique, contrôle permanent, contrôle de la conformité), la création d'un Comité de Contrôle Interne Groupe, présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., a été décidée.

Dans ces conditions, l'exercice 2006 sera notamment consacré au déploiement de la nouvelle organisation, à la mise en place du Comité de Contrôle Interne Groupe et à l'approfondissement des dispositifs et des outils dévolus aux contrôles permanents, impliquant l'actualisation du cadre procédural.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les différentes fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne, en particulier au sein de comités spécialisés : Comité des Risques Groupe, Comité des Normes et Méthodologies, Comité de Trésorerie et de Gestion Actif/Passif, Comité de Sécurité Groupe… Ainsi, Crédit Agricole S.A. assure une surveillance sur base consolidée, fondée sur :

- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de crédit, financiers et opérationnels par la Direction des Risques Groupe (DRG), désormais Direction des Risques et des Contrôles Permanents Groupe ;
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de taux d'intérêt global et de liquidité, par la Direction de la Gestion Financière (FIN) ;
- la normalisation des procédures comptables et le contrôle des informations financières et comptables par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation (DCC) ;
- la normalisation des procédures, la planification et le contrôle des informations budgétaires consolidées par la Direction du Budget, du Contrôle de Gestion et des Participations (BCP) ;
- la normalisation et le déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités par le Pôle Sécurité et Continuité d'Activités (SCA) ;
- le respect des normes déontologiques et le contrôle du risque de non-conformité par la Direction de la Conformité (DDC) ;
- la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs, par la Ligne Métier Sécurité Financière, désormais placée en 2006 au sein de la Direction de la Conformité ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole par l'Inspection Générale Groupe.

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de Contrôle Interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur Général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A., chargés notamment de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctrices éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-avant est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales, composé de cadres de direction et de Responsables du Contrôle Interne des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être naturellement très actif et vigilant en matière de contrôle interne, et des réunions de travail et d'information régulières permettent aux représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. d'échanger avec leurs correspondants des Caisses régionales, notamment sur les meilleures pratiques.

Fin 2005, le Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales a émis des recommandations relatives à la mise en œuvre du nouveau règlement 97-02 (arrêté du 31 mars 2005), portant sur la nouvelle architecture des fonctions de contrôle, le renforcement du contrôle de la conformité et l'encadrement des prestations essentielles externalisées. Ces recommandations, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., ont été transmises à chaque Caisse régionale par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

Rôle du Conseil d'Administration et du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est informé, notamment au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise.

Il a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il est régulièrement informé de l'activité et des résultats du contrôle interne et dispose du rapport annuel sur le contrôle interne du Groupe qui lui est communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques, créé afin d'assister le conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions, a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne, notamment.

Contrôle périodique

Au sein du Groupe Crédit Agricole, l'Inspection Générale Groupe, directement rattachée au Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle. En effet, elle conduit ses missions de vérification sur l'ensemble des entités du Groupe, c'est-à-dire à la fois dans les Caisses régionales et dans les unités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'audit-inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies au regard des assurances raisonnables et permanentes que ce dispositif apporte en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature, à procéder à une évaluation des actifs et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

En outre, dans le cadre de la Ligne Métier Audit-Inspection propre au groupe Crédit Agricole S.A., des missions d'audit conjointes entre l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. et les services d'audit de filiales sont menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit au sein du groupe Crédit Agricole S.A., tout en donnant une importance particulière à ses investigations à caractère thématique et transversal.

Enfin, les missions réalisées par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Organisation de la Conformité-Déontologie

Les fonctions Conformité-Déontologie sont déployées chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées par environ 284 personnes – en équivalent temps plein – au sein du Groupe, hors collaborateurs dédiés à la sécurité financière.

Le responsable Conformité-Déontologie de Crédit Agricole S.A. dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables Conformité-Déontologie des filiales de Crédit Agricole S.A. et il veille « à la cohésion et au bon fonctionnement » des dispositifs déontologiques des Caisses régionales. Il est rattaché directement au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., également responsable d'un Comité de management de la conformité, mis en place au début de l'année 2004 dans le cadre du Programme renforcé de contrôle de la conformité (FIDES).

Dans le cadre des engagements pris à la suite de la décision de la Commission bancaire du 24 juillet 2003, à « l'Order to Cease and Desist » de la Réserve fédérale des États-Unis et au « Joint Order and Decision » de la Commission bancaire et de la Réserve fédérale, le déploiement du programme renforcé de contrôle de la conformité aux lois et règlements français et étrangers, baptisé FIDES dans le groupe Crédit Agricole S.A., s'est poursuivi au cours de l'année 2005. Ce programme a pour objectifs :

- le renforcement des procédures de connaissance du client,
- le contrôle des nouvelles activités et produits,
- l'encadrement centralisé des opérations en capital,
- la remontée des dysfonctionnements,
- le renforcement de la surveillance des opérations et des flux de clientèle.

En 2005, les filiales de Crédit Agricole S.A. ont adapté et mis en œuvre leurs propres procédures FIDES Groupe et 50 000 personnes ont été formées dans le groupe Crédit Agricole S.A. pour renforcer la sensibilisation des collaborateurs au respect des lois et des règlements et l'acquisition de comportements adaptés.

À noter que les Caisses régionales sont exclusivement concernées par la procédure FIDES relative aux investissements désinvestissements. Elles sont désormais également concernées par l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 relatif au contrôle interne.

Les fonctions des Responsables Conformité-Déontologie du Groupe Crédit Agricole sont exercées en toute indépendance et recouvrent :

- l'assistance aux responsables d'activités dans l'évaluation des risques de non respect de dispositions législatives, réglementaires, de règles déontologiques ou de normes professionnelles, et du risque de réputation,
- l'identification des dispositions pratiques nécessaires au respect des règles de bonne conduite édictées par les règlements,
- l'établissement des recueils des dispositions pratiques que les entités du groupe Crédit Agricole S.A. et leurs collaborateurs se doivent de respecter,
- la diffusion de ces règles et instructions aux collaborateurs pour l'application des règles de bonne conduite aux cas particuliers qu'ils rencontrent,
- le contrôle du respect des règles, soit directement, soit en déléguant cette mission à d'autres personnes, bien identifiées, dans le cadre des dispositifs de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.

Prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme

La prévention du blanchiment de capitaux relève de la responsabilité directe de chaque entité du Groupe Crédit agricole qui applique sur son propre périmètre de contrôle interne les principes de connaissance et d'identification de la clientèle et de vigilance constante.

Au niveau de chaque Caisse régionale a été désigné un correspondant du service du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN). De même, si chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. est responsable de la

lutte contre le blanchiment de capitaux sur son propre périmètre de contrôle interne, le dispositif central relève de la Ligne Métier Sécurité Financière. C'est ainsi que toutes recommandations utiles ont été faites aux filiales et succursales à l'étranger pour qu'elles se prémunissent, sous des formes appropriées, contre le risque d'être utilisées à des fins de blanchiment.

En outre, Crédit Agricole S.A. et l'ensemble des filiales ont mis en œuvre depuis le 2 juillet 2004 un ensemble de procédures visant au renforcement du respect de la conformité (FIDES), largement diffusées en 2005. Dans ce cadre, la ligne métier Sécurité Financière a particulièrement en charge la mise en place et le suivi des normes en matière d'identification et de connaissance des clients.

Le contrôle de la bonne application des procédures appartient à chaque entité opérationnelle, la vérification ultime du respect par chaque entité du Groupe de la conformité de ses dispositifs aux obligations légales et réglementaires relevant des unités d'audit-inspection et de l'Inspection Générale Groupe.

Les actions de renforcement des dispositifs de prévention du blanchiment ont pris en compte les évolutions légales et réglementaires récentes ainsi que les recommandations des autorités de tutelle, ce qui s'est traduit par un approfondissement et une mise à jour du cadre procédural. Ainsi en 2005, plusieurs notes de procédures ont opéré une synthèse des normes, directives et règles applicables dans les composantes du groupe Crédit Agricole S.A., adaptées aux différentes entités françaises et étrangères.

S'agissant de la lutte contre le financement du terrorisme, des obligations de gel des avoirs et de respect des embargos, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre au sein du Groupe en application de la réglementation européenne, des décrets du gouvernement français ainsi que des réglementations des autres pays dans lesquels le groupe et ses clients exercent des activités. À ce titre, la Ligne Métier Sécurité Financière a édicté des instructions et des recommandations à destination des entités concernées du Groupe (directions et filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales).

▶ Les facteurs de risques

L'organisation de la fonction « Risques » au sein du Groupe est décrite dans l'annexe comptable n° 5. Y sont présentés le dispositif de surveillance et de consolidation des risques, les facteurs de risques et les méthodologies d'identification et de mesure.

Exposition aux risques du groupe Crédit Agricole

L'exercice 2005 du groupe Crédit Agricole (qui intègre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et leurs filiales), a vu la mise en œuvre progressive de nouveaux processus opérationnels de gestion des risques constitutifs du dispositif Bâle II. Par ailleurs, indépendamment des fusions des Caisses régionales, le dispositif plus global de gestion des risques du Groupe s'est appliqué aux entités nouvelles intégrées dans le Groupe (Meridian Bank-Serbie) ou réorganisées (CACEIS, lié au partenariat avec les Caisses d'Épargne, et la création du nouveau pôle d'affacturage sous la marque Eurofactor).

Le dispositif Bâle II

La mise en œuvre opérationnelle du projet Bâle II, lancée dès 2001 au Crédit Agricole, s'est poursuivie en 2005, dans un cadre concerté associant les entités du groupe Crédit Agricole S.A., d'une part, et l'ensemble des Caisses régionales, d'autre part. L'état d'avancement des projets est conforme au calendrier de validation sur lequel le Groupe s'est engagé auprès de la Commission bancaire.

Le projet Bâle II du groupe Crédit Agricole est piloté par la ligne métier risques de Crédit Agricole S.A. ; les responsables des risques des divers pôles métiers (Caisses régionales, LCL, SFS, BFI…), sont en charge de la mise en œuvre du projet sur leurs périmètres respectifs avec chacun sa structure projet.

Sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., l'organisation et le pilotage du projet s'articulent en deux niveaux :

- au niveau central, Crédit Agricole S.A. définit les orientations communes et les standards de niveau Groupe ; ces principes communs sont soumis pour validation à un Comité de pilotage placé sous l'autorité du Directeur des risques Groupe, qui associe des représentants des principales filiales et métiers et de l'informatique ;
- au niveau de chaque filiale ou métier, un responsable Bâle II désigné au sein de la Direction des risques a la responsabilité de la mise en œuvre du projet sur son périmètre et de sa bonne fin, conformément aux orientations retenues pour le Groupe.

  Les travaux ont été organisés en trois chantiers principaux :
  - un chantier risque de crédit - méthodologie,
  - un chantier risque de crédit - systèmes d'informations,
  - un chantier risques opérationnels.

Conformément au planning prévu pour la mise en œuvre du projet, l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. a réalisé au cours de l'été sa mission de pré validation des portefeuilles « banque de détail ». Cette mission a donné lieu à une demande d'actions correctives sur la base de tableaux d'écarts spécifiques à chaque entité. Les entités ont mis en place des plannings de régularisation

de ces écarts et engagé les travaux nécessaires. À fin 2005, la plupart des entités avaient régularisé les écarts bloquants.

Sur le périmètre de la banque des entreprises, les conclusions des études menées sur la justification des paramètres ont conduit au printemps 2005 à un recalibrage de l'outil de notation de la clientèle entreprises, à la suite duquel la renotation de ce portefeuille a été engagée dans l'ensemble du groupe.

En termes de systèmes, les travaux ont visé à compléter et à fiabiliser l'alimentation par les entités de la base centrale de Crédit Agricole S.A., utilisée pour la consolidation des engagements du groupe Crédit Agricole S.A. traités en méthode IRB et plus généralement pour le suivi de risques au niveau centralisé. Par ailleurs, les différentes étapes du volet systèmes du chantier de mise en place d'un dispositif complet de gestion des tiers et des groupes ont été définies et sont progressivement mises en œuvre.

Le moteur de calcul central des emplois pondérés en méthode IRB (hors classes d'actifs « banque de détail ») a été mis en production. Parallèlement, les filiales ne visant pas l'utilisation d'une méthode IRB à brève échéance ont mis en œuvre la méthode standard.

Sur le périmètre des Caisses régionales, l'année 2005 a été celle de l'examen préalable du dispositif Bâle II par l'Inspection générale du Groupe, conformément à la procédure demandée par la Commission Bancaire, cette dernière ayant programmé une mission d'homologation sur l'année 2006. L'ensemble des GIE informatiques des Caisses régionales (les SIR) ainsi que 13 Caisses régionales ont été inspectés. Les missions d'audit ont porté plus particulièrement sur la conformité et l'homogénéité de mise en œuvre des concepts et données Bâle II par rapport aux spécifications nationales et sur l'administration locale du dispositif de la banque de détail. À la suite de ces missions, les Caisses régionales et les GIE informatiques vont résorber les quelques écarts significatifs relevés par l'Inspection, afin de disposer d'un système homogène et pertinent de mesure du risque de crédit sur la clientèle de la banque de détail, dans la perspective de son agrément par la Commission Bancaire.

Un premier calcul Bâle II sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole a pu être effectué sur la base de l'arrêté au 30 septembre 2005, ce qui a permis de tester le circuit de déclaration réglementaire. Ce calcul, dont les résultats ont été présentés en Comité des Risques Groupe, marque la première étape du passage du dispositif Bâle II en mode production.

Systèmes de notation interne

Concernant la banque de détail, sur le périmètre des Caisses régionales, le Crédit Agricole a une méthodologie de notation interne et la détermination de modèles nationaux d'évaluation du risque pour chaque classe de notation. Un outil de notation (LUC, pour « Logiciel unique de cotation ») permettant le paramétrage des modèles de risques et le calcul mensuel des éléments réglementaires est en fonctionnement dans les Caisses régionales.

Le dispositif de remontée des données pour le *back-testing*, est opérant depuis le début de l'année 2005.

Les modèles de notation de la clientèle de la banque de détail des Caisses régionales et leurs procédures de maintenance *(back-testing)* ont été examinés par un cabinet de conseil indépendant. Il en ressort que les modèles mis en œuvre constituent une pratique de référence. Leur calibrage, aux fins de calcul des exigences réglementaires de fonds propres, sera effectué à fin 2006 sur la base d'un historique suffisant en terme de qualité et de profondeur. Sur la base de ces systèmes de notations, opérationnels depuis la fin 2004, tant sur les marchés de la banque de détail que celui des entreprises, les Caisses régionales ont mis en œuvre en 2005 différentes approches d'usage intégrant les notes Bâle II, notamment dans les procédures de délégation et de pré-attribution de crédit.

LCL, de son côté, a mis en conformité des outils de scoring existants (IRPAR, IRPRO) et a achevé les travaux d'adaptation des systèmes d'information visant notamment à compléter les données nécessaires pour Bâle II et à les fiabiliser. Les outils de *back-testing* sont développés et opérationnels. Il en est de même pour les filiales de crédit à la consommation (Sofinco, Finaref, Lukas SA Pologne).

Sur le périmètre de la banque des entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole, dont les Caisses régionales, CALYON et LCL, disposent de méthodologies communes de notation, avec 15 gradations, mixant des critères quantitatifs et qualitatifs. Un dispositif commun, « FRANE » (Fonctions réglementaires d'accompagnement de la notation entreprises), assure, d'une part, la mise en œuvre d'une notation homogène dans le Groupe, via le fichier national des notes (FNN), et, implémente, d'autre part, les outils de *back-testing* et de constitution des séries historiques nécessaires pour justifier les paramètres de mesure bâlois, dans une optique IRB. Des dispositifs de contrôle destinés à assurer la qualité et la fiabilité des données ont aussi été définis. Ces dispositifs prévoient la mise en place d'une piste d'audit, d'indicateurs de contrôle, de procédures et d'outils d'alerte, de procédures de réconciliation des données comptables et risques, de procédures de gestion et d'administration des données et de procédures spécifiques de surveillance des notations.

Système d'information risques

S'agissant des impacts en termes de systèmes d'information, sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, le système d'information risques a permis une harmonisation des référentiels (tiers, produits, catégories de risques) et des échanges de données entre les entités, permettant ainsi d'améliorer la qualité du suivi des risques. L'intégration de toutes les filiales du Groupe ayant opté pour la méthode IRB est achevée et sera poursuivie en 2006 pour les autres. La base centrale de Crédit Agricole S.A. est utilisée pour la consolidation des engagements du Groupe traités en méthode IRB.

Sur le périmètre des Caisses régionales, le déploiement de l'outil de pilotage et de gestion des risques de crédit, ARCADE a permis l'homogénéisation des agrégats et indicateurs de risque. Cet outil a contribué au calcul de manière automatisée, dans chaque Caisse régionale, des éléments des déclarations réglementaires « crédits », notamment pour les premiers calculs Bâle II sur la base du 30 septembre 2005.

Le risque de crédit

LES GRANDS RISQUES DE CONTREPARTIE

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe lié de contreparties d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, l'ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier.

Chaque entité opérationnelle communique trimestriellement à la Direction des risques Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques dès lors que le cumul sur une même contrepartie (ou sur un groupe lié de contreparties) dépasse le seuil le plus faible de 10 % de ses fonds propres durs ou de 100 millions d'euros, et en tout état de cause, ses dix premiers engagements. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés dépassent 300 millions d'euros, font l'objet d'un reporting spécifique à la Direction des risques Groupe en vue d'un suivi par le Comité des risques du groupe, simultanément à un traitement à des fins de déclaration réglementaire.

Fin 2005, les engagements en risques du groupe Crédit Agricole auprès de ces grandes contreparties s'élèvent à environ 116 milliards d'euros pour plus d'une centaine de groupes (données de gestion, intégrant tous les types de risques en montant net de garanties d'assurances crédit étatiques mais brutes de toutes autres garanties sur opérations de crédit, titres et de marché), les engagements en risques auprès des 20 groupes les plus importants totalisant un montant de 48 milliards d'euros dont 11 milliards d'euros sur trois établissements publics français non industriels.

Le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2005, garantissait en moyenne à 50 % les 7,0 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses régionales sur leurs plus grands risques. Depuis le 1er janvier 2005, LCL est entré dans ce dispositif pour son activité entreprise. Il bénéficie, dans les mêmes conditions que les Caisses régionales, de la couverture de Foncaris. Son seuil d'éligibilité a été fixé à 50 millions d'euros. Au total, les engagements de Foncaris s'élèvent à fin 2005 à 3,4 milliards d'euros. Les dix premiers risques de Foncaris représentaient un tiers de ses engagements totaux.

UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT

En outre, dans le cadre de la gestion de son portefeuille *(Banking Book),* le pôle Banque de financement et d'investissement du Groupe a recours à des dérivés de crédit conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risques comprenant en particulier les titrisations. L'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédit pour le pôle Banque de financement et d'investissement s'élève en position nominale à 8,6 milliards d'euros au 31 décembre 2005 ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit, quant à lui, à 4,0 milliards d'euros.

LE RISQUE-PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macroéconomique et financier spécifique.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités « Stratégies et portefeuilles (CSP) » ou « Comités pays » du pôle « Banque de financement et d'investissement » et le Comité des risques du Groupe (CRG) ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement et la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Cette notation est fondée sur des analyses multicritères (économique, financier, politique, scénarios de crise) conçues dans le cadre d'une méthodologie interne. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;

- le département des risques pays et portefeuille du pôle « Banque de financement et d'investissement » procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et la dangerosité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques auprès de la Direction des risques du Groupe. Elles s'opèrent par pôles métiers et intègrent donc la Banque de détail à l'international.

Politique de risque pays

Le Groupe a connu en 2005 une croissance sensible de ses encours (+ 42 % dont 13 % d'effet change) sur les pays émergents ou n'appartenant pas à l'OCDE, tout en favorisant les opérations dans les pays les moins risqués et en veillant à améliorer le profil général de risque du Groupe.

Cette croissance concerne tant les encours logés dans les implantations locales que ceux liés aux opérations *offshore*.

L'amélioration qualitative du portefeuille s'est poursuivie au cours de l'année 2005, aidée par un environnement resté favorable sur le marché des pays émergents qui a permis d'améliorer la notation de 15 pays, sans qu'aucune dégradation ne soit enregistrée. Par ailleurs, la croissance des actifs s'est concentrée sur les pays émergents les moins risqués.

Les pays dont la situation ou les évolutions sont jugées potentiellement préoccupantes sur les plans économique, financier ou politique, font l'objet d'un suivi rapproché, tant en terme de notation que de gestion des limites et expositions du groupe.

Évolutions en 2005

Les encours en risque du pôle Banque de financement et d'investissement (financements, titres, opérations de marché) sur les pays émergents, essentiellement libellés en dollar US, ont fortement augmenté en 2005 (+ 28 % en USD et + 47 % en euros). Cela s'explique, d'une part, par un accroissement sensible de l'activité en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique Latine et dans une moindre mesure en Europe de l'Est et Asie centrale et, d'autre part, par l'effet de change (13 % dollar US/euro).

La concentration reste forte dans la mesure où 33 pays représentent 94 % du portefeuille et 7 pays 53 % de celui-ci.

En terme de profil de risque, on constate une amélioration sensible : d'une part les encours sur les pays émergents « *investment grade* » passent de 63 % du total au 31 décembre 2004 à 68 % au 31 décembre 2005 et, d'autre part, les encours sur pays sensibles ont été ramenés de 11 % à 7 %.

En terme de répartition géographique, deux zones géographiques restent dominantes : l'Asie (43 %) et le Moyen-Orient/Afrique du Nord (25 %).

S'agissant des filiales à l'étranger relevant du pôle « Banque de détail », on constate une croissance globale de 24 % en euros, essentiellement due à la nette croissance des actifs en Pologne (+ 25 %), à une augmentation plus modeste au Maroc (+ 8,5 %) et une légère augmentation des encours des filiales africaines.

Asie

Avec 16 milliards d'euros d'encours à fin 2005, l'Asie concentre 43 % de l'exposition « Banque de financement et d'investissement » sur les pays émergents.

La politique de concentration des activités sur les pays les mieux notés (Corée du Sud, Grande Chine et Inde) a été poursuivie, sous-tendue par la dynamique de croissance forte de la zone, notamment en Chine et en Inde.

La situation des Philippines, jugée très préoccupante en fin 2004, s'est quelque peu consolidée en 2005, ce qui a permis une reprise prudente d'activité, de manière très sélective, en faveur de contreparties ciblées.

Proche et Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent, après l'Asie, la deuxième grande zone d'exposition avec 9,6 milliards d'euros d'encours. Le Maroc continue de représenter la principale exposition du Groupe dans cette région (2,6 milliards d'euros) du fait de la présence de Crédit Agricole S.A. au capital du Crédit du Maroc.

Les principales autres expositions sont concentrées sur les Émirats arabes unis, l'Iran et l'Arabie saoudite. Le maintien à niveau élevé du cours du pétrole a favorisé une progression des encours de cette région (+ 42 %) dont la situation politique nécessite toutefois une surveillance rapprochée.

Afrique subsaharienne

Cette région représentait une exposition à fin 2005 de 4,2 milliards d'euros dont 70 % sur l'Afrique du Sud. Notons que l'exposition au titre de la banque de détail sur cette région s'élève à 1,3 milliard d'euros, répartie entre les 7 pays où elle est présente.

Europe centrale et orientale et l'Asie centrale

L'exposition sur cette région représente 13 % des risques sur pays émergents (4,9 milliards d'euros). Elle est concentrée sur quatre pays (Pologne, Russie, Hongrie et République tchèque). Il faut y ajouter les actifs des deux implantations polonaises du Groupe spécialisées dans les services financiers (crédits à la consommation, crédit-bail) et les actifs sur la Serbie.

Amérique Latine

Cette région qui partait d'une situation déséquilibrée il y a 2 ans, a connu une nette amélioration depuis 18 mois. Elle représente une exposition de 4,2 milliards d'euros, dont 72 % sont concentrés sur trois pays : Mexique, Brésil et Chili.

Au cours de l'année 2005, la plupart des pays de la région ont connu un niveau de croissance acceptable (4 %) qui a permis une amélioration sensible de leurs fondamentaux économiques et leur assure une meilleure résistance aux chocs extérieurs.

ANALYSE DU PORTEFEUILLE

VALEURS NETTES INSCRITES AU BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

	au 31 décembre 2005		au 31 décembre 2004 (2)		Évolution en %
Encours Nets (1)	en millions d'euros	en % du total	en millions d'euros	en % du total	
Opérations avec la clientèle	441 714	84 %	396 092	80 %	+ 11,50 %
Opérations sur les établissements de crédit	69 187	13 %	87 278	17 %	- 20,70 %
Opérations de crédit-bail	13 666	3 %	13 693	3 %	0 %
TOTAL CRÉDIT AGRICOLE	**524 567**	**100 %**	**497 063**	**100 %**	**+ 5,50 %**

Source : États financiers.

(1) Les valeurs inscrites au bilan sont nettes de provisions.

(2) Hors IAS 32-39 et IFRS 4.

Les encours nets des opérations avec la clientèle, qui représentent 84 % des encours de prêts et créances au bilan, sont globalement en augmentation de 45,6 milliards euros, soit + 11,5 % par rapport à décembre 2004 et intègrent la variation de la parité dollar/euro (+ 13 %) et l'augmentation du prix des matières premières.

Les opérations sur les établissements de crédits traduisent la volatilité des opérations, en particulier l'augmentation des titres reçus en pension livrée. Enfin, les encours nets d'opérations de crédit-bail conservent un poids relatif stable.

Les variations liées aux effets de périmètre ne sont pas représentatives. Toutefois notons en particulier la Serbie avec l'acquisition de Meridian Bank.

VENTILATION DES ENCOURS BRUTS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Encours Bruts (1) *(en millions d'euros)*	31 décembre 2005	en % du Total
France (y compris DOM, TOM)	398 479	75 %
Union européenne (hors France)	66 540	12 %
Autres pays d'Europe	8 623	2 %
Amérique du Nord	15 520	3 %
Amériques centrale et du Sud	9 083	2 %
Afrique et Moyen-Orient	12 779	2 %
Asie et Océanie (hors Japon)	12 876	2 %
Japon	11 212	2 %
TOTAL	**535 112**	**100 %**

Source : États financiers.

(1) Y compris crédit-bail, affacturage et assimilés et hors créances rattachées.

Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

L'analyse des encours ventilés par zone géographique montre une large prédominance de la France (75 %) et de l'Europe occidentale (87 %), avec une large diversification sur les autres zones. Cette tendance illustre notamment la stratégie de Calyon, qui donne une priorité aux grands clients européens multiproduits, mais aussi celle du pôle des services financiers spécialisés dont les actifs sont concentrés dans cette région. Indépendamment des Caisses régionales, rappelons le poids important de la France au sein de Crédit Agricole S.A. avec LCL, en particulier son réseau en France avec la clientèle des particuliers et professionnels et PME, ainsi que la forte présence des services financiers (affacturage, crédit-bail, crédits à la consommation, banque de flux).

En Amérique du Nord, la stratégie de réduction du risque au travers de techniques de couverture (titrisation notamment) a été poursuivie dans les secteurs sensibles à la conjoncture économique (tel l'automobile).

VENTILATION DES ENCOURS BRUTS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Encours bruts [1] *(en millions d'euros)*	31 décembre 2005	en % du total
État, administrations et collectivités publiques	33 351	6 %
Institutions financières	80 961	15 %
Particuliers et professionnels	260 271	49 %
Entreprises et autres agents économiques, y compris assurances	160 529	30 %
TOTAL	**535 112**	**100 %**

Source : États financiers.

(1) Y compris crédit-bail, affacturage et assimilés et hors créances rattachées.

L'analyse des encours ventilés par agent économique fait apparaître une répartition de plus des trois quarts sur les opérations à la clientèle (dont près de la moitié aux particuliers et professionnels) ; celles sur les administrations ou institutions financières n'en représentant que 21 %.

L'augmentation du total des encours, de 5 % par rapport à fin 2004, est le résultat d'une politique de croissance, notamment sur les particuliers et professionnels (+ 8 %).

Analyse des engagements par activité économique des entreprises

L'ensemble de la filière de l'énergie, qui intègre au sens large, tant les secteurs amont ou aval de la production que du négoce, conserve une position importante, avec 16 % des engagements, contre 12 % précédemment. C'est une filière diversifiée qui a bénéficié en 2005 de l'évolution favorable du cours du pétrole mais aussi des autres matières premières (gaz notamment). Les prix élevés du secteur de l'énergie ainsi que la présence du Groupe chez les grands opérateurs du secteur et les financements de projets expliquent l'importance des encours, avec un risque de crédit de sens contraire selon les métiers financés.

Le secteur de la distribution, avec un poids relatif de 9,1 %, contre 10,9 % l'an passé, intègre les grands groupes de la distribution sur lesquels l'application des limites de concentration permet de suivre étroitement l'évolution des risques. Le secteur agro-alimentaire, qui se positionne en troisième position sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole, reste stable avec 8,4 % à fin 2005 contre 8 % précédemment.

Les autres secteurs ont une exposition au risque de crédit plus faible. Parmi ces secteurs, l'aéronautique et le secteur de l'hôtellerie restent des secteurs sensibles à la conjoncture économique et font l'objet d'un suivi rapproché. Les opérations de financements du secteur aéronautique sont en grande partie sécurisées par des agences de crédit export et les engagements nets bénéficient, pour la plupart, de garanties sur les avions et un rééquilibrage a été opéré en faveur des constructeurs et compagnies européennes. Le secteur des « Télécommunications » fait toujours l'objet d'un suivi attentif car, même si la qualité des grands acteurs s'améliore, la dette reste néanmoins élevée et les évolutions technologiques ont un impact certain. Enfin le Groupe conserve une approche prudente voire restrictive sur le secteur automobile, à forte concentration sur les leaders, en particulier aux États-Unis.

Le secteur immobilier, pour l'essentiel au sein du pôle Banque de financement et d'investissement, se répartit principalement sur la France à hauteur des 2/3 et pour un quart sur les États-Unis. Cette exposition regroupe les financements aux investisseurs (7 milliards d'euros), dont le risque porte plus sur un cash-flow d'exploitation de l'actif immobilier que sur la valeur elle-même de cet actif ; les financements de constructeurs, lotisseurs et promoteurs (4,7 milliards d'euros) et les autres (hôtellerie, patrimonial notamment). L'exposition des Caisses régionales de près de 5 milliards d'euros est également majoritairement orientée vers les financements investisseurs.

VENTILATION DE L'EXPOSITION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Filières *(en millions d'euros)*	Exposition au 31/12/2005	%	Dont risque potentiel
Énergie	40 010	16,1 %	10 556
Distribution - Industries de Biens de consommation	22 697	9,1 %	6 760
Agroalimentaire	20 797	8,4 %	4 267
Industrie lourde	18 526	7,4 %	6 862
Immobilier	18 206	7,3 %	3 604
Automobile	16 744	6,7 %	8 497
Autres industries	15 601	6,3 %	3 697
Télécoms	14 767	5,9 %	4 425
Aéronautique – Aérospatial	12 991	5,2 %	3 200
Maritime	10 338	4,2 %	2 814
BTP	8 577	3,4 %	3 083
Santé – Pharmacie	8 567	3,4 %	2 174
Informatique – Technologie	7 125	2,9 %	2 379
Tourisme - Hôtels – Restauration	6 291	2,5 %	1 910
Autres transports	5 920	2,4 %	1 695
Média – Édition	5 671	2,3 %	1 948
Services marchands (Utilities)	3 316	1,3 %	830
Bois – Papier – Emballage	2 702	1,1 %	772
Divers, dont sociétés financières, véhicules de titrisation	10 222	4,1 %	2 503
TOTAL	**249 068**	**100 %**	**71 976**

Source : Direction des risques Groupe.

Périmètre : encours bruts des opérations, bilan et hors bilan, en faveur des entreprises industrielles et commerciales (hors opérations avec les banques et hors intra groupes) et risque potentiel futur, y compris opérations sur titres, produits dérivés. Le risque potentiel est constitué du coefficient additionnel sur risque futur des opérations de marchés et des lignes de crédit confirmées non tirées.

Politique de provisionnement et couverture des risques

La couverture des risques de pertes repose sur deux natures de provisionnement, adaptées en 2005 aux nouvelles normes comptables :

- des provisions sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des provisions sur base collective visant à couvrir les risques de dégradation du profil sur les pays et sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de la dégradation de leur notation.

La politique de provisionnement s'applique à l'ensemble des créances dépréciées et sensibles :

- soit après examen individuel de la situation de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des divers scénarios d'évolution pour les risques « professionnels », « entreprises » et autres grandes clientèles ;
- soit pour les particuliers de façon statistique selon des méthodologies fondées sur les taux de recouvrement et les taux de perte estimés et réévalués périodiquement ;
- soit pour les créances non en défaut, les risques pays et les secteurs sensibles, un provisionnement collectif.

L'ensemble des engagements douteux du Groupe Crédit Agricole (sur créances interbancaires et clientèle de bilan) s'élève à 15,2 milliards d'euros, dont 7,6 milliards d'euros d'encours douteux compromis. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un éventuel non-recouvrement. Les encours douteux représentent 2,8 % (3,5 % en 2004) des encours bruts du Groupe et sont couverts par des provisions à hauteur de 68,6 % hors provisions collectives (68,2 % en 2004), étant noté que les provisions sont des provisions affectées hors provisions sectorielles et pays.

Le tableau ci-après donne la répartition par zone géographique :

- de la part des encours douteux - compromis et non compromis - dans le total des engagements sur chaque région ;
- de la couverture des encours douteux totaux et compromis par les provisions qui s'est renforcée en 2005, notamment en France. Le taux plus faible observé aux États-Unis (41 %) s'explique par une pratique comptable locale laissant au bilan la seule partie des créances jugée recouvrable.

TABLEAU DES ENCOURS DOUTEUX, DONT DOUTEUX COMPROMIS ET DES PROVISIONS, VENTILÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Encours au 31 décembre 2005 [1] *(en millions d'euros)*	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions
France	398 479	12 030	6 051	8 386	4 899	70 %
Union européenne (hors France)	66 540	1 196	615	713	400	60 %
Autres pays d'Europe	8 623	334	160	259	109	78 %
Amérique du Nord	15 520	558	275	242	156	43 %
Amérique centrale et du Sud	9 083	294	54	234	29	80 %
Afrique et Moyen-Orient	12 779	585	335	454	324	78 %
Asie et Océanie (hors Japon)	12 876	149	110	108	93	72 %
Japon	11 212	12	12	0	0	-
TOTAL	**535 112**	**15 158**	**7 612**	**10 396**	**6 010**	**69 %**

Source : États financiers.

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

Indépendamment des provisions sur encours douteux de 10,4 milliards d'euros, il convient de noter les 3,4 milliards d'euros de provisions collectives à fin 2005.

De même, le tableau ci-après montre la répartition par agent économique des encours douteux, dont ceux non compromis et leur couverture par les provisions.

TABLEAU DES ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS ET DOUTEUX COMPROMIS ET DES PROVISIONS VENTILÉS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Encours au 31 décembre 2005 *(en millions d'euros)*	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions	Taux de couverture douteux compromis par provisions
État, administrations et collectivités publiques	33 351	155	108	112	89	72 %	82 %
Institutions financières	80 961	476	102	416	90	87 %	88 %
Particuliers et professionnels	260 271	8 061	4 394	5 440	3 411	67 %	78 %
Entreprises et autres agents économiques (y compris assurances) [1]	160 529	6 466	3 008	4 428	2 420	68 %	80 %
TOTAL	**535 112**	**15 158**	**7 612**	**10 396**	**6 010**	**69 %**	**79 %**

Source : États financiers.

(1) Crédit-bail, affacturage et assimilés inclus.

Coût du risque de crédit

Le profil de risque est resté favorable en 2005 grâce à un coût du risque faible et relativement stable lié, pour l'essentiel, à une situation favorable sur la clientèle des grandes entreprises, même si certains secteurs s'avèrent plus sensibles comme l'automobile aux États-Unis.

Le coût du risque pour l'ensemble du Crédit Agricole s'établit à 1 260 millions d'euros contre 1 216 millions en 2004, la hausse en valeur absolue étant liée aux effets méthodologiques des nouvelles normes comptables.

Les risques de marchés

PÉRIMÈTRE

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché. Il s'agit principalement des activités d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés de la filiale Calyon Corporate and Investment Bank. Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément. Les risques de marchés se traduisent par un risque de variation du résultat de la filiale du fait d'un ou plusieurs vecteurs financiers : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, corrélation entre les marchés etc.

Les Caisses régionales n'ont pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux internationaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage. Leurs activités de marchés se limitent à des activités de refinancement, de couverture et de trésorerie courante qui ne génèrent pas ou peu de charges prudentielles. À fin 2005, 7 Caisses régionales sur 41 ont été conduites à déclarer un ratio d'adéquation des fonds propres dans le cadre de la réglementation CAD. Cette situation résulte notamment d'une augmentation des portefeuilles de négociation de quelques Caisses régionales à la suite de reclassements de titres ou d'instruments de couverture dans le cadre du passage aux normes IAS / IFRS. Les exigences cumulées de fonds propres au titre de leurs risques de marché sont toutefois de moins de 30 millions d'euros.

EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

L'évolution de la VaR, déclinée par lignes produits, sur **les activités de marché** de Crédit Agricole S.A. se présente de la façon suivante :

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 J)

(en millions d'euros)	31/12/2005	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2004
Trésorerie	**4**	4	8	6	7
Change et commodities	**5**	2	7	4	2
Dérivés de taux	**10**	8	11	10	9
Crédit & liquid bonds	**8**	5	13	8	13
Crédits structurés	**4**	1	4	2	1
Actions	**9**	5	9	7	7
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	**24**	**17**	**25**	**22**	**25**

La VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A., incluant les risques de marché résiduels issus de filiales de Crédit Agricole S.A. peu actives sur les marchés, s'obtient par sommation des différentes VaR individuelles. Elle s'élève à 24 millions d'euros au 31 décembre 2005 (dont 21 millions d'euros sur le seul périmètre Calyon).

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Calyon a développé **une activité de trading**, structuration et ventes à sa clientèle de produits dérivés de crédit. Le montant de VaR de ces activités s'élève à environ 10 millions d'euros au 31 décembre 2005 ; il est inclus dans la VaR du groupe Crédit Agricole S.A. ci-dessus.

La gestion du bilan

LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

Le groupe Crédit Agricole S.A. consolide et gère ses risques financiers, localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A., compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières internes avec les Caisses régionales, et au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossement en taux et en liquidité.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Au 31 décembre 2005, le risque de perte du groupe Crédit Agricole S.A. sur l'exercice en cas de variation adverse de 1 % des taux d'intérêt représente moins de 1 % des fonds propres prudentiels. Le risque de pertes cumulées et non actualisées sur les 10 prochaines années en cas de variation adverse de 1 % des taux d'intérêt représente moins de 10 % des fonds propres prudentiels.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier (se reporter à l'annexe comptable n° 5.3)

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé.

Au 31 décembre 2005, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élève à 104 % contre 108 % au 31 décembre 2004.

Le montant total des émissions obligataires s'élève à 10,7 milliards d'euros dont 6,8 milliards d'euros dans le cadre du programme d'émissions d'Euro Medium Term Notes (EMTN).

Par ailleurs, le Groupe a réalisé deux émissions prenant la forme de titres super subordonnés Tier 1 pour un montant de 1,2 milliard d'euros.

Risques opérationnels

Au cours de l'année 2005, le groupe Crédit Agricole a poursuivi, dans la perspective du démarrage de Bâle II, la mise en place du dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du groupe :

- *la gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels :* Il s'agit de la supervision du dispositif par la Direction générale, de la définition des rôles des Directions des risques (Crédit Agricole S.A. et filiales/entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, des responsabilités des filiales/entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels) ;
- *l'identification et l'évaluation qualitative des risques* à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- *la collecte des pertes opérationnelles et la remontée des alertes* pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- *le calcul et l'allocation des fonds propres réglementaires et économiques* au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau filiale/entité ;
- la livraison périodique d'un *tableau de bord des risques opérationnels* au niveau filiale/entité, complété par une synthèse Groupe.

Ce dispositif est décliné dans les entités du Groupe selon le principe de subsidiarité.

Il vise l'homologation par la Commission bancaire au titre de la méthode avancée (« *Advanced Measurement Approach* ») pour les principales entités du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Calyon, LCL, Sofinco, Finaref [2] et CAAM) au plus tard d'ici fin 2007, avec un processus de validation démarrant d'ici fin 2006.

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sauf exception, les dispositifs de gestion des risques opérationnels au sein de chaque filiale sont pilotés par sa direction des risques et font l'objet d'une supervision par son Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels de son Comité de contrôle interne. Le réseau de managers des risques opérationnels est en place dans les filiales importantes regroupant de multiples entités géographiques et/ou métiers. Ce dispositif organisationnel sera renforcé en 2006 par la mise en œuvre de la fonction Contrôles permanents (nouveau règlement 97-02) rattachée à la direction des risques Groupe.

Dans la perspective de la validation, l'année 2005 a permis d'achever le déploiement des cartographies des risques opérationnels (volet qualitatif - outil Europa) dans la grande majorité des filiales. Certaines d'entre elles ont de plus entrepris d'enrichir cette cartographie par un zoom sur les risques de non-conformité selon la méthodologie et l'outil commun (Europa 2) mis au point conjointement par la Direction des risques Groupe et la Direction Conformité-Déontologie.

Parallèlement, la collecte des pertes (volet quantitatif - outil Olimpia) ainsi que le tableau de bord (orienté vers « l'usage ») ont été étendus à la quasi-totalité du périmètre du Groupe.

Cette généralisation progressive des historiques internes permet de finaliser la mise au point du modèle interne de calcul et d'allocation des fonds propres basé sur les distributions statistiques de pertes (méthode avancée Bâle II dite LDA utilisée par la plupart des grands établissements), que viennent compléter des scénarios exceptionnels adverses en tant que de besoin. Dans le cadre du QIS 5, une première déclaration de l'estimation du capital réglementaire au titre du RO en méthode standard a été réalisée sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des produits nets bancaires 2003 et 2004.

À fin 2005, le groupe Crédit Agricole S.A. dispose d'un tableau de bord des risques opérationnels couvrant l'ensemble de ses métiers (hors assurances) : Calyon, Banque privée, LCL, pôle Gestion d'actifs (CAAM, CACEIS, BFT), pôle Services financiers spécialisés (Sofinco, Finaref, CA Leasing, Eurofactor), Lukas, EFL.

Ce tableau de bord confirme les principales sources de risques impactant la plupart des métiers : fraude externe, respect insuffisant de certaines obligations réglementaires et des bonnes pratiques commerciales [3] (dont les litiges pour défaut de conseil), maîtrise perfectible de certains processus (prêts réglementés, opérations de marchés en particulier).

On relève en même temps des profils d'exposition différenciés par filiale/type de métier : risque récurrent de fréquence prédominant dans la banque de proximité (LCL) le crédit à la consommation (majorité de pertes récurrentes frauduleuses « frontière » avec le risque de crédit chez Sofinco et Finaref) ainsi que dans la gestion d'actifs (CAAM), risque exceptionnel d'intensité plus marqué dans la banque de financement et d'investissement (Calyon).

Des plans d'actions sont suivis pour continuer à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (programme Fides pour la conformité, en particulier chez Calyon), d'autre part la fréquence des risques récurrents (baisse du coût du risque observée chez LCL y compris pour la monétique, surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation).

CAISSES RÉGIONALES ET LEURS FILIALES

L'année 2005 a été en grande partie consacrée à la mise en place de la collecte des incidents (risques opérationnels) et de leurs conséquences financières selon une méthodologie commune et un référentiel commun à l'ensemble des Caisses régionales.

(2) Périmètre France pour Sofinco et Finaref.

(3) Risque de non-conformité pour l'essentiel.

Partant de là, les entités ont pu produire des tableaux de bords (reportings réglementaires et reportings « locaux ») permettant d'assurer une mesure et une surveillance des risques.

Ces reportings ont donné lieu à la mise en place de plans d'actions (usage) en vue de réduire/atténuer les zones de risques avérées.

Au niveau qualitatif, les résultats de la cartographie 2004 ont été exploités pour définir des plans d'actions (usage) d'amélioration des processus (sécurisation), qualité des processus (amélioration du service client notamment) et de priorisation des processus jugés critiques à l'égard d'un plan de continuité d'activité.

L'étude de calcul d'exigence de fonds propres basé sur un modèle interne (tel que demandé par la réglementation par l'approche des mesures avancées) a permis de confirmer la pertinence de la méthodologie retenue. Une étude d'adaptation de l'outil existant au contexte des Caisses régionales est en cours.

Enfin, conformément au règlement 97-02 modifié, la gestion des risques opérationnels sera rattachée d'une manière générale à l'ensemble du dispositif de contrôles permanents permettant ainsi d'avoir une vision globale des risques.

Tendances récentes et perspectives

▶ Perspectives 2006

En 2006, les éléments de risque du scénario global restent liés aux déséquilibres financiers mondiaux sur l'axe Chine - États-Unis (problèmes des déficits américains et du yuan chinois) et à l'incertitude sur l'évolution des cours des matières premières. Sous réserve d'une stabilisation, voire d'un léger repli, des prix du pétrole, une consolidation de la croissance mondiale est envisageable.

Aux États-Unis, les perspectives d'activité se présentent comme la prolongation des tendances lourdes de la fin 2005, autrement dit un freinage en douceur des dépenses des ménages, une consolidation des dépenses d'investissement productif, une accalmie bien maîtrisée de l'investissement résidentiel. Le taux de chômage continuerait de se replier. Les déséquilibres budgétaires et extérieurs ne devraient, au mieux, que se réduire marginalement en lien avec le freinage léger de l'activité, laissant l'économie américaine dans la dépendance des afflux de capitaux étrangers. Au plan institutionnel, l'année sera marquée par des élections de mi-mandat qui pourraient réorienter les priorités de la géopolitique vers l'économie domestique. Par ailleurs, la transition à la tête de la Réserve fédérale ne devrait pas provoquer de bouleversement : le cycle de normalisation monétaire, après un an et demi de hausses régulières des taux directeurs, devrait être mené à son terme au premier trimestre par le nouveau président de la Fed, avec un niveau de taux directeurs plafonnant à 4,75 % (contre 4,25 % à la fin 2005). Avec l'arrêt prochain des hausses de taux courts, la hausse des taux obligataires ne peut être que limitée tandis que, de son côté, le dollar perd un de ses soutiens principaux. La devise américaine devrait renouer avec sa tendance baissière, interrompue l'an passé.

Au Japon, l'année 2006 devrait confirmer la reprise d'activité et marquer la fin officielle de la déflation. Aussi la banque du Japon devrait-elle abandonner le réglage monétaire quantitatif et préparer les conditions pour une sortie de sa « politique de taux zéro ».

Dans la zone euro, la conjoncture qui fait preuve de robustesse à la charnière 2005-2006 laisse espérer un affermissement de la croissance, qui serait aussi moins dépendante de l'environnement extérieur. Le redressement de l'emploi, après plusieurs années de quasi stagnation, permettrait de soutenir la demande intérieure européenne. La croissance pourrait alors s'accélérer pour se situer autour de 2 %, un peu au-dessus du potentiel. L'élément particulier de risque tient à l'évolution de l'euro : une hausse trop forte pèserait sur le moral des entrepreneurs. Stabilisation des prix pétroliers aidant, l'inflation reviendrait vers la cible de la BCE (2 %). Dans ce contexte, la banque centrale pourrait poursuivre la normalisation très graduelle de sa politique monétaire et viser à terme une situation de neutralité c'est-à-dire des taux courts à 3 %, contre 2,25 % à la fin 2005. Toutefois, la hausse des taux courts et longs serait assez modeste et étalée dans l'exercice pour ne pas mettre à mal la reprise, ni casser brutalement le tonus des marchés immobiliers.

En 2006, **l'économie française** devrait enregistrer une croissance proche de son potentiel (autour de 1,9 %). La demande domestique devrait continuer d'être le principal soutien de l'activité. Une amélioration de l'emploi est aussi attendue avec la montée en puissance des divers contrats aidés.

Pour le Groupe

Le groupe Crédit Agricole a vécu, au cours des 4 dernières années, de profondes transformations dont la plus importante a été l'intégration du Crédit Lyonnais qui s'est achevée au cours de l'exercice 2005 ; sa réussite se traduit dans l'activité commerciale comme dans les résultats financiers de l'exercice 2005.

Le Groupe, aujourd'hui stabilisé et structuré dans son organisation, engage une nouvelle étape qui s'exprime dans le plan de développement stratégique annoncé en fin d'année 2005. Ce plan de développement pour les trois ans à venir fixe des objectifs de création de valeur qui s'appuient sur un ambitieux programme visant à renforcer la place de leader du groupe Crédit Agricole dans la Banque de détail en France et dans les métiers qui lui sont rattachés et à développer significativement les activités et la part de résultats à l'international tout en renforçant la cohérence entre les métiers. Il repose sur quatre leviers : la différentiation des marques Crédit Agricole et LCL, un projet industriel, l'accès à des réseaux de distribution hors de France, le développement des plates-formes produits.

Pour 2006, les principales orientations se déclinent par métiers.

Dans la banque de proximité en France, les Caisses régionales engagent une vigoureuse relance de leur dynamique commerciale pour « être la référence pour le nouveau consommateur bancaire ». À la base de ce développement, elles mettent en œuvre une politique continue d'innovation en termes de produits bancaires et financiers (nouvelles gammes de produits et nouveaux services).

Deux nouveaux projets de fusions sont en préparation et devraient se concrétiser en 2007 : la fusion des Caisses régionales Brie Picardie et Oise d'une part et celle du Gard et du Midi d'autre part. Ces nouveaux rapprochements porteraient à 39 le nombre de Caisses régionales à fin 2007.

Pour sa part, LCL s'est fixé des objectifs volontaristes d'élargissement de sa base de clientèle en « recréant la préférence par un contrat consumériste ». Pour ce faire, il entend développer de nouvelles offres, ouvrir et rénover des agences, poursuivre un strict contrôle des charges et continuer d'améliorer le coefficient d'exploitation.

Ces ambitions s'accompagnent d'un plan industriel visant à gagner en productivité.

Après l'achèvement en 2005 des dernières opérations de rapprochement, les axes de développement du **pôle Services financiers spécialisés** pour 2006 consistent à consolider le leadership du Groupe en France et à poursuivre sa croissance à l'international.

En crédit à la consommation, les ventes seront intensifiées (notamment par l'innovation produits, l'ouverture sur les nouveaux marchés, le renforcement de la fidélisation, l'utilisation des nouvelles technologies). En crédit-bail, l'efficacité des réseaux commerciaux sera améliorée. En affacturage, l'offre de produits sera enrichie.

Dans ces trois métiers, la mise en œuvre des synergies sera accélérée. Ces synergies entre les sociétés du pôle et l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole permettront à la fois des économies de coûts, des partages de compétences et une plus grande efficacité sur leurs marchés respectifs. Enfin, le développement à l'international sera poursuivi, soit par des opérations ciblées de croissance externe, soit par la création de nouvelles sociétés.

En gestion d'actifs, 2006 sera consacrée principalement à la mise en œuvre de l'intégration de Nextra. Une offre de produits adaptés aux besoins des différents réseaux de distribution sera développée. La présence du Groupe à l'international sera renforcée, notamment en Asie. Des compétences techniques complémentaires seront développées.

La forte croissance **des assurances** sera développée tant en assurance-vie qu'en assurances dommages ; en particulier seront développés les produits IARD dont le taux de pénétration est encore faible. L'ambition du Groupe de se diversifier à l'international dans le domaine des assurances s'illustre, dès le début 2006, par la prise de contrôle des sociétés d'assurances portugaises, Tranquilidade Vida et Espirito Santo Seguros. L'accord conclu avec son partenaire Banco Espirito Financial Group S.A. prévoit l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de 50 % du capital et du contrôle du management des deux filiales de bancassurance vie et dommages du groupe Portugais BES.

Le développement de CACEIS en 2006 permettra de renforcer le positionnement du Groupe dans **les métiers de titres et de services financiers aux institutionnels**. En outre, **en Banque privée**, le Groupe ambitionne d'accroître ses positions sur le marché français de haut de gamme et d'accentuer sa présence dans les zones à potentiel telle l'Asie…

En Banque de financement et d'investissement, la banque de financement s'attachera à poursuivre ses efforts de conquête en vue d'élargir la base de clientèle et d'accroître ses positions dans les zones géographiques offrant une meilleure rentabilité, à poursuivre la rationalisation des systèmes d'information à l'international et à achever la mise en œuvre du projet Bâle II.

Pour la banque de marchés et d'investissement, les axes d'action consistent à renforcer ses capacités de distribution électronique des produits de flux ; dans le domaine des dérivés actions et fonds, ils consistent à étendre l'offre commerciale, améliorer les capacités de structuration et développer les ventes de produits structurés à partir de la plate-forme de CASAM. Il s'agit aussi de densifier la couverture géographique de CA Cheuvreux au Royaume-Uni et en Europe de l'Est et celle de Calyon Financial en Asie et poursuivre le développement de CLSA sur les marchés japonais, indiens et chinois.

Conformément au plan de développement du Groupe, **la Banque de détail à l'International** concentrera ses efforts sur deux zones :

- l'Europe de l'Ouest, les investissements dans cette région visant à tirer parti de l'ensemble de la chaîne de valeur distribution-production des métiers du Groupe ;
- l'Europe centrale et orientale ainsi que le bassin méditerranéen, par des acquisitions ciblées présentant un fort potentiel de croissance.

Les opérations d'ores et déjà engagées depuis le début de 2006 participent de cette ambition.

Ainsi, outre la prise de contrôle par Crédit Agricole S.A. des deux sociétés d'assurances du Groupe portugais Banco Espirito Santo, l'acquisition réalisée début 2006, aux côtés du partenaire égyptien MMID, de 74,6 % dans l'Egyptian American Bank (EAB) marque la première étape du développement international du Groupe après l'annonce de son plan de développement. En rapprochant EAB et Calyon Bank Egypt, leur filiale commune, Crédit Agricole S.A. et MMID vont renforcer leur position sur le marché égyptien et créer un intervenant de premier plan dans les services bancaires tant aux particuliers qu'aux entreprises.

▶ Évènements récents

En complément aux informations publiées dans le rapport de gestion du groupe Crédit Agricole S.A. concernant les évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice 2005, le Groupe Crédit Agricole a porté à la connaissance du public les informations suivantes :

Le Groupe Crédit Agricole et China Unionpay (« CUP ») ont inauguré leur partenariat visant à accepter les cartes « CUP » en France

Communiqué de presse du 4 avril 2006

L'accord entre le Groupe Crédit Agricole et China Unionpay avait été signé à Shanghaï le 3 novembre dernier. Réunissant 175 institutions membres, China Unionpay gère les opérations interbancaires (transactions et retraits) effectuées avec des cartes « CUP » en Chine et à l'international.

Les banques du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, LCL et Calyon) ont déployé, grâce au dispositif conçu et mis en œuvre par le CEDICAM (*), les moyens nécessaires pour accepter les cartes « CUP », en paiement chez les commerçants équipés de terminaux de paiement (TPE) par le Crédit Agricole ou par LCL, et en retrait d'espèces dans les distributeurs des deux réseaux. Par ce service, unique en France et nouveau en Europe, le Groupe Crédit Agricole souhaite accompagner l'essor du tourisme chinois en France et, plus largement, le développement des échanges économiques entre les deux pays.

Le partenariat entre le Crédit Agricole et China Unionpay est aujourd'hui opérationnel. René Carron, Président de Crédit Agricole S.A. et Tinghuan LIU, Président de China Unionpay, Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A. et Yongchun LIU, Directeur général délégué de China Unionpay, ont en effet inauguré le 3 avril, dans le grand magasin parisien Printemps du boulevard Haussmann, le partenariat visant à accepter les cartes « CUP » en France.

Dans l'immédiat, ce sont les régions les plus visitées par les touristes chinois, Paris Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco, qui acceptent les cartes « CUP » en paiement et en retrait. Les autres régions françaises seront concernées dans une seconde phase de déploiement du dispositif.

500 000 touristes chinois sont attendus en France en 2006, un million à terme. Avec un parc total d'environ 949 millions de cartes, le marché chinois de la monétique connaît un développement spectaculairement rapide. Par la mise en place de ce nouveau service, le Groupe Crédit Agricole confirme sa position de leader sur le marché de la monétique en France et son ambition d'être un acteur majeur de l'Europe des paiements qui verra le jour à partir du 1er janvier 2008. 8e banque mondiale par le total des transactions par carte (59 milliards d'euros en 2004), le Crédit Agricole détient une part de marché globale d'environ 33 % de la monétique en France.

(*) Le CEDICAM est la filiale du Crédit Agricole, spécialisée dans le domaine des paiements et des flux.

Crédit Agricole Alternative Investment Products Group adopte un nouveau nom : « Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments »

Communiqué de presse du 4 avril 2006

Crédit Agricole Alternative Investment Products Group (CA-AIPG) devient **Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments (CAAM AI).** Ce changement de raison sociale s'applique aux sociétés du pôle multi-gestion alternative localisées à Chicago, Londres et Paris.

Filiale à 100 % de Crédit Agricole Asset Management, Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments compte parmi les principaux acteurs de l'industrie des fonds de fonds alternatifs. Avec 14 ans d'expérience, elle gère 12,6 milliards d'euros d'encours (au 31/12/2005) pour 400 investisseurs français et internationaux. La société se positionne à la 13e place mondiale des gérants de fonds de fonds alternatifs, en termes d'actifs sous gestion(*).

Par ailleurs, elle s'est récemment vue décerner :

- parmi les fonds de fonds européens, le prix de la meilleure performance ajustée au risque dans la catégorie « fonds diversifiés sur une période de 3 ans » (Hedge Funds Review Awards à Londres - décembre 2005),
- parmi les gérants de fonds de fonds mondiaux, le prix du meilleur fonds spécialisé sur l'Asie sur la base du meilleur ratio risque/rendement (InvestHedge à New-York - mars 2006).

Crédit Agricole Asset Management Immobilier, filiale de Crédit Agricole Asset Management Group (CAAM Group) adopte le nouveau nom de Crédit Agricole Asset Management Real Estate (CAAM Real Estate)

Communiqué de presse du 12 avril 2006

Cette nouvelle dénomination s'inscrit dans la logique du développement à l'international de CAAM Group. Elle permettra, par ailleurs, à CAAM Real Estate de renforcer son identification auprès des opérateurs français et étrangers.

Avec 2,4 milliards d'euros d'encours sous gestion(**), CAAM Real Estate est un acteur de premier plan de la gestion d'actifs immobiliers pour compte de tiers en France. Il est, notamment, 2e sur le marché des Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI), avec 15 % de part de marché.

(*) Source : classement InvestHedge de février 2006 – données au 31/12/2005.

(**) Données au 31/12/2005.

2 Informations financières

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 7 mars 2006 p. 44

Cadre général p. 44

Compte de résultat p. 49

Bilans p. 50

Tableau de variation des capitaux propres p. 52

Tableau des flux de trésorerie p. 53

Notes annexes aux états financiers p. 55

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés p. 132

Informations financières consolidées au 31 décembre 2005 selon les normes IFRS avec données comparatives à normes constantes p. 134

Préambule p. 134

Compte de résultat p. 135

Bilans p. 136

Tableau de variation des capitaux propres p. 138

Notes annexes p. 139

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 7 mars 2006

▶ Cadre général

Le groupe Crédit Agricole

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Composé de 2 583 Caisses locales, de 41 Caisses régionales, de son organe central « Crédit Agricole S.A » et de leurs filiales, le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillés dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constitue l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés, établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de reporting représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de reporting sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de reporting est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central « Crédit Agricole S.A. »

Le cadre réglementaire de constitution des états financiers

L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005) et du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005).

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n°2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole.

Transition aux normes internationales

Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes internationales, le groupe Crédit Agricole applique la recommandation émise par le Comité des régulateurs de valeurs mobilières (CESR) du 30 décembre 2003, et reprise par la recommandation AMF du 6 juillet 2004 sur la transition aux normes IFRS. Cette dernière recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises aux normes internationales communiquent leurs informations financières pendant la période de transition.

La date d'adoption étant le 31 décembre 2005, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter de cette date ses premiers états financiers IFRS conformément aux normes IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Par ailleurs, la date de transition aux IFRS étant le 1er janvier 2004 pour l'ensemble des normes à l'exception des normes IAS 32, 39 et IFRS 4, le groupe Crédit Agricole présente des informations comparatives selon les normes IAS/IFRS à compter de cette date. Il est précisé que la date de transition des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 est le 1er janvier 2005.

Normes applicables et comparabilité

Pour établir le bilan d'ouverture et les comptes annuels de l'exercice 2005, les seules règles comptables publiées au journal officiel de l'Union européenne et applicables à la date de clôture ont été utilisées. En revanche, les normes et interprétations dont la date d'entrée en vigueur est postérieure à l'exercice 2005 n'ont pas été retenues.

Du fait de la mise en œuvre réglementaire à compter du 1er janvier 2005 des normes IAS 32, 39 sur les instruments financiers et IFRS 4 sur les passifs d'assurance, les états financiers concernant l'exercice 2004 sont présentés sans intégrer les impacts de ces normes. En conséquence, les actifs et passifs relatifs à l'activité d'assurance et les instruments financiers sont comptabilisés et évalués selon les règles françaises telles que décrites dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2004. Dans ces conditions, les paragraphes « Instruments financiers » et « Activités d'assurance » ci-après ne s'appliquent pas aux données relatives à l'exercice 2004.

Pour faciliter la compréhension et l'analyse des informations financières 2005, des données financières consolidées à normes constantes ont également été préparées : elles comprennent des données comparatives 2004 incorporant une simulation d'application des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces informations complémentaires ne figurent pas dans les états réglementaires.

Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- **les avances pour prêts bonifiés** qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- **les avances pour autres prêts** qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les « Opérations internes au Crédit Agricole ».

PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Pactes d'actionnaires

Sont décrits ci-après les pactes d'actionnaires relatifs à des sociétés cotées et qui ont fait l'objet d'une information publique.

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU GROUPE BANCA INTESA

Le 3 mai 2005, une mise à jour du pacte d'actionnaires unissant les principaux actionnaires de Banca Intesa a été signée et a fait l'objet d'une publicité par la Consob. Les actionnaires participants au pacte sont organisés en cinq groupes : Crédit Agricole ; Fondation Cariplo ; groupe Generali, regroupant Assicurazioni Generali, Alleanza Assicurazioni ainsi que diverses autres sociétés contrôlées par Generali ; Fondation Cariparma ; groupe Lombard, regroupant Banca Lombarda, IOR, Mittel et Carlo Tassara.

Le pacte prévoit notamment :

- la constitution d'un Comité directeur du pacte, composé de membres représentant chaque groupe d'actionnaires et d'un Président élu par les autres membres, chargé de désigner le Président et le Directeur général de Banca Intesa et des principales sociétés contrôlées ; il examine les principales décisions de gestion et orientations stratégiques du groupe ;

- la composition du Conseil d'Administration de la banque en 21 membres, selon la répartition suivante : Crédit Agricole 5, Fondation Cariplo 4, groupe Generali 3, groupe Lombard 2, Fondation Cariparma 2 et Comité directeur du pacte 5 ;
- l'engagement des parties de ne pas détenir d'actions hors pacte au-delà de 5% du volume d'actions intégrées au pacte ;
- un droit de préemption du Comité directeur du pacte, en faveur de ses membres ou d'un tiers, si une des parties souhaite céder ses actions ;
- en cas d'offre publique d'achat, une évaluation de l'offre par le Comité directeur du pacte pour orientation commune ; s'il n'y a pas unanimité entre les membres du Comité, les membres souhaitant rester dans le pacte disposent d'un droit de préemption, au prix de l'offre publique, sur les actions des membres favorables à celle-ci.

Le pacte vient à échéance le 15 avril 2008. Il est renouvelable par tacite reconduction tous les 3 ans sauf dénonciation par une des parties 6 mois avant l'échéance.

Compte tenu de ce qui précède, la participation de Crédit Agricole S.A. dans Banca Intesa est consolidée par mise en équivalence.

Au 20 décembre 2005, le pacte d'actionnaires de Banca Intesa est le suivant :

	Actions pactées	% sur le total des actions pactées	% sur le capital ordinaire	Autres actions détenues
1-Crédit Agricole S.A.	1 064 827 301	41,13	17,80	2 596 258
2-Fondation Cariplo	554 578 319	21,42	9,27	
3-Groupe Generali	435 229 478	16,81	7,27	
4-Fondation Cariparma	254 375 410	9,83	4,25	6 139 792
5-Groupe Lombard	279 926 547	10,81	4,68	
TOTAL	**2 588 937 055**	**100,00**	**43,27**	**22 429 809**

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU GROUPE EURAZEO

Le 21 avril 2005, un pacte d'actionnaires signé entre la société civile Haussmann Percier (SCHP), Monsieur Michel David-Weill, Michel David-Weill 2001 Trust, Madame Eliane David-Weill, la fondation Atmer et la fondation Bellema (ensemble le groupe SCHP), d'une part, et Crédit Agricole S.A., d'autre part, relatif à la société Eurazeo, a remplacé les pactes existant antérieurement. Ce pacte d'actionnaire a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2005. Il prévoit notamment :

- un engagement réciproque de plafonnement et d'inaliénabilité des participations dans Eurazeo ;
- un engagement de concertation entre le groupe SCHP et le Crédit Agricole concernant les opérations de fusion ou de scission auxquelles Eurazeo serait partie ;
- la présence de trois représentants du groupe SCHP et de deux représentants de Crédit Agricole au sein du conseil de surveillance d'Eurazeo qui compte dix-huit membres ;
- la résiliation du pacte le 31 décembre 2007 et la fin concomitante de l'action de concert entre les parties au pacte.

Au 31 décembre 2005, Crédit Agricole S.A. et le groupe SCHP détiennent respectivement 16,2 % et 23 % du capital ainsi que 20,9 % et 33 % des droits de vote d'Eurazeo.

Compte tenu de ce qui précède, la participation de Crédit Agricole S.A. dans Eurazeo est consolidée par mise en équivalence.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note annexe N°14. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminées en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du groupe.

Les encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2005 sont relatifs au groupe CACEIS, pour les montants suivants : prêts et créances sur les établissements de crédit : 50 millions d'euros ; prêts et créances sur la clientèle : 275 millions d'euros ; dettes envers les établissements de crédit : 426 millions d'euros.

Les effets de ces transactions sur le compte de résultat de l'exercice 2005 ne sont pas significatifs.

GESTION DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITES, PRÉRETRAITES ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE : CONVENTIONS DE COUVERTURE INTERNES AU GROUPE

Comme présenté dans les principes comptables (Chapitre 1.1), les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime « à cotisations » ou « à prestations » définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de reporting, la notion de dirigeant telle que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

À ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Intérêts et produits assimilés	7.1	46 631	29 873
Intérêts et charges assimilés	7.1	(32 203)	(20 912)
Commissions (produits)	7.2	10 270	8 777
Commissions (charges)	7.2	(2 161)	(2 248)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.3	5 370	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.4 - 9.4	2 532	
Résultat sur opérations financières			5 890
Marge brute des sociétés d'assurances			2 825
Produits des autres activités	7.5	24 339	23
Charges des autres activités	7.5	(28 829)	
Produit net bancaire		**25 949**	**24 228**
Charges générales d'exploitation	7.6 - 10.1 - 10.4 - 10.6	(15 450)	(14 768)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	7.7	(911)	(945)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)		**9 588**	**8 515**
Coût du risque	7.8	(1 260)	(1 216)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4.3	629	434
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.9	123	
Coûts liés au rapprochement	7.10	(219)	(551)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	4.6	(83)	(55)
Résultat avant impôt		**8 778**	**7 127**
Impôts sur les bénéfices	7.11	(2 465)	(2 308)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		**6 313**	**4 819**
Intérêts minoritaires		330	279
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		**5 983**	**4 540**

Afin de fournir une information, plus pertinente pour la compréhension de la performance financière de la société, les coûts liés au rapprochement avec le Crédit Lyonnais sont identifiés distinctement au compte de résultat. En conséquence, le résultat brut d'exploitation est présenté avant coûts liés au rapprochement. La définition des coûts liés au rapprochement est fournie dans les principes comptables en note 1.1, et leur analyse figure en note 7.10.

Bilans

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Caisse, banques centrales, CCP	9.1	10 683	27 175
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9.2	342 005	
Instruments dérivés de couverture	5.4	6 115	
Actifs financiers disponibles à la vente	9.4	161 218	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.1 - 5.3 - 9.5 - 9.6	69 187	87 278
Prêts et créances sur la clientèle	5.1 - 5.3 - 9.5 - 9.6	455 380	409 785
Portefeuilles titres	9.8		157 712
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5.4	4 293	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9.6 - 9.9	24 539	
Actifs d'impôts courants	9.11	115	
Actifs d'impôts différés	9.11	8 900	2 104
Comptes de régularisation et actifs divers	9.12	58 283	66 330
Actifs non courants destinés à être cédés	9.13		
Placements des entreprises d'assurances	8.3		138 353
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.3	5 550	4 964
Immeubles de placement	9.15	3 592	
Immobilisations corporelles	9.16	5 048	5 462
Immobilisations incorporelles	9.16	638	640
Écarts d'acquisition	4.6	14 803	13 970
TOTAL DE L'ACTIF		**1 170 349**	**913 773**

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Banques centrales, CCP	9.1	485	505
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9.2	243 645	
Instruments dérivés de couverture	5.4	5 942	
Dettes envers les établissements de crédit	5.3 - 9.7	99 651	128 730
Dettes envers la clientèle	5.1 - 5.3 - 9.7	397 860	377 981
Dettes représentées par un titre	5.2 - 5.3 - 9.10	113 901	114 598
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5.4	3 716	
Passifs d'impôts courants	9.11	1 517	
Passifs d'impôts différés	9.11	7 265	612
Comptes de régularisation et passifs divers	9.12	51 890	81 859
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	9.13		
Provisions techniques des contrats d'assurances	9.18	163 018	136 093
Provisions pour risques et charges	9.19	6 163	8 104
Dettes subordonnées	5.2 - 5.3 - 9.10	20 074	17 189
Capitaux propres	9.20		
Capitaux propres part du Groupe		51 235	44 491
Capital et réserves liées		15 972	15 523
Réserves consolidées		26 145	24 488
Gains ou pertes latents ou différés		3 135	(60)
Résultat de l'exercice		5 983	4 540
Intérêts minoritaires		3 987	3 611
TOTAL DU PASSIF		**1 170 349**	**913 773**

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains ou pertes latents ou différés			Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves conso-lidées [1]	Élimination des titres d'auto-contrôle		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2003 normes françaises	**5 826**	**23 716**	**9 239**	**38 781**	**(171)**				**38 610**	**4 049**	**42 659**
Changement de méthodes comptables		(186)		(186)					(186)		(186)
Incidence de l'adoption des normes IFRS (Hors IAS 32-39 et IFRS 4)		**2 381**		**2 381**	**171**				**2 552**	**1**	**2 553**
Capitaux propres au 1er janvier 2004	**5 826**	**25 911**	**9 239**	**40 976**	**0**	**0**	**0**	**0**	**40 976**	**4 050**	**45 026**
Augmentation de capital	32	83		115					115		115
Variation des réserves de réestimation			(4)	(4)					(4)		(4)
Dividendes versés en 2004		(556)		(556)					(556)	(160)	(716)
Variation des titres d'autocontrôle			(223)	(223)					(223)		(223)
Résultat au 31 décembre 2004		4 540		4 540					4 540	279	4 819
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires			0	0					0	(351)	(351)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence				0					0		0
Restructuration des lignes métier du Groupe				0					0		0
Variation de l'écart de conversion				0	(60)				(60)	(138)	(198)
Autres variations		(297)		(297)					(297)	(69)	(366)
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (Hors normes 32-39 et IFRS 4)	**5 858**	**29 681**	**9 012**	**44 551**	**(60)**	**0**	**0**	**0**	**44 491**	**3 611**	**48 102**
Incidence de l'adoption des normes IFRS (32-39 et IFRS 4)		**(1 924)**		**(1 924)**		**1 886**	**48**		**10**		**10**
Capitaux propres au 1er janvier 2005	**5 858**	**27 757**	**9 012**	**42 627**	**(60)**	**1 886**	**48**	**0**	**44 501**	**3 611**	**48 112**
Augmentation de capital	121	512		633					633	14	647
Variation des titres d'autocontrôle			(657)	(657)					(657)	(202)	(859)
Dividendes versés en 2005		(609)		(609)					(609)		(609)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0					0		0
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)				0		1 051			1 051		1 051
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)				0			(69)		(69)		(69)
Résultat au 31 décembre 2005				0				5 983	5 983	330	6 313
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence		165		165					165		165
Variation de l'écart de conversion				0	261	18			279	260	539
Autres variations		(42)		(42)					(42)	(26)	(68)
Capitaux propres au 31 décembre 2005	**5 979**	**27 783**	**8 355**	**42 117**	**201**	**2 955**	**(21)**	**5 983**	**51 235**	**3 987**	**55 222**

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

Les notes détaillant les incidences des normes IAS/IFRS au 1er janvier 2004 et au 1er janvier 2005 sont présentées dans le chapitre « Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS ».

▶ Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2005	2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Résultat avant impôts	**8 778**	**6 552**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	911	1 012
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	83	749
Dotations nettes aux provisions	(935)	(1 562)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(629)	(389)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(123)	(24)
Produits/charges des activités de financement	927	835
Autres mouvements	(58)	775
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**176**	**1 396**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	263	7 686
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(20 370)	(10 669)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(20 379)	964
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	17 984	10 336
Impôts versés	(2 234)	(1 430)
Augmentation/diminution nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**(24 736)**	**6 887**
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	**(15 782)**	**14 835**
Flux liés aux participations [1]	**(2 726)**	**(975)**
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	**(794)**	**(836)**
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	**(3 520)**	**(1 811)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires [2]	**(629)**	**(1 020)**
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement [3]	**915**	**(1 881)**
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	**286**	**(2 901)**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	**(711)**	**(207)**
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	**(19 727)**	**9 916**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**30 540**	**20 624**
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	26 670	15 480
Comptes (actif et passif) et prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 870	5 144
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**10 813**	**30 540**
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	10 198	26 670
Comptes (actif et passif) et prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	615	3 870
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**(19 727)**	**9 916**

(1) Au cours de l'exercice 2005, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Groupe s'élève à - 2 423 millions d'euros, portant notamment sur les acquisitions du groupe Nextra dans le cadre des accords sur la gestion d'actifs entre le Crédit Agricole S.A. et Banca Intesa, l'acquisition de la participation résiduelle de 10 % dans Finaref sa et Finaref AB (accord conclu le 31 décembre 2004 et paiement effectif en date du 27 janvier 2005), et l'acquisition de Meridian Bank.

Au cours de l'exercice 2004, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Groupe s'élève à - 639 millions d'euros, portant essentiellement sur l'acquisition d'une tranche complémentaire de 14,5 % de Finaref sa et Finaref AB, et l'acquisition de 49,1% de la société Eurofactor auprès d'Euler.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend à hauteur de 413 millions d'euros pour l'exercice 2005 et 751 millions d'euros (dont 195 millions d'euros d'acompte sur dividendes 2005) pour l'exercice 2004 le paiement des dividendes versés par l'entité de reporting à ses actionnaires.

Ce montant comprend également à hauteur de 180 millions d'euros pour l'exercice 2005 et 160 millions d'euros pour l'exercice 2004 le montant de dividendes payés aux minoritaires.

Ce montant comprend les augmentations de capital des Caisses régionales et Caisses locales à hauteur de 227 millions d'euros ainsi qu'à hauteur de 395 millions d'euros l'augmentation de capital réservée aux salariés de Crédit Agricole S.A. au second semestre 2005.

(3) Au cours de l'exercice 2005, les émissions nettes de dettes subordonnées ressortent à 2 687 millions d'euros, dont deux émissions de titres super subordonnés de 600 millions chacune (au premier trimestre et au 4e trimestre). Les emprunts obligataires se réduisent de 663 millions d'euros sur la même période.

Au cours de l'exercice 2004, le Groupe a réduit les dettes subordonnées de 303 millions d'euros : remboursements de titres subordonnés pour 1 149 millions d'euros, et deux émissions d'emprunts subordonnés à terme pour 846 millions d'euros. Sur la même période, la dette obligataire s'est réduite de 725 millions d'euros.

Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement sont également constitués du versement des intérêts.

▶ Notes annexes aux états financiers

Note 1 : Principes et méthodes applicables dans le Groupe p. 56
1.1 Principes et méthodes comptables p. 56
1.2 Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31) p. 65

Note 2 : Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers p. 67

Note 3 : Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS p. 69
3.1 Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS au 31 décembre 2004 (Hors normes IAS 32-39 et IFRS 4) p. 69
3.2 Impacts sur les capitaux propres part du Groupe hors normes IAS 32-39 et IFRS 4 au 1er janvier 2004 p. 70
3.3 Impacts sur les capitaux propres part du Groupe des normes IAS 32-39 et IFRS 4 au 1er janvier 2005 p. 71

Note 4 : Périmètre de consolidation p. 72
4.1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice p. 72
4.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice p. 74
4.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence p. 76
4.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés p. 76
4.5 Les participations non consolidées p. 77
4.6 Les écarts d'acquisition p. 78

Note 5 : La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture p. 80
La gestion du bilan – les risques financiers structurels p. 80
La gestion du bilan – le risque de taux d'intérêt global p. 80
La gestion des risques de crédit, de marchés et opérationnels p. 81
Organisation de la fonction « Risques » au sein du Groupe p. 81
Dispositif de surveillance des risques p. 81
5.1 Risque de crédit p. 82
5.2 Risque de marchés p. 88
5.3 Risque de liquidité et de financement p. 92
5.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change p. 95

Note 6 : Autres risques p. 96
6.1 Risque opérationnel p. 96

Note 7 : Notes relatives au compte de résultat p. 97
7.1 Produits et charges d'intérêt p. 97
7.2 Commissions nettes p. 97
7.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat p. 98
7.4 Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente p. 98
7.5 Produits et charges nets des autres activités p. 98
7.6 Charges générales d'exploitation p. 98
7.7 Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles p. 98
7.8 Coût du risque p. 99
7.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs p. 99
7.10 Coûts liés au rapprochement p. 99
7.11 Impôts p. 100

Note 8 : Informations sectorielles p. 100
Définition des secteurs d'activité p. 100
Présentation des pôles métiers p. 100
8.1 Information sectorielle par pôle d'activité p. 101
8.2 Information sectorielle par zone géographique p. 103
8.3 Spécificité de l'assurance p. 104

Note 9 : Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005 p. 105
9.1 Caisse, banques centrales, CCP p. 105
9.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat p. 105
9.3 Instruments dérivés de couverture p. 107
9.4 Actifs financiers disponibles à la vente p. 107
9.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle p. 108
9.6 Provisions inscrites en déduction de l'actif p. 109
9.7 Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle p. 109
9.8 Portefeuille titres p. 110
9.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance p. 110
9.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées p. 110
9.11 Actifs et passifs d'impôts différés p. 111
9.12 Comptes de régularisation actif, passif et divers p. 111
9.13 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés p. 112
9.14 Participations dans les entreprises mises en équivalence p. 112
9.15 Immeubles de placement p. 112
9.16 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) p. 112
9.17 Écarts d'acquisition p. 113
9.18 Provisions techniques des contrats d'assurances p. 113
9.19 Provisions pour risques et charges p. 113

Note 10 : Avantages au personnel et autres rémunérations p. 114
10.1 Charges de personnel p. 114
10.2 Effectif fin de période p. 115
10.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies p. 115
10.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies p. 115
10.5 Autres engagements sociaux p. 116
10.6 Paiements à base d'actions p. 116

Note 11 : Engagements de financement et de garantie p. 118

Note 12 : Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût p. 119

Note 13 : Événements postérieurs à la clôture p. 120

Note 14 : Périmètre de consolidation au 31 décembre 2005 p. 121

Note 1 :
Principes et méthodes applicables dans le Groupe

1.1 Principes et méthodes comptables

RÈGLES SPÉCIFIQUES DE PREMIÈRE APPLICATION (IFRS 1)

La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Par principe, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par le groupe Crédit Agricole concernant les exemptions facultatives sont les suivants :

- regroupements d'entreprises : le groupe Crédit Agricole. conserve le traitement appliqué dans les comptes publiés conformément aux normes françaises, aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation ;
- utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût.
  Le groupe Crédit Agricole a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations.
- avantages au personnel : l'option permettant la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels n'a pas été utilisée par le groupe Crédit Agricole ;
- écarts de conversion cumulés : Crédit Agricole a choisi de considérer qu'à la date de transition, le montant cumulé des écarts de conversion est nul pour toutes ses activités à l'étranger. En conséquence, seuls les écarts de conversion postérieurs à la date de transition, qui seront classés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21, seront pris en compte dans la détermination du résultat de cession ultérieur des activités concernées ;
- instruments financiers hybrides : Dans le cas d'émissions d'instruments financiers ayant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, une entité peut ne pas identifier séparément les valeurs d'origine des deux composants si la partie dette est nulle à la date de transition. Le groupe Crédit Agricole a retenu cette option, qui n'a pas de conséquence significative sur le bilan d'ouverture ;
- actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises : ces dispositions traitent des impacts de la date de transition aux IFRS au sein d'un groupe, pour le cas où une filiale adopte les IFRS, soit antérieurement, soit postérieurement, à la date d'adoption choisie par la maison mère. Au sein du groupe Crédit Agricole, l'ensemble des entités appartenant au périmètre de consolidation produit des comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2005 ;
- désignation d'instruments financiers précédemment comptabilisés (dans un autre référentiel) : une entité présentant ses premiers états financiers IFRS est autorisée, au début de sa première période de publication IFRS, à désigner à cette même date, à la juste valeur tout actif ou passif financier qui remplit les conditions d'une telle désignation conformément aux dispositions de la norme IAS 39 amendée. Le groupe Crédit Agricole applique cette exception prévue par l'IFRS 1 ;
- plans d'attributions d'options sur actions : un premier adoptant peut, sans y être tenu, appliquer la norme IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués au plus tard le 7 novembre 2002 ou, attribués postérieurement à cette date, s'ils ont été acquis avant le 1er janvier 2005. Le groupe Crédit Agricole a choisi d'appliquer IFRS 2 aux plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 ;
- contrats d'assurances : un premier adoptant peut appliquer antérieurement au 1er janvier 2005 les dispositions transitoires de la norme IFRS 4. Le groupe Crédit Agricole n'a pas retenu cette option et applique la norme IFRS 4 à compter du 1er janvier 2005 ;
- passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle : Le groupe Crédit Agricole n'a pas choisi d'appliquer rétrospectivement au 1er janvier 2005 l'interprétation IFRIC 1 ;
- contrats de location simple et de location financière : un premier adoptant peut déterminer si un accord conclu antérieurement et existant à la date de transition aux IFRS contient un contrat de location au sens de la norme IAS 17. Ces dispositions transitoires prévues par l'IFRIC 4 n'ont pas été retenues par le groupe Crédit Agricole ;
- évaluation à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale : selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Dans le cas contraire, ces marges sont constatées au bilan et reprises en résultat par étalement. Le groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer rétroactivement ces dispositions à tous les contrats en cours au 1er janvier 2005.

Précisions sur les impacts qui modifient les capitaux propres à l'ouverture :

- toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est constitutive de capitaux propres non recyclables. Exemple : FRBG et provisions générales non reconnus, valorisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture ;
- toute correction de valeur qui aurait dû impacter les réserves de réévaluation IAS/IFRS si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est constitutive de capitaux propres à caractère variable. Exemple : réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente », valorisation des dérivés en couverture de flux de trésorerie ;
- tout résultat qui aurait dû être différé si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées est constitutif de capitaux propres amortissables. Exemple : étalement de certaines commissions.

LE TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations (hors écarts d'acquisition) lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

LES AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

À ce titre, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention collective du groupe Crédit Agricole. entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions pour risques et charges ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé

des différents accords de départ anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ».

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielle, financière et démographique, et selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le groupe Crédit Agricole n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurances éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

LES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. Ce traitement comptable est conforme au communiqué du CNC du 21 décembre 2004 relatif aux plans d'épargne entreprise, et est susceptible d'être modifié par l'IFRIC. La charge correspondant à cet avantage, étant non significative au niveau du Groupe, n'a pas été comptabilisée.

LES INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels 2005 selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'a pas utilisé l'option de juste valeur sur ses passifs financiers au 31 décembre 2005.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

Les titres

Classification des titres à l'actif

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat - affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de provisions pour dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés comme des actifs disponibles à la vente ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90 % du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable.

Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Agricole utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Agricole retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, le groupe Crédit Agricole considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Date d'enregistrement

Crédit Agricole enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation

Titres au passif (IAS 32)

Distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses régionales et les Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Le groupe Crédit Agricole a consenti à des actionnaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation dans ces filiales, dont le prix est établi selon une formule prédéfinie qui intègre l'évolution future de l'activité des filiales concernées. Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

Dans l'attente d'une interprétation de l'IFRIC sur ce sujet, le traitement comptable suivant a été appliqué :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et pour le solde est inscrit un écart d'acquisition ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement du montant de l'écart d'acquisition ;
- la quote part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction du montant de l'écart d'acquisition.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par le groupe Crédit Agricole y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

L'activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS, le groupe Crédit Agricole a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC 2002-03, applicable aux comptes individuels.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle le groupe Crédit Agricole distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le groupe Crédit Agricole distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Provisionnement du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le groupe Crédit Agricole par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Le groupe Crédit Agricole constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Traitement des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains,

cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêts.

Provisionnement du risque de crédit sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses provisions sur bases collectives telles que les provisions sectorielles, les provisions sur pays à risque et les provisions sur encours sensibles.

Les intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de la collecte

Compte tenu des caractéristiques des produits de collecte dans le groupe Crédit Agricole, ils sont comptabilisés dans la catégorie des « Autres passifs ».

L'évaluation initiale est donc faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée au point 8.1.8.

Les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

Dans le cadre d'une intention de gestion de microcouverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macrocouverture (c'est-à-dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe a privilégié une documentation de ces relations de

couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macrocouverture se fait par le biais d'échéanciers établis en encours moyen. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macrocouverture de flux de trésorerie ou de juste valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la microcouverture. Toutefois, le groupe Crédit Agricole privilégie pour les relations de macrocouverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'Union européenne.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Prise en compte des marges à l'origine sur les instruments financiers structurés

Selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Cette condition est respectée seulement lorsque ces instruments sont évalués en fonction de cours constatés sur un marché actif, ou en fonction de modèles internes « standards » utilisant des données de marché « observables ».

Instruments traités sur un marché actif

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché sont retenus.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée grâce à l'utilisation de méthodologies et de modèles de valorisation intégrant tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables :

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisations de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée immédiatement en compte de résultat.

Instruments valorisés en fonction de modèles interne utilisant des données de marché non observables :

Dans le cas d'instruments valorisés à partir de modèles utilisant des données non observables, le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée. La marge est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Le groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer ces dispositions en retraitant de façon rétroactive tous les contrats en stock au 1er janvier 2005.

Les garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières répondent à la définition d'un contrat d'assurances lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces garanties financières, en application de la norme IFRS 4, demeurent évaluées conformément aux normes françaises, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Ces garanties font donc l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires finaux , et ;
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

LES IMPÔTS DIFFÉRÉS (IAS 12)

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

LES ACTIVITÉS D'ASSURANCES (IFRS 4)

Les passifs d'assurances restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux normes internationales, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurances du Groupe sont quant à eux reclassés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs concernés.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 4, les contrats d'assurances avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs. Cette « comptabilité miroir » consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui les concernent, et permet ainsi de limiter les conséquences sur le bilan d'ouverture en normes internationales de ces sociétés.

LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (IAS 37,19)

Le groupe Crédit Agricole a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les travaux en cours au CNC sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement, et qui ont fait l'objet d'un communiqué du CNC le 20 décembre 2005.

Des informations détaillées selon le modèle prévu sont fournies au point 9.19.

LES COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT

Dans le cadre du plan de rapprochement Crédit Agricole – Crédit Lyonnais, dont la réalisation s'achève en 2005, les charges induites par la mise en œuvre de moyens dédiés, notamment pour permettre l'extraction des « synergies », économies de coûts issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissements, de la mise en commun de moyens de production, font l'objet d'un suivi comptable individualisé et sont isolées sur la ligne « coûts liés au rapprochement ».

Cette ligne recense les charges engagées sur la période ainsi que les charges, estimées sous forme de provision, qui satisfont aux critères de comptabilisation et d'évaluation définis par la norme IAS 37.

Une analyse des charges encourues et des mouvements de provisions, par grande catégorie (frais de personnel, immobilier, informatique et autres) figure à la note 7.10.

LES CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :
- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

LES OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :
- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :
- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :
- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.2 Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

En particulier, le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :
- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- Crédit Agricole détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.

LES NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, les OPCVM dédiés sont consolidés.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés. Ceux-ci sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit Agricole sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable ou pour les entités sous contrôle conjoint. Lorsqu'une entité sous contrôle conjoint est mise en équivalence, l'information est communiquée en annexe.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion de la monnaie locale (monnaie de tenue de comptes le cas échéant) à la monnaie de fonctionnement selon la méthode du cours historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement comptabilisés en résultat ;
- puis conversion de la monnaie de fonctionnement dans la monnaie de consolidation selon la méthode du cours de clôture, l'écart de conversion constaté est porté sur une ligne distincte des capitaux propres pour la part revenant à l'entreprise et dans les intérêts minoritaires pour la part leur revenant. Cet écart est réintégré au compte de résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

La monnaie de fonctionnement d'une entité est très étroitement liée à son caractère autonome ou non autonome :

- la monnaie de fonctionnement d'une entité non autonome correspond à la monnaie de fonctionnement dont elle dépend (i.e. celle dans laquelle ses principales opérations sont libellées) ;
- la monnaie de fonctionnement d'une entité étrangère autonome correspond à sa monnaie locale, sauf cas exceptionnels.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES - ÉCARTS D'ACQUISITION (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1er janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application de la norme IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à l'enregistrement d'un écart d'acquisition complémentaire en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Note 2 :
Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2005 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures réelles peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LEUR JUSTE VALEUR

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Comme décrit dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation n'intègrent que des paramètres jugés observables, voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès l'initiation.

Ainsi, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert des paramètres de corrélation ou de volatilité non confrontables directement à des données de marché peuvent être classés comme non observables.

Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le département des risques de marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les front offices, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée de *data management*, rattachée au département des risques de marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues.

La classification officielle des paramètres entre « observables » et « non observables » fait l'objet d'une validation par un comité de valorisation mensuel qui comprend des représentants du front office, du département indépendant des risques de marché et de la direction financière.

Pour l'exercice 2005, l'impact sur le résultat de l'application de ce principe sur les comptes de Calyon a été de (57) millions d'euros, nets d'impôts différés. Au 31 décembre 2005, le montant de marge non encore reconnue en résultat s'élevait à 359 millions d'euros nets d'impôts différés.

L'ensemble des produits de marché, indépendamment de leur modalité de reconnaissance en résultat, est soumis au dispositif de contrôle des risques décrits dans la note relative aux risques de marché.

RÉGIMES DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS AINSI QUE LES PLANS DE STOCK-OPTION

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Les plans de paiements fondés sur des actions sont évalués pour l'essentiel à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée au paragraphe « Paiements à base d'actions ».

Tout ce qui concerne les avantages au personnel sont détaillés dans la note annexe N°10.

LES MOINS-VALUES DURABLES

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme...) qui peuvent soit évoluer, soit se révéler inexacts lors des exercices ultérieurs.

PROVISIONS POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une provision relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économique ou sectoriel. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la provision.

Une provision collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'évaluation d'autres provisions pour risques et charges peuvent également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2005 ;
- les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et qui sont susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dévaluation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Une description de la méthode appliquée est détaillée dans le chapitre « Principes et méthodes de consolidation ».

CONSTATATION D'ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Note 3 :
Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS

3.1 Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS au 31 décembre 2004 (Hors normes IAS 32-39 et IFRS 4)

(en millions d'euros)	Normes françaises 31/12/2004	Reclassements IFRS	Impacts résultats	Normes IFRS 31/12/2004 (Hors IAS 32-39 et IFRS 4)
Produit net bancaire	**24 320**	**(3)**	**(89)**	**24 228**
Charges générales d'exploitation	(14 643)	(126)	1	(14 768)
Dot/rep sur amortissement et provisions des immos d'exploitation	(957)		12	(945)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	**8 720**	**(129)**	**(76)**	**8 515**
Coût du risque	(1 437)	120	101	(1 216)
Quote-part des résultats nets des entreprises mises en équivalence	389		45	434
Gains ou pertes sur autres actifs	(9)		9	0
Coûts liés au rapprochement	(349)		(202)	(551)
Résultat exceptionnel	(169)	169		0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(753)		698	(55)
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux	160	(160)		0
Résultat avant impôts	**6 552**	**0**	**575**	**7 127**
Impôt sur le résultat	(2 304)		(4)	(2 308)
Résultat net de l'exercice	**4 248**	**0**	**571**	**4 819**
Intérêts minoritaires	279			279
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	**3 969**	**0**	**571**	**4 540**

DÉTAIL PAR NATURE DES IMPACTS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (HORS IAS 32, 39 ET IFRS 4)

(en millions d'euros)	Impacts nets d'impôt part du Groupe
Normes françaises au 31 décembre 2004 – Résultat net part du Groupe	**3 969**
Badwill et goodwill [1]	567
Autres	(41)
Quote part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence [2]	45
Impacts IFRS (Hors 32, 39 et IFRS 4)	**571**
NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (HORS 32, 39 ET IFRS 4) – RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**4 540**

(1) Badwill et goodwill : la ligne recense l'effet net de deux catégories de retraitements :
- arrêt de l'amortissement des goodwills et mise en place de tests de dépréciation (+ 698 millions d'euros) ;
- inscription en résultat des ajustements du goodwill Crédit Lyonnais intervenus au second semestre 2004 : les normes françaises autorisent ces ajustements jusqu'à la fin de l'exercice qui suit l'exercice d'acquisition, alors que les normes IFRS limitent ce délai à 12 mois – au-delà, les ajustements sont constatés en résultat (- 131 millions d'euros).

(2) Quote part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence : Incidence de l'arrêt de l'amortissement des goodwills constatés sur des sociétés mises en équivalence.

3.2 Impacts sur les capitaux propres part du Groupe hors normes IAS 32-39 et IFRS 4 au 1er janvier 2004

(Impacts nets d'impôts en millions d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2003 - Normes Françaises	**38 610**
Changement de méthodes comptables - Normes Françaises	**(186)**
Impacts sur capitaux propres non recyclables	***2 614***
FRBG & Provisions pour risques et charges (IAS 30, 37) [a]	2 894
Badwill et goodwill (IFRS 3) [b]	
Impôts différés (IAS 12) [c]	66
Actions propres (IFRS 2) [d]	(254)
Subventions (IAS 20) [e]	(129)
Autres	37
Impacts sur capitaux propres variables	***0***
Impacts sur capitaux propres amortissables	***(60)***
Commissions (IAS 18) [f]	(60)
Autres impacts	***(2)***
Quote part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence [g]	(2)
Impacts IAS/IFRS hors normes 32-39 et IFRS 4 au 1er janvier 2004	***2 552***
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2004 - NORMES IFRS HORS IAS 32, 39 ET IFRS 4	**40 976**

a) FRBG et provisions pour risques et charges : reclassement en réserves consolidées de la fraction des FRBG et des provisions pour risques et charges constitués en normes françaises et qui ne répondent pas aux critères de justification de la norme IAS 37.

b) Badwill et goodwill : reclassement en réserves consolidées du solde non amorti des badwills à la date de conversion.

c) Impôts différés : extension du champ de l'inscription au bilan des actifs et passifs d'impôts différés, sur les points suivants : passifs d'impôts dont le caractère probable est dépendant d'une décision de gestion non encore intervenue (notamment impôts différés sur la réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie, impôts différés liés à la fiscalité des TSDI reconditionnés) ; actifs d'impôts sur différences temporaires dont l'horizon de déduction était par principe imprévisible (impôts différés relatifs à des risques antérieurement couverts par FRBG et désormais couverts par provisions).

d) Actions propres : annulation, par imputation sur les réserves consolidées, des actions propres détenues dans le cadre de la couverture des plans de stock options et destinées au personnel.

e) Subventions : présentation des subventions au bilan en déduction des comptes d'actifs correspondants et non plus dans une rubrique dédiée des capitaux propres consolidés.

f) Commissions : étalement de certaines commissions de services (notamment certaines commissions sur cartes bancaires de la banque de détail).

g) Quote part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence : cette ligne recense la quote part du Groupe dans les impacts de conversion aux normes IFRS des sociétés du Groupe mises en équivalence : Banca Intesa + 18 millions d'euros, BES - 20 millions d'euros.

3.3 Impacts sur les capitaux propres part du Groupe des normes IAS 32-39 et IFRS 4 au 1er janvier 2005

(Impacts nets d'impôts en millions d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2004 - Normes IAS/IFRS hors IAS 32, 39 et IFRS 4	**44 491**
Impacts sur capitaux propres non recyclables	***(1 087)***
FRBG et provisions pour risques et charges (IAS 39) [a]	(869)
Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39) [b]	(149)
Réévaluation des dérivés (IAS 39) [c]	(495)
Couverture de juste valeur (IAS 39) [d]	13
Impôts différés (IAS 12)	284
Autres	129
Impacts sur capitaux propres variables	***1 934***
Titres disponibles à la vente (IAS 39) [e]	1 886
Micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39) [f]	(101)
Macro couverture de flux de trésorerie (IAS 39) [g]	149
Impacts sur capitaux propres amortissables	***(611)***
Day one profit (IAS 39) [h]	(201)
Commissions (IAS 39) [i]	(71)
Provisions sur risque de crédit - Actualisation (IAS 39) [j]	(339)
Autres impacts	***(226)***
Quote part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence [k]	(226)
Impacts IAS/IFRS des normes IAS 32-39 et IFRS 4 au 1er janvier 2005	***10***
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2005	**44 501**

(a) Provisions : constitution des provisions en application de la norme IAS 39 (notamment provisions collectives sur risque de crédit) et ajustement du calcul des provisions épargne-logement selon les préconisations de la norme IAS 39.

(b) Réévaluation des titres : la ligne recense l'effet net de deux catégories de retraitements : - inscription en réserves consolidées des résultats latents sur les portefeuilles désormais classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » (et notamment le portefeuille des activités de Private Equity, classé en « Actifs à la juste valeur par résultat sur option »,) : le portefeuille est ainsi réévalué et inscrit au bilan pour sa juste valeur en date de conversion – les variations ultérieures de sa juste valeur affecteront le compte de résultat ; - inscription en réserves consolidées des impacts liés aux modalités de calcul et d'enregistrement des dépréciations durables sur titres disponibles à la vente : annulation des dépréciations non durables ; dépréciations durables utilisant des références de valorisation parfois différentes de celles retenues en normes françaises, calculées rétrospectivement à partir de la date d'identification de la dépréciation et ayant un caractère définitif pour les instruments de capitaux propres.

(c) Réévaluation des dérivés : inscription en réserves consolidées des résultats latents sur les instruments dérivés utilisés dans le cadre de relations de couverture que les normes IAS 32 et 39 excluent par principe.

(d) Couverture de juste valeur : inscription en réserves consolidées de l'inefficacité mesurée sur les relations de couverture de juste valeur dûment documentées.

(e) Titres disponibles à la vente : inscription dans un compte dédié des capitaux propres de l'effet de la réévaluation à la juste valeur (hors dépréciation durable constatée en réserves consolidées) des titres classés en actifs financiers disponibles à la vente.

(f) Micro-couverture de flux de trésorerie : inscription dans un compte dédié des capitaux propres de la partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre de relations de micro-couverture de flux de trésorerie.

(g) Macro-couverture de flux de trésorerie : inscription dans un compte dédié des capitaux propres (identique au précédent) de la partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre de relations de macro-couverture de flux de trésorerie.

(h) Day one profit : retraitement des résultats mesurés à l'initiation (« day one profit ») sur certains instruments financiers dont la détermination de la juste valeur repose sur l'utilisation de modèles internes intégrant des paramètres « non observables » : contrairement aux normes françaises qui prévoyaient l'enregistrement immédiat de ces résultats, la norme IAS 39 dispose que leur reconnaissance soit étalée dans le temps jusqu'à l'observabilité des paramètres ou la maturité des instruments concernés.

(i) Commissions : intégration au taux d'intérêt effectif utilisé, pour la reconnaissance des revenus sur les instruments de dette évalués au coût amorti, de commissions antérieurement constatées immédiatement en résultat (commissions de prescripteurs du crédit à la consommation, certaines commissions de participation de la Banque de financement et d'investissement).

(j) Provisions sur risques de crédit – effets d'actualisation : Ajustement des dépréciations pour risque de crédit mesurées sur base individuelle pour tenir compte de l'actualisation des flux recouvrables estimés. La majoration des stocks de dépréciation ainsi constatée aura pour contrepartie un produit d'intérêt sur la durée restant à courir jusqu'à l'encaissement des créances douteuses.

(k) Quote-part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence : cette ligne recense la quote part du Groupe dans les impacts d'adoption des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 des sociétés du Groupe mises en équivalence : Banca Intesa - 282 millions d'euros, BES + 2 millions d'euros, Eurazeo + 54 millions d'euros.

Note 4 : Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2005 est présenté de façon détaillée dans la note annexe N°14.

4.1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

I- SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2005

Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification :

Alcor
Ares
CACF Immobilier
CA Grands Crus
Calixis Finance
Cardinalimmo
Carrefour Servizi Finanziari SPA
CASAM
CASAM Equity Quant
CASAM Futures Euro
CASAM Systeia Event Driven
CASAM Systeia Global Macro
CASAM Systeia Pair Trading
CP Leasing
Credilar
Crédit Agricole Centre Est Immobilier
EEF (Euro Emetteur Finance)
Epsilon SGR S.p.A.
ESF
FCC ESF
Federval
Fund Channel
GIE Silca
GRD7
GRD10
GRD11
GRD14
Hypersud
IAF
IUB Holding
IXIS Investor Services
IXIS Urquijo
Keytrade
Les Assurances Fédérales IARD
Meridian Bank
Merisma
Mezzasia
NEXTRA Alternative Investments SGR S.p.A.
NEXTRA Investment Management SGR S.p.A.
PCA IMMO
Prediquant
Segespar Intermédiation
Sopar Serbie
Systeia Equity Linked Fund

Passage d'un palier à une consolidation en directe :

Les filiales précédemment consolidées sous le palier Crédit Lyonnais sont désormais consolidées individuellement :

Banque Thémis

Interfimo

Slibail Autos

CAI Suisse (Bahamas)

Corelyon

C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft mbH

Consortium Rhodanien de Réalisation

Crédit Lyonnais Assurance, Réassurance, Courtage (CLARC)

Crédit Lyonnais Bénélux

Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)

Crédit Lyonnais Europe

Crédit Lyonnais Notolion

Crédit Lyonnais Preferred Capital

Eurofactor AG (Allemagne)

Eurofactor France

Eurofactor S.A. (Portugal)

Eurofactor SA/NV (Belgique)

Eurofactor UK (Angleterre)

Financière Européenne d'Affacturage

Inter-Factor Europa (Espagne)

LCL

Maco

Ubaf

II- SOCIÉTÉS SORTIES DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2005

Cession de sociétés hors Groupe : N/A

Application des seuils de signification ou cessation d'activité :

CAIC (S) Pte Ltd

CAIC Futures Ltd

CAIC Hong Kong Ltd

CAIC International UK

CAL FP US

CAIC Securities Japan Ltd

Centre Est Alizée

Crédit Lyonnais Rouse (USA)

Egelant Finance BV

Equalt Alternative Asset Management

Equalt Convertible Arbitrage Fund (ECA)

Equalt Core Macro Fund

Equalt Fixed Income Arbitrage Fund

Equalt Fixed Income Arbitrage X 2

Equalt Selection

Equalt Statistical Arbitrage Fund

Equalt Systemic Futures Fund

Gestimocam

Lederlex (ex-Crédit Foncier de Monaco France)

Maine Anjou Obligations

Saint Georges 2

Serves

Soflim

Transimmo

Fusion ou absorption par une société du groupe :

CA Luxembourg absorbe Crédit Lyonnais Luxembourg

Calyon Paris absorbe CPRAAMI

Clee absorbe CA - Épargne Longue des salariés et devient Creelia

Crédit Agricole S.A. absorbe Financière européenne d'affacturage (TUP)

Credibom absorbe Credilar

La Caisse régionale de la Somme absorbe la Caisse régionale de la Brie et devient la Caisse régionale de la Brie-Picardie

La Caisse régionale Normandie est créée et absorbe la Caisse régionale du Calvados et la Caisse régionale Normand

Equalt Alternative Asset Management est apportée et fusionnée par Calyon lors de la constitution de Casam

Etica absorbe Lixxservices

Finaref SA absorbe Marbeuf Gestion (ex-Banque Finaref)

Transfact absorbe Eurofactor France et devient Eurofactor France

Uniger absorbe CLAM Immobilier

Passage d'une consolidation en direct à un palier :

Crédit Lyonnais Securities est intégrée dans le palier Crédit Lyonnais Securities Asia BV

III- CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Banco C.L. Brasil devient Banco Calyon Brasil

Banque Finaref devient Marbeuf Gestion

CA Brasil Private Management devient CA Brasil DTVM

CAI Conseil SA devient CA Conseil SA

CAI Egypt devient Calyon Bank (Egypt)

CA Indosuez Luxembourg devient CA Luxembourg

CA IS Holding devient CACEIS

CAI Suisse (Singapour) devient CA (Suisse) Singapour

CAI Suisse (Bahamas) devient CA (Suisse) Bahamas

Calyon Suisse SA devient CA (Suisse) SA

CLAM Finance devient Segespar Finance

CLCM Asia BV devient Calyon Capital Market Asia BV

CLCMI devient Calyon Capital Market International (CCMI)

CL DTVM devient CA Brasil Private Management

CL Global Banking devient Calyon Global Banking

Conduit 1 devient Cardinalimmo

Crealfi devient Menafinance

Crédit Agricole Indosuez Turk A.S. devient Calyon Turk A.S.

Crédit Lyonnais Bank Hungary devient Calyon Bank Hungary Ltd

Crédit Lyonnais Bank Praha devient Calyon Bank Czech Republic

Crédit Lyonnais Bank Slovakia A.S. devient Calyon Bank Slovakia A.S.

Crédit Lyonnais Finance Guernesey devient Calyon Finance Guernesey

Crédit Lyonnais Financial Products devient Calyon Financial Products

Crédit Lyonnais Global Partners Inc. devient Calyon Global Partners Inc.

Crédit Lyonnais Leasing Corporation devient Calyon Leasing Corporation

Crédit Lyonnais North America Inc. devient Calyon North America Inc.

Crédit Lyonnais Polska devient Calyon Polska S.A.

Crédit Lyonnais Private Equity devient Crédit Agricole Private Equity

Crédit Lyonnais Russie devient Calyon Rusbank S.A.

Crédit Lyonnais Securities USA devient Calyon Securities USA Inc.

Crédit Lyonnais Ukraine devient Calyon Bank Ukraine

Crédit Lyonnais Uruguay devient Calyon Uruguay S.A.

Federlux devient Predicai Europe S.A.

Finaref Group AB devient Finaref AB

Groupe Crédit Lyonnais devient Groupe LCL

Indosuez Air Finance S.A. devient Calyon Air Finance S.A.

Indosuez Asia Shipfinance Service Ltd devient Calyon Asia Shipfinance Service Ltd

Indosuez Australia devient Calyon Australia Ltd

Indosuez North America HLD devient Calyon North America Holding

Menafinance devient Crealfi

Segespar devient Crédit Agricole Asset Management Group

UCABAIL devient Crédit Agricole Leasing

UI devient Crédit Agricole Private Equity Holding

Uniger devient CAAM Immobilier

4.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

ACCORD SUR LA GESTION D'ACTIFS ENTRE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET BANCA INTESA

Le 30 mai 2005, Crédit Agricole S.A. et Banca Intesa ont signé un accord portant sur l'acquisition par Crédit Agricole Asset Management (CAAM) à hauteur de 65 % de l'entité issue du rapprochement de Nextra Investment Management sgr (Nextra) filiale de gestion d'actif de Banca Intensa et de CAAM sgr, filiale de CAAM en Italie.

Le 22 décembre 2005, l'aval des autorités compétentes ayant été obtenu,Crédit Agricole Asset Management (filiale du groupe Crédit Agricole) a acquis 65 % de Nextra Investment Management (« Nextra »), société dont le groupe Intesa détenait l'intégralité du capital et dont il conserve 35 %. L'accord prévoit, en outre, l'acquisition en 2006 par le groupe Intesa de 35 % de Crédit Agricole Asset Management sgr, filiale italienne de Crédit Agricole Asset Management, la participation de cette dernière y étant ainsi ramenée à 65 %. Il est par la suite envisagé de procéder à la fusion des activités de Nextra et de la filiale italienne de Crédit Agricole Asset Management, cette opération étant soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Le nouvel ensemble commercialisera ses produits et services via le réseau de plus de 3 000 guichets du groupe Intesa en Italie, sur la base d'un accord de distribution de 12 ans liant étroitement producteur et distributeur, doublé d'un accord de gouvernance de même durée.

Par ailleurs, pour mieux satisfaire les besoins de diversification de sa clientèle, le groupe Intesa pourra également distribuer des produits de tiers en « architecture ouverte ».

Cette opération majeure se traduira par une amélioration sensible des produits et services offerts à la clientèle et, de ce fait, par des potentialités nouvelles pour le réseau de distribution du groupe Intesa dans la gestion d'actifs. Elle accroît les capacités d'innovation de Nextra et ouvre de nouveaux débouchés hors des frontières de l'Italie.

Pour sa part, Crédit Agricole Asset Management consolide sa position parmi les grands gestionnaires d'actifs en Europe. La transaction a été réalisée sur la base d'une valorisation de 100 % de Nextra de 1 255 millions d'euros. Cette valorisation est soumise à un mécanisme d'ajustement, au titre de la collecte nette générée par le groupe Intesa entre 2005 et 2007 : majoration de 100 millions d'euros si la collecte nette dépasse 10 milliards d'euros ou réduction de 100 millions d'euros en cas de collecte nette négative.

La transaction, d'un montant de 815,8 millions d'euros, permet au groupe Intesa de réaliser une plus-value dans le compte de résultat consolidé du quatrième trimestre 2005, hors éventuelle révision ultérieure à la hausse ou à la baisse de prix, liée aux clauses d'ajustement.

L'accord de gouvernance qui organise les relations entre les deux actionnaires établit un contrôle conjoint du groupe Nextra. En conséquence, le bilan et le compte du résultat du groupe Nextra sont consolidés par intégration proportionnelle à 65 %.

En date d'acquisition, les actifs et les passifs identifiables ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire et sont essentiellement composés d'actifs financiers à la juste valeur (206 millions d'euros).

Prix d'acquisition :	816 M€
Frais d'acquisition :	14 M€
Effet de l'annulation de la plus-value réalisée par Intesa :	(114 M€)
Prix de revient consolidé :	716 M€
Juste valeur de l'actif net acquis :	153 M€
Écart d'acquisition :	563 M€

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet de corrections dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie « groupe CAAM »

Le groupe Nextra a été consolidé par intégration proportionnelle pour la première fois au 22 décembre 2005. Son résultat n'est pas consolidé au titre de l'exercice 2005.

NAISSANCE DE CACEIS

Le 04 juillet 2005, le Crédit Agricole et le Groupe Caisse d'Épargne ont signé les accords donnant naissance à CACEIS (Crédit Agricole-Caisse d'Épargne Investor Services), issu du regroupement au sein d'une structure commune de l'ensemble de leurs métiers « titres » : banque dépositaire et de conservation (Crédit Agricole Investor Services Bank à Paris, Dublin et au Luxembourg, IXIS Investor Services à Paris et IXIS Urquijo à Madrid), administration de fonds (réseau européen Fasnet et IXIS Administration de Fonds) et services aux émetteurs (CA-IS Corporate Trust et Euro Emetteurs Finance).

CACEIS est détenu à parité par Crédit Agricole S.A. et la CNCEP. À ce titre, CACEIS bénéficie de la puissance financière de ses deux actionnaires.

CACEIS s'impose comme un acteur majeur en Europe sur ses trois métiers. Entré dans le Top 10 des conservateurs mondiaux, CACEIS est aussi la première banque dépositaire en France et la première banque pour les actifs déposés en Euroclear France. En Espagne, la société se situe parmi les principales banques dépositaires.

CACEIS est le 1er administrateur d'OPCVM en France, quatrième administrateur de fonds au Luxembourg et parmi le leader européen de l'administration de fonds et plus de 5 000 portefeuilles valorisés. CACEIS est aussi l'un des trois principaux prestataires en France pour les services aux émetteurs.

L'opération, concrétisée par l'apport par CNCEP à CA-IS Holding, renommée CACEIS, de la société IXIS IS et de ses filiales, suivi de la cession par Crédit Agricole S.A. de 12 % de CACEIS à CNCEP, a conduit Crédit Agricole S.A. et CNCEP a détenir chacun 50 % de CACEIS.

Les modalités de gouvernance qui organisent les relations entre les deux actionnaires établissent un contrôle conjoint sur le groupe CACEIS. En conséquence, le bilan et le compte de résultat du groupe CACEIS sont consolidés par intégration proportionnelle à 50 %.

En date d'opération, la cession réalisée par Crédit Agricole S.A. de 50 % de ses activités propres a conduit à la réalisation d'une plus-value de 92 millions d'euros.

À la même date, les actifs et les passifs identifiables des activités acquises ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire. Compte tenu d'un prix d'acquisition de 148 millions d'euros, l'écart constaté en conséquence s'élève à 88 millions d'euros.

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet de corrections dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie « groupe CACEIS »

Le groupe CACEIS a été consolidé par intégration proportionnelle depuis le 1er juillet et contribue au résultat consolidé 2005 à hauteur de 33 millions d'euros.

4.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2005 Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière [1]	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote part de résultat [2]	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4 Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière [1]	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote part de résultat [2]
Sociétés financières (détail) :	**5 088**					**602**	**4 550**					**423**
Bank Al Saudi Al Fransi	488	4 270	15 256	666	477	119	345	2 128	11 692	483	328	73
B.E.S.	510	917	50 222	1 530	280	63	388	864	43 052	1 345	152	34
Banca Intesa SpA	3 713	5 156	273 535	10 167	3 025	377	3 605	4 070	274 598	9 726	1 884	303
Autres	377					43	212					13
Sociétés non financières (détail) :	**462**					**27**	**414**					**12**
Partran	(104)					(1)	(126)					(1)
Eurazeo	559	698				27	473	447				5
Autres	7					1	67	74				7
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	**5 550**					**629**	**4 964**					**434**

(1) La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur leur marché au 31 decembre. Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres.

(2) Pour les sociétés côtées, le résultat consolidé est le plus récent résultat publié disponible à la date d'arrêté des comptes en l'absence d'autre élément pertinent disponible.

4.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

OPÉRATIONS DE TITRISATIONS ASSURÉES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Ces opérations impliquent généralement la création d'entités dédiées qui ne sont pas consolidées dès lors que Calyon n'en a pas le contrôle, ce critère étant le plus souvent apprécié en substance (sur la base des risques et avantages).

Calyon réalise des opérations pour le compte de sa clientèle de différentes natures :

- Calyon gère en Europe et en Amérique du Nord cinq véhicules non consolidés (Hexagon Finance a.r.l., LMA, H2O, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization) relatifs aux opérations réalisées par sa clientèle. Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'euro commercial paper. Calyon garantit, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 1,65 milliard d'euros au 31 décembre 2005, une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2005. Calyon a également accordé à ces fonds un montant total de 19,23 milliards d'euros au 31 décembre 2005 de lignes de liquidité.
- Calyon gère par ailleurs un véhicule consolidé (ESF), pour lequel Calyon a accordé des lignes de liquidité pour un montant total de 827 millions d'euros au 31 décembre 2005.
- Au 31 décembre 2005, Calyon a consenti 112 millions d'euros de lettres de crédit et 1,71 milliard d'euros de lignes de liquidité à des fonds de titrisation non consolidés et non gérés par la banque.

OPÉRATIONS DE TITRISATIONS ASSURÉES POUR COMPTE PROPRE

Calyon et LCL réalisent des opérations de titrisation pour compte propre :

1. Opérations réalisées par Calyon

Dans le cadre de la gestion de son bilan, Calyon procède à la mise en place de titrisations sous forme synthétique en vue de transférer au marché le risque de crédit attaché à certains portefeuilles.

En 2005, la Banque a mené à bien un programme de 5 nouvelles titrisations en Europe et aux Etats Unis pour un montant total de 19,3 milliards d'euros. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une gestion de l'évolution des encours de risques de la banque de financement ; il vise également à assurer le remplacement des titrisations venant à échéance fin 2005 ou début 2006.

Au 31 décembre 2005, 9 opérations de titrisations synthétiques dont les maturités s'échelonnent de 2006 à 2012 totalisent un encours nominal de 36,8 milliards d'euros.

Les parts de risques non investment grade conservées par Calyon s'élèvent à 991 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches investment grade de 426 millions d'euros

Comptablement, les encours de crédit concernés sont conservés au bilan tandis que les protections achetées figurent pour l'essentiel parmi les instruments financiers.

2. Opérations réalisées par LCL

LCL bénéficie au 31 décembre 2005 de deux opérations de titrisation mises en place pour compte propre.

Une de ces opérations a été réalisée par cession d'actifs. Elle représente un encours total de 177 millions d'euros au 31 décembre 2005, le Crédit Lyonnais conservant une part de risque pour un montant total de 11,4 millions d'euros. Cette opération porte sur des crédits immobiliers consentis à la clientèle de particuliers du réseau.

La seconde opération est une titrisation synthétique portant sur un encours au 31 décembre 2005 de 1 953 millions d'euros. La banque conserve un risque de premières pertes à hauteur de 4,3 millions d'euros. Cette opération porte sur un portefeuille de crédits accordés à de grandes entreprises américaines et européennes.

AUTRES ENTITÉS AD-HOC – PARTS DE FONDS

Les entités ad hoc et fonds sont consolidés lorsque le groupe en détient le contrôle en substance.

Les entités concernées sont recensées dans le périmètre de consolidation qui figure en note 14.

Notamment, au 31 décembre 2005, Calyon a ainsi consolidé par intégration globale 8 fonds et Predica 14 fonds.

4.5 Les participations non consolidées

	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
BFO S.A.	135	99,7	135	99,7
Crédit Logement (titres A)	228	16,5	222	16,5
Crédit Logement (titres B)	219	18,0	202	18,0
Emporiki Bank (Banque Commerciale de Grèce)	336	8,8	331	9,0
Resona Holding	180	1,8		
Sicovam Holding	106	17,6	44	17,6
Autres titres	2 679		2 457	
VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS [1]	**3 877**		**3 391**	

(1) Dont 1 146 millions d'euros comptabilisés au 31 décembre 2005 au titre de la dépréciation durable.

4.6 Les écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Valeur brute								
Banque de proximité en France								
- Groupe LCL	5 571	5 571	13					5 584
Services financiers spécialisés								
- Groupe Sofinco	506	506	69					575
- Groupe Finaref - France	1 392	1 392						1 392
- Groupe Finaref - Nordic	242	242						242
- Dan-aktiv	41	41						41
- Lukas	264	264						264
- Groupe CA Leasing	170	170						170
- EFL	196	196						196
- Groupe Eurofactor	64	64						64
- Autres	13	13					(13)	0
Gestion d'actifs, assurances et banque privée								
- Groupe CAAM	2 047	2 047	582				9	2 638
- Calyon - BPI	519	519						519
- Groupe Predica	508	508						508
- Groupe Pacifica	31	31						31
- Groupe CACEIS			88					88
- Groupe Finaref	487	487						487
Banque de financement et d'investissement	**1 904**	**1 935**					**44**	**1 979**
Banque de détail à l'international	**57**	**57**	**105**				**1**	**163**
Compte propre et Divers	**10**	**10**		**(10)**				**0**
Cumul des pertes de valeur								
Banque de proximité en France								
Services financiers spécialisés								
- Groupe Finaref - Nordic					(34)			(34)
- EFL	(24)	(24)			(49)			(73)
- Autres								
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	**(14)**	**(14)**			**(3)**			**(17)**
Banque de financement et d'investissement	**(14)**	**(14)**						**(14)**
Banque de détail à l'international								
Compte propre et divers								
VALEUR NETTE AU BILAN	**13 970**	**14 001**	**857**	**(10)**	**(86)**	**0**	**41**	**14 803**

Au cours de l'exercice 2005, les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans établies dans le cadre du Projet de développement du Groupe ;
- taux de croissance à l'infini : taux différenciés par UGT, compris entre 0 % et 2,75 % en zone euro, compris entre 0 % et 4 % hors zone euro ;
- taux d'actualisation : taux différenciés par UGT, compris entre 9 % et 12,7 %.

Ces tests ont conduit à l'enregistrement d'une charge de dépréciation pour un montant total de 86 millions d'euros au cours de l'exercice 2005.

(en millions d'euros)	01/01/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Valeur brute							
Banque de proximité en France							
- Groupe LCL	5 515	137				(81)	5 571
Services financiers spécialisés							
- Groupe Sofinco	491	15					506
- Groupe Finaref - France	1 167	225					1 392
- Groupe Finaref - Nordic	183	59					242
- Dan-aktiv		41					41
- Lukas	264						264
- Groupe CA Leasing	170						170
- EFL	196						196
- Groupe Eurofactor	51	13					64
- Autres	11	2					13
Gestion d'actifs, assurances et banque privée							
- Groupe CAAM	2 047						2 047
- Calyon - BPI	519						519
- Groupe Predica	508						508
- Groupe Pacifica	31						31
- Groupe Finaref	258	229					487
- Autres							
Banque de financement et d'investissement	**1 929**	**2**				**(27)**	**1 904**
Banque de détail à l'international	**57**	**3**				**(3)**	**57**
Compte propre et Divers	**10**	**4**				**(4)**	**10**
Cumul des pertes de valeur							
Banque de proximité en France				**(3)**		**3**	**0**
Services financiers spécialisés							
- Groupe Finaref-Nordic							
- EFL				(24)			(24)
- Autres							
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	**(7)**			**(7)**			**(14)**
Banque de financement et d'investissement				**(14)**			**(14)**
Banque de détail à l'international				**(3)**		**3**	**0**
Compte propre et divers				**(4)**		**4**	**0**
VALEUR NETTE AU BILAN	**13 400**	**730**	**0**	**(55)**	**0**	**(105)**	**13 970**

Note 5 :
La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du bilan – les risques financiers structurels

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif/passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

L'optimisation financière des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent, de même que le non arbitrage au sein du Groupe et de la part de tiers, et ce, en cohérence avec les règles financières existantes entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ces principes assurent que les transferts d'excédent ou de déficit en terme de ressources clientèle, en provenance des Caisses régionales et de l'activité banque de détail de LCL, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A.

Cette mise en commun participe au refinancement des autres filiales du Groupe (notamment Calyon, Sofinco, Finaref…) en tant que de besoin.

Crédit Agricole S.A. consolide et gère ses risques financiers, localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A., compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses régionales, mais également au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossement en taux et en liquidité.

Les décisions et les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité actif/passif de la fonction Finances Groupe et porte sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales ne prennent pas de risque actif/passif ou observent les limites fixées par le Comité actif/passif de Crédit Agricole S.A. en concertation avec elles ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif/passif du Groupe sont définies par la gestion financière Groupe. En ce qui concerne en particulier, les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif/passif des bilans de la banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèle d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales et LCL ;
- les filiales rapportent à Crédit Agricole S.A. à des fins de suivi et de consolidation, les mesures de leurs risques actif/passif, selon les principes et procédures définis par la gestion financière Groupe. Ces résultats sont suivis par la gestion actif/passif Groupe ;
- les fonctions actif/passif de Crédit Agricole S.A. et des filiales (lorsqu'elles sont autorisées à gérer des positions actif/passif) sont considérées comme générant des résultats. Ceux-ci doivent être identifiés en tant que tels et mesurés selon les normes Groupe. Ces résultats sont suivis par la gestion actif/passif Groupe ;
- des responsables de la gestion actif/passif de Crédit Agricole S.A. (société mère) participent au Comité actif/passif des filiales de premier rang.

La gestion du bilan – le risque de taux d'intérêt global

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments de bilan sont mesurés en faisant apparaître des différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du Groupe.

Les limites mises en place au niveau du Groupe et par filiale permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global en résultant.

Au cours de l'année 2005, la montée en charge de la réforme des relations financières entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. s'est poursuivie :

- à mi-chemin de la période de transition (qui se termine le 31 décembre 2007), plus de la moitié de la collecte hors PEL est régie par les nouvelles règles ;
- les Caisses régionales sont désormais, sur cette part croissante de la collecte, rémunérées sur la base d'un taux de marché résultant d'un modèle de replacement. Ce dernier, validé par les Caisses régionales et exécuté pour leur compte par Crédit Agricole S.A., reflète la structure et les risques de cette collecte.

Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers du type obligations ou swap de taux d'intérêts…

Compte tenu de la nature de leur activité, certaines filiales comme LCL, Calyon, Sofinco, Finaref, CA Leasing, Lukas et EFL peuvent également présenter un risque de taux d'intérêt global. Leur exposition au risque de taux justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au Comité actif/passif.

La gestion des risques de crédit, de marchés et opérationnels

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant la gestion de ces risques.

Crédit Agricole S.A. ne gère pas directement les risques générés par les opérations des Caisses régionales. En tant qu'établissements de crédit de plein exercice, celles-ci assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau du Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. s'assure du maintien d'un niveau suffisant de liquidité et de solvabilité par les Caisses régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses régionales.

Organisation de la fonction « Risques » au sein du Groupe

L'organisation de la fonction « Risques », qui n'a pas subi d'évolutions au cours de l'année 2005, repose sur les principes suivants :

- une ligne métier intégrée, pilotée par la Direction des risques du Groupe selon les principes de subsidiarité et de délégations, définissant les pouvoirs décisionnels des échelons concernés ;
- la Direction des risques Groupe (DRG) qui supervise les risques de crédit, de marchés et les risques opérationnels sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. et consolide les données liées aux risques logés dans les Caisses régionales et les filiales du périmètre de consolidation.

L'organisation de la Direction des risques Groupe (DRG) a été structurée autour de trois périmètres, chacun sous la responsabilité d'un adjoint : Crédit Agricole S.A. et filiales (hors Calyon) d'une part, Calyon d'autre part, et les Caisses régionales. La supervision des risques et la consolidation des trois périmètres sont opérées au sein de trois départements en charge de chacun des trois types de risques bancaires : les risques de crédit, les risques de marchés, les risques opérationnels. Dans chacun de ces départements les éléments constitutifs du « *risk-management* » sont ainsi mis en œuvre : stratégies risques, cartographie des risques, fixation et suivi des limites, reporting, méthodologies, normes.

Les responsables des risques des filiales rapportent hiérarchiquement à la Direction générale de leur filiale et fonctionnellement à la DRG, notamment pour la fixation de plans d'actions dans le domaine des risques, l'évaluation des responsables, la nomination et les mobilités des responsables.

- la DRG s'appuie, en tant que de besoin, sur la Direction des risques des Caisses régionales, pour répondre aux besoins de consolidation des risques au niveau du groupe Crédit Agricole (Bâle II, tableau de bord des risques, reportings réglementaires…) ;
- des comités qui valident les stratégies et les méthodologies applicables au sein de Crédit Agricole S.A. :

Le Comité des risques Groupe (CRG) a pour missions de :

- définir les orientations en matière de politique de risques au sein du Groupe,
- valider les stratégies risques présentées par chaque métier et notamment les limites de risques (crédit, marché) associées,
- examiner les risques sensibles (contreparties, pays, secteurs) et les provisions éventuellement proposées au regard de la dégradation du profil de ces risques,
- valider les limites sur les plus grandes contreparties du Groupe,
- assurer le suivi des grandes zones de risques du Groupe,

Le Comité des risques Groupe est présidé par le Directeur général et se réunit selon une périodicité en général mensuelle,

Le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques du Groupe a pour mission principale la validation des principales méthodologies de mesure des risques (crédit, marchés, opérationnels) sur les divers métiers du Groupe.

Dispositif de surveillance des risques

AU SEIN DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. SUR BASE CONSOLIDÉE

Le dispositif de la DRG repose notamment sur les éléments suivants :

a) les trois unités dédiées à la gestion transverse du risque de crédit, de marchés, et opérationnel, comme précédemment exposé, qui ont une vision consolidée de tous les pôles métiers ;

b) une fonction « suivi des filiales » en charge de la relation globale entre la DRG et les directions des risques des filiales, dont la mission générale est de lui donner une vision globale des risques des filiales, en ayant une bonne connaissance des dispositifs risques internes à chaque filiale, en s'assurant de la conformité aux règles du Groupe, et en surveillant l'évolution du profil de risque de chaque filiale. Cette fonction veille également à repérer les meilleures pratiques et à les faire partager.

Les modalités de fonctionnement entre la DRG et les responsables risques des filiales de Crédit Agricole S.A. s'organisent autour des principes suivants :

- nomination et évaluation du responsable de la fonction risques conjointement entre le Directeur des risques du Groupe et le Directeur général de la filiale ;
- gestion coordonnée des stratégies et des reportings sur les grands risques de contrepartie, sur les risques de marchés et sur l'évolution des portefeuilles par secteurs et transmission du tableau de bord « Risques » de la filiale à la DRG qui centralise ces éléments, les consolide et les synthétise pour présentation aux organes délibérant et exécutif ;
- positionnement garantissant l'indépendance des Directions des risques de chaque filiale ou métier par rapport aux opérationnels : elles sont indépendantes du front-office et sont rattachées au

Directeur général de la filiale ou du métier concerné. Dans ce contexte, les filiales ou métiers suivent et contrôlent les risques de crédit, de marchés et opérationnels suivant le principe de subsidiarité et de délégation défini ci-dessus. Ainsi, chaque filiale ou métier se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et met en place une organisation, des processus et des outils adaptés à ses besoins ;

- obligation de transparence et devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction des risques Groupe (DRG). Pour ce faire, des contrats de fonctionnement formalisés entre la DRG et les filiales ou métiers de Crédit Agricole S.A. précisent le niveau des délégations et les responsabilités de chacun en matière de prévention, de gestion et de suivi des risques, d'alerte et de reporting. Ces contrats sont formalisés sur la base de l'organisation et des missions de la ligne risque et du périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- chaque filiale ou métier définit, en liaison avec la DRG, qui émet un avis et définit le cadre méthodologique, sa stratégie risque et la fait valider par le Comité des risques Groupe. Ces stratégies risques définissent le cadre dans lequel les filiales et métiers sont autorisés à développer leur activité (limites globales et individualisées, critères de sélectivité, dispositif de gestion des risques).

SUR LE PÉRIMÈTRE DES CAISSES RÉGIONALES

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne.

Afin d'avoir la vision consolidée des risques auxquels l'ensemble du groupe Crédit Agricole est exposé, d'une part et, d'autre part, en application du règlement 2001-03 du Comité de la réglementation bancaire française, Crédit Agricole S.A. procède à la consolidation des risques sur le périmètre du groupe Crédit Agricole et aux déclarations réglementaires (grands risques, division des risques).

Les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales doivent être présentés à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Après examen, Foncaris peut décider de les garantir (en général à 50 %). Chaque Caisse régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20 % des fonds propres de la Caisse régionale. Il peut être sur option fixé à 10 % ou 5 % de ses fonds propres ou fixé en valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis le 1er juillet 2001, les Caisses régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses régionales à Foncaris en rémunération de sa couverture sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours auxquels on ajoute le quart des limites confirmées non utilisées par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation interne), des garanties obtenues, de la durée des concours, et du partage des risques avec d'autres banques.

Lorsque Foncaris est saisie d'une demande de couverture par une Caisse régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par le service instructeur qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

S'agissant des risques de marchés, les Caisses régionales reportent également leurs positions à Crédit Agricole S.A.

Un Comité présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. examine périodiquement l'évolution des risques des Caisses régionales (tous types de risque sur tous les marchés).

5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit : Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un état et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

- le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas au G10 ou à l'Espace économique européen sont plafonnées pays par pays, tous types d'interventions et d'opérations confondues ;
- des règles de division des risques, des limites et des processus spécifiques au niveau de la décision et du suivi sont mis en place. Ceci, notamment, afin que les engagements sur les premières contreparties de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales n'atteignent pas une concentration excessive du portefeuille et de la consommation de capital économique alloué aux métiers concernés et, *a fortiori*, n'atteignent pas les plafonds réglementaires ;

- un processus d'engagement encadré : les décisions d'engagement sont prises soit par un comité décisionnel, soit par un délégataire dûment habilité avec formalisation d'un avis de la ligne métier risque (principe de double signature pour les engagements hors « banque de proximité »). Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier et deuxième niveaux, un reporting et une information régulière des autorités internes et externes ;
- le suivi des dépassements concerne les utilisations supérieures aux limites internes et des plans d'action visant à les résorber ;
- la gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir de la dégradation des notations internes ou externes, des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet, destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels. Un suivi sur base consolidée s'opère trimestriellement avec un reporting au Comité des risques Groupe ;
- des revues périodiques de portefeuille par unité opérationnelle sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à opérer le suivi de la stratégie-risque et à surveiller l'évolution des concentrations ;
- un reporting des expositions consolidées sur les plus grandes contreparties sur lesquelles le Groupe est engagé est effectué : la Direction des risques Groupe consolide et présente au Directeur général dans le cadre du Comité des risques du Groupe une revue semestrielle des engagements sur les groupes non bancaires clients du Groupe dépassant 300 millions d'euros ainsi que des limites sur les banques les plus importantes ;
- la tenue d'un tableau de bord des risques (indicateurs, engagements, structure des portefeuilles selon divers axes) par pôle métier et consolidé est présenté sur base trimestrielle aux organes exécutif et délibérant ;
- un modèle de portefeuille est utilisé au sein des métiers de la banque de financement et d'investissement permettant de mesurer les effets de diversification, les calculs de pertes futures (volatilité, pertes attendues et inattendues), les simulations de scénarii de crise.

MÉTHODOLOGIES DE MESURE

Le Comité des normes et méthodologies (CNM) a pour mission de valider, d'uniformiser et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques ainsi que des procédures et normes en matière de risques bancaires. Cela a concerné notamment les méthodologies utilisées dans le cadre du projet Bâle II.

Le déploiement généralisé d'un système de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de type Bâle II. Notamment, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risque et de la définition des limites par secteur, par pays et par contrepartie. De même, les indicateurs et des approches de type Bâle II sont présentés dans les dossiers de stratégie-risque des métiers.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet *add-on* est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents.

Par ailleurs, afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers de Calyon, mettent en œuvre des contrats de collatéralisation avec leurs contreparties, en complément des effets de compensation, négociés lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

DIVERSIFICATION DES RISQUES

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein des métiers liés à la banque de financement et d'investissement, notamment au travers d'une fonction dédiée de « *Credit portfolio management* » (CPM). L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie (ex. : dérivés de crédit, CLOs, etc.) permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits entre les diverses entités du Groupe (Caisses régionales, filiales) et entre des banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques, (assurance crédit, portage de risque avec Sofaris) constitue d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille, le pôle BFI du groupe a recours à des dérivés de crédit conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations.

Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit corporate, la diversification du portefeuille, et l'abaissement des niveaux de perte

RISQUE-PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est basé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine une évaluation du risque souverain – essentiellement le risque de non-remboursement de la dette – et une quantification du risque d'instabilité financière prenant sa source dans le secteur privé (banques et/ ou entreprises).

Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques.

La mise en place d'un reporting et de revues régulières permet de renforcer une surveillance des risques pays de plus en plus élaborée, dans une logique de portefeuille, grâce à l'utilisation accrue d'outils quantitatifs.

Cette approche est complétée par des analyses de scenarii qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui permettent de développer une vision intégrée des risques auxquels la banque pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE

PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2005						31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4					
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours douteux	provisions sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux compromis	Total	Encours bruts	dont encours douteux	provisions sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux compromis	Total
État, administrations et collectivités publiques	33 351	47	23	108	89	33 239	29 831	56	21	54	43	29 767
Institutions financières	80 961	374	326	102	90	80 545	104 959	310	265	32	32	104 662
Particuliers et professionnels	260 271	3 667	2 029	4 394	3 411	254 831	239 936	3 697	1 831	5 399	4 105	234 000
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	160 529	3 458	2 008	3 008	2 420	156 101	112 394	3 269	1 839	3 736	3 043	107 512
Non ventilé						0	22 056	829	638	381	296	21 122
TOTAL [1]	**535 112**	**7 546**	**4 386**	**7 612**	**6 010**	**524 716**	**509 176**	**8 161**	**4 594**	**9 602**	**7 519**	**497 063**
Créances rattachées nettes						**3 279**						
Provisions collectives						**(3 428)**						
VALEURS NETTES AU BILAN						**524 567**						**497 063**

(1) En 2004, y compris créances rattachées.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
État, Administrations et collectivités publiques	8 037	8 035
Institutions financières	26 124	21 347
Particuliers et professionnels	54 140	42 491
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	76 550	55 816
Non ventilé	2	9 051
TOTAL	**164 853**	**136 740**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
État, Administrations et collectivités publiques	406	241
Institutions financières	8 375	14 965
Particuliers et professionnels	14 141	13 051
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	42 113	11 477
Non ventilé		11 911
TOTAL	**65 035**	**51 645**

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
État, administrations et collectivités publiques	10 239	4 208
Institutions financières	29 471	35 650
Particuliers et professionnels	296 900	282 953
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	59 712	53 518
Non ventilé		
TOTAL	**396 322**	**376 329**
Dettes rattachées	**1 538**	**1 652**
VALEUR AU BILAN	**397 860**	**377 981**

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2005						31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4					
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours douteux	provisions sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux compromis	Total	Encours bruts	dont encours douteux	provisions sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	398 479	5 979	3 487	6 051	4 899	390 093	370 555	5 318	2 869	5 654	4 269	363 417
Autres pays de l'Union européenne	66 540	581	313	615	400	65 827	63 294	735	304	700	533	62 457
Autres pays d'Europe	8 623	174	150	160	109	8 364	11 473	127	66	160	129	11 278
Amérique du Nord	15 520	283	86	275	156	15 278	10 845	275	67	499	247	10 531
Amériques Centrale et du Sud	9 083	240	205	54	29	8 849	6 704	270	181	71	25	6 498
Afrique et Moyen-Orient	12 779	250	130	335	324	12 325	8 875	119	83	369	303	8 489
Asie et Océanie (hors Japon)	12 876	39	15	110	93	12 768	7 683	149	41	139	104	7 538
Japon	11 212			12		11 212	3 569	19		15		3 569
Non ventilé						0	21 735	765	601	380	295	20 839
TOTAL	**535 112**	**7 546**	**4 386**	**7 612**	**6 010**	**524 716**	**504 733**	**7 777**	**4 212**	**7 987**	**5 905**	**494 616**
Créances rattachées nettes						**3 279**						**2 447**
Provisions collectives						**(3 428)**						
VALEURS NETTES AU BILAN						**524 567**						**497 063**

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	102 620	91 634
Autres pays de l'Union européenne	22 917	19 866
Autres pays d'Europe	4 517	2 931
Amérique du Nord	25 720	16 906
Amériques Centrale et du Sud	3 316	1 288
Afrique et Moyen-Orient	2 305	1 507
Asie et Océanie (hors Japon)	2 435	1 574
Japon	1 023	1 034
Non ventilé		
TOTAL	**164 853**	**136 740**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	44 622	38 609
Autres pays de l'Union européenne	6 325	4 501
Autres pays d'Europe	2 587	1 356
Amérique du Nord	4 848	3 033
Amériques Centrale et du Sud	2 461	708
Afrique et Moyen-Orient	1 290	1 184
Asie et Océanie (hors Japon)	2 476	1 939
Japon	426	315
Non ventilé		
TOTAL	**65 035**	**51 645**

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
France (y compris DOM-TOM)	330 015	321 549
Autres pays de l'Union européenne	22 713	20 777
Autres pays d'Europe	7 028	7 978
Amérique du Nord	8 968	5 909
Amériques Centrale et du Sud	3 912	3 818
Afrique et Moyen-Orient	9 643	9 007
Asie et Océanie (hors Japon)	7 961	4 590
Japon	5 988	2 322
Non ventilé	94	379
TOTAL	**396 322**	**376 329**
Dettes rattachées	**1 538**	**1 652**
VALEUR AU BILAN	**397 860**	**377 981**

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - RISQUE DE CONTREPARTIE

	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
(en millions d'euros)	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	797	489	3 485	1 841
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	88 900	52 918	85 520	43 682
Risques sur les autres contreparties	11 967	9 530	11 103	5 582
TOTAL (EN 2004, HORS LCL)	**101 664**	**62 937**	**100 108**	**51 105**
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	90 813	52 249	104 585	45 474
- dérivés actions et sur indices	10 851	10 688	6 455	8 306
Incidence des accords de compensation (en 2004, hors LCL)	**85 454**	**38 886**	**79 431**	**24 901**
Groupe LCL en 2004			**947**	**1 109**
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION	**16 210**	**24 051**	**21 624**	**27 313**

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque.

5.2 Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêt : Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

La maîtrise des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesures des risques.

LE PÉRIMÈTRE DU DISPOSITIF

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marchés issus des activités de marché. Il s'agit principalement des activités d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés de la filiale Calyon Corporate and Investment Bank. Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément. Les risques de marchés se traduisent par un risque de variation du résultat de la filiale du fait d'un ou plusieurs vecteurs financiers : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, corrélation entre les marchés etc…

L'ORGANISATION DU DISPOSITIF

Dispositif local et central

La gestion des risques de marchés du groupe est structurée sur deux niveaux distincts mais complémentaires : un niveau central de coordination et d'agrégation et un niveau local où s'exerce le métier :

- au niveau central, la Direction des risques Groupe est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. La mission d'information et d'alerte de la Direction générale constitue son cœur de métier. Le suivi centralisé s'effectue à partir de comptes-rendus envoyés par les unités de contrôle des risques des filiales. Ces données sont retraitées (historisation, agrégation, analyse…) afin de produire une information de synthèse. Des restitutions de même nature sont fournies dans le cadre du rapport de contrôle interne. Ce rapport est transmis au responsable du contrôle interne du Groupe qui le présente tous les six mois au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ;
- au niveau local, la Direction des risques de la filiale est le bras agissant de la Direction des risques Groupe sur ce périmètre. Il lui revient d'effectuer un contrôle de premier niveau sur les risques de marchés encourus sur ses activités. Au sein de la filiale Calyon, la Direction des risques s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger.

Les Comités de décision et de suivi des risques

Deux instances interviennent dans la gestion des risques de marchés au niveau du Groupe :

- le **Comité des risques Groupe**, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce Comité valide les limites globales encadrant les risques de marchés de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques ;
- le **Comité des normes et méthodologies** est une instance périodique présidée par le Directeur des risques Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies d'identification et de mesure des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propre à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marchés) de Calyon, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de Direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marchés de Calyon et les « *risk-managers* » responsables d'une activité donnée. Il effectue une revue des positions et des résultats des activités de marchés de Calyon et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur leurs demandes ponctuelles de révision de limites.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement quantitatif des risques de marchés repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs qui servent à construire des limites globales ou spécifiques. Ces indicateurs peuvent être agrégés en trois grands groupes : la Value at Risk, les scénarii de stress, les indicateurs complémentaires :

- l'élément central du dispositif de mesure des risques de marchés est la Value at Risk (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas

de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Une procédure dite de « *back-testing* » (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

Les méthodologies de VaR utilisées sont distinctes selon les facteurs de risques ou les activités concernées :

- VaR historique pour toutes les activités de produits dérivés (y compris dérivés de crédit mais hors matières premières) et les actions,
- VaR paramétrique et historique sur les produits linéaires de taux et de change,
- VaR Monte Carlo sur les matières premières et leurs dérivés ;

- le deuxième élément quantitatif, « stress scénarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact des situations de crise dans les marchés. Ces calculs de stress scénarii simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
  - les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel des situations de crises historiquement observées (krach obligataire de 1994, krach boursier technologique de 2002, etc.),
  - les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables ajustés en fonction des évolutions économiques,
  - les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé ;
- enfin, un ensemble d'indicateurs complémentaires constitue le troisième élément du dispositif quantitatif d'encadrement des risques. Ces indicateurs (sensibilité, montants nominaux, encours, durées…) assurent une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de *front-office*. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR.

Ce dispositif est étoffé par des procédures d'alerte déclenchées, notamment, lorsque le seuil de 80 % d'une limite (limite spécifique, limite globale de perte, limite globale de VaR…) est atteint. Les unités de contrôle des risques de marchés des filiales doivent également informer la Direction des risques Groupe dans les meilleurs délais lorsqu'un événement majeur concernant l'utilisation des limites ou l'évolution des marchés est identifié.

L'UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Calyon a développé une activité de trading, structuration et ventes à sa clientèle de produits dérivés de crédit. Les produits traités vont des produits simples (« Credit Default Swaps »), avec pour facteur de risque principal les « spreads de credit », à des produits plus structurés introduisant d'autres facteurs de risques plus complexes (corrélation en particulier).

Les positions sont valorisées en juste valeur, incluant des réfactions liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de ces activités s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de spread de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité au taux de recouvrement ;
- la sensibilité aux taux d' intérêts.

Des limites en « stop loss » ainsi que des stress scénarios sont également mis en place.

Des équipes indépendantes, appartenant à la Direction de la gestion et du contrôle des risques, sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites et de la validation des modèles.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2005						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total encours notionnel
(en millions d'euros)	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**24 528**	**5 321**	**0**	**2 188 361**	**2 711 007**	**1 976 782**	**6 905 999**
Futures	23 577	5 321		493			29 391
FRA				525 173	82 634		607 807
Swaps de taux d'intérêt				1 546 342	1 956 156	1 144 433	4 646 931
Options de taux				1 116	290 249	587 333	878 698
Caps-floors-collars				113 980	376 650	244 630	735 260
Autres instruments conditionnels	951			1 257	5 318	386	7 912
Instruments de devises et or	**15 033**	**245**	**0**	**759 865**	**289 213**	**105 648**	**1 170 004**
Opérations fermes de change	14 973			323 616	289 211	105 648	733 448
Options de change	60	245		436 249	2		436 556
Autres instruments	**1 368**	**438**	**0**	**105 719**	**265 869**	**56 763**	**430 157**
Dérivés sur actions et indices boursiers	880	270		50 258	107 304	21 753	180 465
Dérivés sur métaux précieux	335			500			835
Dérivés sur produits de base	153	168		41 105	13 675	212	55 313
Dérivés de crédits				13 856	144 890	34 798	193 544
Autres							0
SOUS TOTAL	**40 929**	**6 004**	**0**	**3 053 945**	**3 266 089**	**2 139 193**	**8 506 160**
Opérations de change à terme				**933 540**	**39 183**	**918**	**973 641**
VALEURS NETTES AU BILAN	**40 929**	**6 004**	**0**	**3 987 485**	**3 305 272**	**2 140 111**	**9 479 801**

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total encours notionnel
(en millions d'euros)	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**34 285**	**1 587**	**2**	**2 315 853**	**2 362 323**	**1 214 810**	**5 928 860**
Futures	17 669	779	2				18 450
FRA				523 114	142 694		665 808
Swaps de taux d'intérêt				1 621 995	1 787 491	916 108	4 325 594
Options de taux				93 041	185 874	126 590	405 505
Caps-floors-collars				73 799	244 781	169 447	488 027
Autres instruments conditionnels	16 616	808		3 904	1 483	2 665	25 476
Instruments de devises et or	**29 020**	**5 810**	**0**	**424 997**	**214 275**	**82 177**	**756 279**
Opérations fermes de change	25 412	5 645		125 992	189 934	80 219	427 202
Options de change	3 608	165		299 005	24 341	1 958	329 077
Autres instruments	**53 374**	**4 061**	**0**	**51 176**	**127 572**	**19 074**	**255 257**
Dérivés sur actions et indices boursiers	1 366			42 501	59 400	9 036	112 303
Dérivés sur métaux précieux	3			164	10		177
Dérivés sur produits de base	52 005	4 061		2 370	293		58 729
Dérivés de crédits				6 141	67 869	10 038	84 048
Autres							
SOUS TOTAL	**116 679**	**11 458**	**2**	**2 792 026**	**2 704 170**	**1 316 061**	**6 940 396**
Opérations de change à terme				364 057	526 967	220 123	1 111 147
VALEURS NETTES AU BILAN	**116 679**	**11 458**	**2**	**3 156 083**	**3 231 137**	**1 536 184**	**8 051 543**

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole S.A. conduit les Caisses régionales à adosser auprès de Crédit Agricole S.A. leurs actifs et passifs en devises, ce qui les immunise du risque de change.

L'activité de change de Calyon induit des positions opérationnelles de change dont les limites sont définies et contrôlées par la Direction des risques de Crédit Agricole S.A.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

CONTRIBUTION DES DEVISES AU BILAN CONSOLIDÉ

	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	955,4	922,9	768,5	769,2
Autres devises de l'Union européenne	30,1	36,5	20,0	21,1
CHF	9,8	5,4	7,5	3,2
USD	111,6	156,8	64,9	91,7
JPY	31,4	18,8	31,3	9,3
Autres devises	32,1	30,0	21,6	19,3
TOTAL BILAN	**1 170,4**	**1 170,4**	**913,8**	**913,8**

5.3 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunt et de placement.

Crédit Agricole S.A. en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :
- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le groupe Crédit Agricole est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :
- la mesure de ce risque au travers de l'étude de l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps ;
- une politique d'adossement des ressources à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du Groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :
- 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée à 100 % au niveau de Crédit Agricole S.A., 50 % étant remis à disposition des Caisses régionales ;
- Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossement en liquidité des filiales du Groupe. Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal requis étant de 100 %.

Enfin, un comité de trésorerie et de liquidité a été créé avec notamment comme mission d'orienter le comité actif-passif dans la gestion des risques de liquidité du groupe.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a complété ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) sollicité à hauteur de 6,8 milliards d'euros, la totalité ayant été réalisée sous forme d'émissions obligataires.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement les positions de son passif en regard de l'évolution de ses emplois. Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre d'une gestion continue du passif de Crédit Agricole S.A. Les divers types d'émissions subordonnées doivent s'apprécier comme s'insérant, sans pouvoir être isolée formellement, dans une politique de refinancement globale de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS TSR

Les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés principalement sur le marché français, et sont donc émis dans le cadre de la législation française.

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., et en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs accordés par l'émetteur. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des évènements hors du champ du contrôle de la société.

ÉMISSION DE TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement.

La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le coupon peut être suspendu si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

ÉMISSION DE TITRES SUPER SUBORDONNÉS

Les titres super subordonnés émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de maturité perpétuelle, senior par rapport aux actions ordinaires mais subordonnés à l'ensemble des dettes subordonnées. Les coupons sont non cumulatifs. Il existe des options de rachat à 5 ans sans step up et à 10 ans avec step up.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2005					31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4				
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	48 992	7 030	9 328	3 219	68 569	58 171	11 262	15 621	2 169	87 223
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont crédit-bail)	97 444	58 042	158 549	152 508	466 543	89 425	55 308	141 640	130 876	417 249
TOTAL	**146 436**	**65 072**	**167 877**	**155 727**	**535 112**	**147 596**	**66 570**	**157 261**	**133 045**	**504 472**
Créances rattachées					**5 086**					**4 704**
Provisions					**(15 631)**					**(12 113)**
VALEURS NETTES AU BILAN					**524 567**					**497 063**

DETTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2005					31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4				
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	55 192	18 063	18 916	5 580	97 751	80 020	26 741	15 870	5 332	127 963
Dettes envers la clientèle	314 239	40 121	29 437	13 006	396 803	264 340	23 339	76 033	12 617	376 329
TOTAL	**369 431**	**58 184**	**48 353**	**18 586**	**494 554**	**344 360**	**50 080**	**91 903**	**17 949**	**504 292**
Dettes rattachées					**2 957**					**2 419**
VALEUR AU BILAN					**497 511**					**506 711**

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2005				
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	261	328	790	144	1 523
Titres du marché interbancaire			405	1 000	1 405
Titres de créances négociables :	46 900	27 261	12 096	2 750	89 007
- Émis en France	26 562	14 622	8 212	2 545	
- Émis à l'étranger	20 338	12 639	3 884	205	
Emprunts obligataires	1 141	1 623	12 569	5 401	20 734
Autres dettes représentées par un titre	145				145
TOTAL	**48 447**	**29 212**	**25 860**	**9 295**	**112 814**
Dettes rattachées					**1 087**
VALEUR AU BILAN					**113 901**
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	99	809	2 152	10 757	13 817
Dettes subordonnées à durée indéterminée				5 595	5 595
Dépôt de garantie à caractère mutuel		1		53	54
Titres et emprunts participatifs	4	1		235	240
TOTAL	**103**	**811**	**2 152**	**16 640**	**19 706**
Dettes rattachées					**368**
VALEUR AU BILAN					**20 074**

	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4				
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	235	348	946	81	1 610
Titres du marché interbancaire	11	360	305	1 100	1 776
Titres de créances négociables :	51 115	18 295	13 152	5 183	87 745
- Émis en France	32 379	6 446	7 190	2 201	
- Émis à l'étranger	18 736	11 849	5 962	2 982	
Emprunts obligataires	316	1 559	11 756	8 408	22 039
Autres dettes représentées par un titre	108				108
TOTAL	**51 785**	**20 562**	**26 159**	**14 772**	**113 278**
Dettes rattachées					**1 320**
VALEUR AU BILAN					**114 598**
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	135	854	2 071	9 543	12 603
Dettes subordonnées à durée indéterminée				4 016	4 016
Dépôt de garantie à caractère mutuel				42	42
Titres et emprunts participatifs				251	251
TOTAL	**135**	**854**	**2 071**	**13 852**	**16 912**
Dettes rattachées					**277**
VALEUR AU BILAN					**17 189**

5.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre **d'une relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de juste valeur ;
- de couverture de flux de trésorerie futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Les relations de couverture retenues dans le cadre de la documentation des risques financiers reposent principalement sur la stratégie de couverture de juste valeur. En effet, cette stratégie permet de retenir comme élément couvert des éléments que l'on retrouve dans la mesure économique du risque de taux d'intérêt global de la banque (y compris l'exposition au risque inflation) assurant ainsi une plus grande cohérence entre l'approche comptable et financière.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Les relations de couverture de risque de flux de trésorerie sont plus rarement utilisées. Elles le sont notamment, par exception, lorsque la justification de couverture de juste valeur n'est pas autorisée dans le référentiel IFRS (couverture des capitaux propres, titres détenus jusqu'à maturité, crédits douteux...). Il est à noter que cette documentation en flux de trésorerie ne dispense pas de l'intégration de ces couvertures dans les mesures des risques financiers de la banque soumises à limites et où ne figurent pas les éléments couverts en flux de trésorerie.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2005 Valeur de marché positive	31/12/2005 Valeur de marché négative	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	**5 902**	**5 694**	
Instruments dérivés de taux d'intérêt	5 414	5 414	
Instruments dérivés de cours de change	360	240	
Instruments dérivés sur actions et indices	111	25	
Autres instruments dérivés	17	15	
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	**213**	**248**	
Instruments dérivés de taux d'intérêt	190	207	
Instruments dérivés de cours de change	22	11	
Instruments dérivés sur actions et indices	1		
Autres instruments dérivés		30	
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**6 115**	**5 942**	

(en millions d'euros)	31/12/2005 Valeur de marché positive	31/12/2005 Valeur de marché négative	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Instruments dérivés de couverture			
Microcouverture	1 485	1 836	
- dont couverture de juste valeur	1 297	1 591	
- dont couverture de flux de trésorerie	188	245	
- dont couverture d'investissements nets à l'étranger			
Couverture en taux de portefeuille (macrocouverture de juste valeur)	4 605	4 103	
Couverture en taux de portefeuille (macrocouverture de flux trésorerie)	25	3	
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**6 115**	**5 942**	

Note 6 : Autres risques

Les risques décrits ci-dessous font l'objet d'une évaluation et sont comptabilisés au passif du bilan dans la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

6.1 Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un évènement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marchés ou de liquidité.

Au cours de l'année 2005, le groupe Crédit Agricole S.A. a poursuivi, dans la perspective du démarrage de Bâle II, la mise en place du dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- la gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : Il s'agit de la supervision du dispositif par la Direction générale, de la définition des rôles des Directions des risques (Crédit Agricole S.A. et filiales/entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, des responsabilités des filiales/entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels) ;
- l'identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- la collecte des pertes opérationnelles et la remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- le calcul et l'allocation des fonds propres réglementaire et économique au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau filiale/entité ;
- la livraison périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau filiale/entité, complété par une synthèse Groupe.

Ce dispositif est décliné dans les entités du Groupe selon le principe de subsidiarité.

Note 7 :
Notes relatives au compte de résultat

7.1 Produits et charges d'intérêt

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 660	5 304
Sur opérations avec la clientèle	19 207	20 291
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 724	
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 594	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	14 981	
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe		2 416
Sur opérations de location-financement	1 723	1 731
Autres intérêts et produits assimilés	742	131
PRODUITS D'INTÉRÊT	**46 631**	**29 873**
Sur opérations avec les établissements de crédit	(5 248)	(7 524)
Sur opérations avec la clientèle	(7 851)	(8 376)
Actifs financiers disponibles à la vente	(23)	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(663)	
Sur dettes représentées par un titre	(4 136)	
Sur dettes subordonnées	(927)	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(12 373)	
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe		(3 667)
Sur opérations de location-financement	(982)	(1 003)
Autres intérêts et charges assimilées		(342)
CHARGES D'INTÉRÊT	**(32 203)**	**(20 912)**

7.2 Commissions nettes

	31/12/2005			31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4		
(en millions d'euros)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Sur opérations avec les établissements de crédit	264	(165)	99	199	(81)	118
Sur opérations avec la clientèle	2 633	(313)	2 320	2 770	(324)	2 446
Sur opérations sur titres	676	(236)	440	539	(169)	370
Sur opérations de change	29	(13)	16	34	(25)	9
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	836	(151)	685	121	(78)	43
Prestations de services bancaires et financiers dont :	5 832	(1 283)	4 549	5 114	(1 571)	3 543
- Produits nets de gestion d'OPCVM	2 247	(216)	2 031			
- Produits nets sur moyens de paiement	1 856	(634)	1 222			
- Autres	1 729	(433)	1 296			
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	**10 270**	**(2 161)**	**8 109**	**8 777**	**(2 248)**	**6 529**

7.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	385	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	5 076	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(10)	
Inefficacité des couvertures de juste valeur	(96)	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	15	
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**5 370**	

7.4 Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	435	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	2 174	
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	(77)	
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	**2 532**	

7.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	75	39
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurances	(5 896)	
Autres produits nets de l'activité d'assurances	10 200	
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	(10 819)	
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	1 950	(16)
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	**(4 490)**	**23**

7.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Charges de personnel	(9 174)	(8 654)
Impôts et taxes	(491)	(474)
Services extérieurs et autres charges	(5 785)	(5 640)
CHARGES D'EXPLOITATION	**(15 450)**	**(14 768)**

7.7 Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Dotations aux amortissements	(922)	(945)
Dotations aux provisions pour dépréciation	11	
TOTAL	**(911)**	**(945)**

7.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Dotations aux provisions	**(5 590)**	**(5 940)**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	(4 605)	(4 551)
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	(2)	
Provisions pour risques et charges	(983)	(1 389)
Reprises de provisions	**4 281**	**4 754**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	3 140	3 240
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	1	
Provisions pour risques et charges	1 140	1 514
Variation des provisions	**(1 309)**	**(1 186)**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(150)	(188)
Récupérations sur prêts et créances amorties	248	165
Autres pertes	(49)	(7)
COÛT DU RISQUE	**(1 260)**	**(1 216)**

7.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**10**	**24**
Plus-values de cession	52	44
Moins-values de cession	(42)	(20)
Titres de capitaux propres consolidés	**113**	**(24)**
Plus-values de cession	113	
Moins-values de cession		(24)
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	**123**	**0**

7.10 Coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)	31/12/2005 Coûts nets provisionnés sur l'exercice	31/12/2005 Coûts passés en charges sur l'exercice	31/12/2005 Total	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4 Total
Charges constatées en résultat hors pertes couvertes par provision [1]	**26**	**193**	**219**	**551**
Dont :				
- Coûts de mise en œuvre de synergies	26	193	219	528
- Autres effets du rapprochement				23
Coûts de mise en œuvre enregistrés en situation nette (passifs identifiables)			**0**	
TOTAL DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES SYNERGIES	**26**	**193**	**219**	**528**
Dont :				
- Frais de personnel	22	43	65	234
- Coûts informatiques	(2)	61	59	92
- Coûts liés à l'immobilier	10	56	66	87
- Autres	(4)	33	29	115

(1) Par ailleurs, 300 millions d'euros de provisions pour coûts de mise en œuvre des synergies ont été utilisés au cours de l'exercice 2005.

« Le rapprochement se traduit par des économies des coûts, les « synergies », issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissement, de la mise en commun de moyens de production,du partage des coûts fixes…. Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques de mise en oeuvre sont engagées, dont la nature et les coûts sont présentés ci-dessus. Les autres effets du rapprochement rassemblent les autres charges induites par le rapprochement mais ne contribuant pas à la réalisation des synergies. »

7.11 Impôts

CHARGE D'IMPÔTS

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Charge d'impôts courants	(2 741)	
Charge d'impôts différés	276	
CHARGE D'IMPÔTS DE LA PÉRIODE	**(2 465)**	**(2 308)**

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

	Base	Taux d'impôt	Impôts
Résultat avant impôts, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	8 232	34,93 %	(2 875)
Effet des différences permanentes		1,12 %	(92)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		- 1,83 %	151
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		- 2,75 %	226
Effet de l'imposition à taux réduit		- 0,77 %	63
Effet des autres éléments		- 0,75 %	62
Taux et charge effectif d'impôts		29,95 %	(2 465)

Note 8 : Informations sectorielles

Définition des secteurs d'activité

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs d'activité :

Les six pôles métiers suivants :
1. Banque de proximité en France – Caisses régionales ;
2. Banque de proximité en France – LCL ;
3. Services financiers spécialisés ;
4. Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
5. Banque de financement et d'investissement ;
6. Banque de détail à l'international ;
7. Auquel s'ajoute un pôle « Gestion pour compte propre et divers »

Présentation des pôles métiers

1. BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – CAISSES RÉGIONALES

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales (41) et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent, la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaire, obligataire, titre), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

2. BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurances et la gestion de patrimoine.

3. SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger.
Il s'agit :
- de sociétés de crédit à la consommation autour de Sofinco et de Finaref en France et au travers de filiales ou de partenariats à l'étranger (Agos Itafinco, Crédit-Plus, Lukas, Ribank, Credibom, Dan-aktiv, Emporiki, Credicom, etc.) ;
- des financements spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Eurofactor France et ses filiales internationales) et le crédit-bail (Groupe CA Leasing, EFL).

4. LA GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET LA BANQUE PRIVÉE

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et BFT principalement pour la gestion classique d'OPCVM et de comptes gérés, par CPR Asset Management, CAAM Immobilier, CA-AIPG pour la gestion spécialisée, par CREELIA pour l'épargne entreprise ;
- les filiales de titres et services financiers aux émetteurs (CA-Investor Services Corporate Trust pour les services aux émetteurs, CA-Investor Services Bank pour la conservation et la fonction dépositaire, CA-Investor Services Fund Administration pour l'administration, ainsi que les services financiers de Calyon) ;
- les activités d'assurances de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France) ;
- les activités d'assurances dommages (exercées par Pacifica, Finaref assurances) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), des filiales de Calyon (CAI Suisse SA, CAI Luxembourg SA, Crédit Foncier de Monaco…) et par des entités à l'étranger de LCL.

5. LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Elle se décompose en deux grandes activités pour l'essentiel réalisées par Calyon,

- la banque de marchés et d'investissement qui regroupe l'ensemble des activités de capitaux et de courtage sur actions et de contrats à terme, le primaire action et le conseil en fusions et acquisitions ;
- la banque de financement qui se compose des activités de financements bancaires classiques et des financements structurés : financements de projets, financements d'actifs, de l'immobilier et de l'hôtellerie et gestion des actifs dépréciés de Calyon.

6. LA BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

Ce pôle métier comprend :

- les filiales et participations étrangères – intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.
  Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Banca Intensa Spa en Italie, Banco Espirito Santo au Portugal, Bankoa en Espagne, Crédit Agricole Belge en Belgique) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Union Gabonaise de Banque, Crédit Lyonnais au Cameroun, Société Ivoirienne de Banque…). Ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco, et de CA Leasing et EFL en Pologne…) qui sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés » ;
- les résultats de participations bancaires non consolidées de Crédit Agricole S.A. relevant de cette activité (la banque grecque Emporiki Bank…).

7. LA GESTION POUR COMPTE PROPRE ET DIVERS

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif/passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-éditions, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles…) ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger). En outre, les résultats nets sur immobilisations financières sont, à défaut d'être rattachables à un métier, affectés à ce poste (dotations nettes, notamment sur titres d'activité de portefeuille, et plus ou moins-values de cession de participations), de même que les provisions non attribuables à l'activité spécifique d'une ligne métier.

Ce pôle comprend également les résultats de secteurs d'activités en « *work-out* » ou d'activités non apportées dans le cadre de la réorganisation des métiers dans le Groupe (banque Finaref, activité flux de la banque de financement de LCL non transférée à Calyon…).

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale des groupes fiscaux Crédit Agricole S.A. et LCL ainsi que les écarts de taux d'imposition « normatifs » des métiers par rapport au taux d'impôt réel des filiales.

À noter que l'affectation de l'activité de Capital-investissement a été rattachée à ce pôle, elle était précédemment rattachée au pôle BFI. Cette activité est réalisée par Crédit Agricole Private Equity et IDIA.

8.1 Information sectorielle par pôle d'activité

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

Les passifs sectoriels équivalents aux fonds propres alloués, sont déterminés à l'aide d'un calcul normalisé d'allocation des fonds propres par pôle d'activité.

	31/12/2005							
	Banque de proximité en France		Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre et divers	Total
(en millions d'euros)	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	**12 254**	**3 501**	**2 466**	**3 333**	**4 456**	**568**	**(629)**	**25 949**
Charges d'exploitation	(7 262)	(2 487)	(1 291)	(1 465)	(2 814)	(439)	(603)	(16 361)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	**4 992**	**1 014**	**1 175**	**1 868**	**1 642**	**129**	**(1 232)**	**9 588**
Coût du risque	(600)	(151)	(398)	19	(3)	(50)	(77)	(1 260)
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence			5	28	121	443	32	629
Gains ou pertes nets sur autres actifs				(2)	14		111	123
Coûts liés au rapprochement			(25)	(32)	(77)		(85)	(219)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	3		(83)	(3)				(83)
Résultat avant impôts	**4 395**	**863**	**674**	**1 878**	**1 697**	**522**	**(1 251)**	**8 778**
Impôts sur les bénéfices	(1 579)	(259)	(246)	(636)	(379)	(25)	659	(2 465)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées								0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**2 816**	**604**	**428**	**1 242**	**1 318**	**497**	**(592)**	**6 313**
Actifs sectoriels dont :								
- parts dans les entreprises mises en équivalence			53	169	503	4 298	527	5 550
- écarts d'acquisition		5 584	2 837	4 254	1 965	163		14 803
TOTAL ACTIF	**323 565**	**89 286**	**58 176**	**234 493**	**579 375**	**18 962**	**(133 508)**	**1 170 349**
FONDS PROPRES ALLOUÉS	**14 233**	**2 447**	**2 259**	**6 353**	**8 154**	**2 971**		**36 417**

L'allocation des fonds propres du groupe Crédit Agricole par pôle est fondée sur les exigences prudentielles réglementaires tant en matière bancaire qu'en matière d'assurances.

Les fonds propres alloués représentent, selon l'activité, 6 % des encours pondérés au sens du ratio de solvabilité international, 50 % de la valeur des titres, les capitaux propres comptables ou 100 % de la marge de solvabilité.

Le besoin en fonds propres ainsi calculé est majoré de 50 % de la valeur comptable des titres des sociétés mises en équivalence et des participations financières du Groupe ; à l'exception toutefois des Caisses régionales pour lesquelles le principe de transparence est appliqué : leurs encours risqués sont retenus à hauteur de 25 % pour la détermination des fonds propres alloués à la Banque de proximité en France – Caisses régionales.

Les fonds propres alloués par pôle sont établis comme suit :

- 6 % des risques pondérés pour la banque de proximité en France : LCL et Caisses régionales ;
- 6 % des risques pondérés pour les services financiers spécialisés ;
- 6 % des risques pondérés (crédits et marchés) pour la banque de financement et d'investissement ;
- pour l'asset management et la banque privée, les fonds propres alloués représentent le montant le plus élevé entre, d'une part l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6 % des encours pondérés et, d'autre part un montant de 3 mois de charge d'exploitation ;
- pour les assurances, les exigences réglementaires propres à ces activités sont retenues comme fonds propres alloués (soit 100 % de la marge de solvabilité) ;
- pour la banque de détail à l'international, les fonds propres sont évalués à 6 % des risques pondérés majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans des établissements financiers étrangers ;
- pour le pôle « Gestion pour compte propre et divers », les fonds propres alloués sont de 6 % des risques pondérés (crédits et marchés) et 50 % de la valeur des titres détenus par les entités exerçant des activités de Capital-investissement ou des activités de portefeuille. Pour les autres entités non bancaires (SCI, GIE de moyen par exemple) l'allocation se fonde sur les fonds propres comptables.

	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4							
	Banque de proximité en France		Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'Investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre et divers	Total
(en millions d'euros)	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	**11 842**	**3 399**	**2 387**	**2 807**	**3 756**	**482**	**(445)**	**24 228**
Charges d'exploitation	(7 036)	(2 476)	(1 403)	(1 367)	(2 666)	(369)	(396)	(15 713)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	**4 806**	**923**	**984**	**1 440**	**1 090**	**113**	**(841)**	**8 515**
Coût du risque	(741)	(158)	(342)	(11)	59	(38)	15	(1 216)
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	6		(3)	12	73	340	6	434
Gains ou pertes nets sur autres actifs					39		(39)	0
Coûts liés au rapprochement			(17)	(52)	(207)	(1)	(274)	(551)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)		(24)	(9)		(3)	(16)	(55)
Résultat avant impôts	**4 068**	**765**	**598**	**1 380**	**1 054**	**411**	**(1 149)**	**7 127**
Impôts sur les bénéfices	(1 522)	(230)	(220)	(432)	(224)	(16)	336	(2 308)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées								0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**2 546**	**535**	**378**	**948**	**830**	**395**	**(813)**	**4 819**
Actifs sectoriels dont :								
- parts dans les entreprises mises en équivalence			38	68	316	4 092	450	4 964
- écarts d'acquisition		5 571	2 864	3 578	1 890	57	10	13 970
TOTAL ACTIF	**294 928**	**93 765**	**51 209**	**187 783**	**427 699**	**17 178**	**(158 789)**	**913 773**
FONDS PROPRES ALLOUÉS	**13 054**	**2 256**	**2 129**	**5 612**	**6 904**	**2 730**		**32 685**

8.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
(en millions d'euros)	Produit net bancaire	Actifs sectoriels	Produit net bancaire	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	21 852	1 333 039	20 814	1 076 544
Autres pays de l'Union européenne	2 421	112 896	1 966	111 230
Autres pays d'Europe	404	25 090	253	15 536
Amérique du Nord	1 121	59 581	885	55 407
Amériques Centrale et du Sud	71	2 888	47	927
Afrique et Moyen-Orient	311	10 326	308	7 572
Asie et Océanie (hors Japon)	631	30 595	497	29 027
Japon	126	27 810	128	32 424
Opérations intra-Groupe	(988)	(431 876)	(670)	(414 894)
TOTAL	**25 949**	**1 170 349**	**24 228**	**913 773**

8.3 Spécificité de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurances Predica et Pacifica.

ACTIVITÉ ASSURANCES

	31/12/2005			31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4		
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes émises	18 504	1 482	19 986	15 977	1 280	17 257
Variation des primes non acquises		42	42		44	44
Primes acquises	**18 504**	**1 440**	**19 944**	**15 977**	**1 236**	**17 213**
Produits des placements nets de charges de gestion	4 635	69	4 704	3 170	68	3 238
Plus ou moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	4 257	32	4 289	3 837	16	3 853
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(124)	3	(121)			
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(6)		(6)	(5)		(5)
Produits financiers nets de charges hors coûts de financement	**8 762**	**104**	**8 866**	**7 002**	**84**	**7 086**
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**27 266**	**1 544**	**28 810**	**22 979**	**1 320**	**24 299**
Charges de prestations des contrats	(25 499)	(865)	(26 364)	(21 343)	(735)	(22 078)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	11	(44)	(33)	(61)	(56)	(117)
Charges des autres activités			0			0
Frais d'acquisition des contrats (y compris commissions)	(540)	(422)	(962)	(568)	(381)	(949)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilées			0			0
Frais d'administration	(192)	(58)	(250)	(167)	(59)	(226)
Autres produits et charges opérationnels courants	(20)		(20)	(19)		(19)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS	**(26 240)**	**(1 389)**	**(27 629)**	**(22 158)**	**(1 231)**	**(23 389)**
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**1 026**	**155**	**1 181**	**821**	**89**	**910**
Charge de financement	(150)		(150)			(104)
Retraitement de consolidation	23	1	24			32
Impôts sur les résultats	(346)	(36)	(382)			(226)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	**553**	**120**	**673**			**612**
Intérêts des minoritaires			0			0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**553**	**120**	**673**			**612**

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurances Predica et Pacifica.

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 775	3 755	4 351	3 523	3 508	4 034
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	8 332	8 017	8 017	4 310	4 212	4 731
3 Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	17 329	17 329	17 329	14 150	14 150	14 501
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	10 219	10 219	10 219	9 195	9 195	10 355
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	104 540	105 326	107 153	92 662	93 402	101 201
6 Prêts hypothécaires	3	3	3	4	4	4
7 Autres prêts et effets assimilés	323	323	323	353	353	353
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 173	1 229	1 270	264	311	354
9 Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements				95	95	110
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	18 851	18 851	18 851	15 593	15 593	15 593
TOTAL	**164 545**	**165 052**	**167 516**	**140 149**	**140 823**	**151 236**
Retraitements de consolidation		(944)			(1 737)	
VALEUR NETTE		**164 108**			**139 086**	

Note 9 :
Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005

9.1 Caisse, banques centrales, CCP

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	2 068		2 127	
Banques centrales, CCP	8 615	485	25 048	505
TOTAL	**10 683**	**485**	**27 175**	**505**

9.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	319 333	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	22 672	
JUSTE VALEUR AU BILAN	**342 005**	
Dont titres prêtés	**2 747**	

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur les établissements de crédit	34	
Créances sur la clientèle	238	
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	87 466	
Titres détenus à des fins de transaction	116 732	
Effets publics et valeurs assimilées	29 215	
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 351	
- Titres cotés	42 613	
- Titres non cotés	738	
Actions et autres titres à revenu variable	44 166	
- Titres cotés	43 966	
- Titres non cotés	200	
Instruments dérivés	114 863	
JUSTE VALEUR AU BILAN	**319 333**	

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur la clientèle	295	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	18 851	
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	3 526	
Effets publics et valeurs assimilées	8	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 808	
- Titres cotés	629	
- Titres non cotés	1 179	
Actions et autres titres à revenu variable	1 710	
- Titres cotés	589	
- Titres non cotés	1 121	
JUSTE VALEUR AU BILAN	**22 672**	

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Titres vendus à découvert	28 545	
Valeurs données en pension	19 095	
Titres donnés en pension livrée	81 320	
Dettes envers la clientèle	6	
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	114 679	
JUSTE VALEUR AU BILAN	**243 645**	

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2005 Valeur de marché positive	31/12/2005 Valeur de marché négative	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Instruments dérivés de taux d'intérêt	90 841	92 662	
Instruments dérivés de cours de change	9 063	8 433	
Instruments dérivés sur actions et indices	5 079	8 716	
Autres instruments dérivés	9 880	4 868	
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	**114 863**	**114 679**	

9.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note annexe N° 5.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

9.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Titres évalués à la juste valeur		
Effets publics et valeurs assimilées	50 723	
Obligations et autres titres à revenu fixe	67 479	
- Titres cotés	58 245	
- Titres non cotés	9 234	
Actions et autres titres à revenu variable	41 388	
- Titres cotés	32 084	
- Titres non cotés	9 304	
TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	**159 590**	
TOTAL DES CRÉANCES DISPONIBLES À LA VENTE	**1 628**	
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (1)	**161 218**	

(1) Dont 2 185 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31/12/2005 Juste valeur	31/12/2005 Gains latents	31/12/2005 Pertes latentes	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Effets publics et valeurs assimilées	50 723	233	25	
Obligations et autres titres à revenu fixe	67 479	1 245	99	
Actions et autres titres à revenu variable	37 511	1 630	96	
Titres de participation non consolidés	3 877	1 295	213	
Créances disponibles à la vente	1 628		5	
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	**161 218**	**4 403**	**438**	
Impôts différés		**(1 073)**	**(72)**	
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)		**3 330**	**366**	

9.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	46 611	33 519
Valeurs reçues en pension	642	694
Titres reçus en pension livrée	19 957	52 391
Prêts subordonnés	674	619
Titres non cotés sur un marché actif	674	
Autres prêts et créances	9	
TOTAL	**68 567**	**87 223**
Créances rattachées	**998**	**460**
Provisions	**378**	**405**
Valeur nette	**69 187**	**87 278**

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	10 387	9 285
Autres concours à la clientèle	420 896	373 184
Titres reçus en pension livrée	3 780	8 212
Prêts subordonnés	352	
Titres non cotés sur un marché actif	2 654	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	540	
Créances nées d'opérations de réassurance	36	
Avances en comptes courants d'associés	823	
Comptes ordinaires débiteurs	13 101	12 911
TOTAL	**452 569**	**403 592**
Créances rattachées	**3 910**	**3 984**
Provisions	**14 765**	**11 278**
Valeurs nettes au bilan	**441 714**	**396 298**
Opérations de crédit-bail		
Crédit-bail immobilier	5 443	5 441
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	8 533	8 216
TOTAL	**13 976**	**13 657**
Créances rattachées	**178**	**260**
Provisions	**488**	**430**
Valeurs nettes au bilan	**13 666**	**13 487**
TOTAL	**455 380**	**409 785**

9.6 Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	31/12/2005
Sur créances interbancaires	**405**	**400**	**378**
Sur créances clientèle	**11 278**	**14 810**	**14 765**
dont provisions collectives		2 847	3 428
Sur opérations de crédit-bail	**430**	**474**	**488**
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance		**4**	**2**
Sur autres actifs	**2 229**	**143**	**128**
TOTAL DES PROVISIONS SUR L'ACTIF	**14 342**	**15 831**	**15 761**

(en millions d'euros)	01/01/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Sur créances interbancaire	**335**	**405**
Sur créances clientèle	**11 779**	**11 278**
Sur opérations de crédit-bail	**278**	**430**
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	**1 374**	**899**
Sur participation et autres titres détenus à long terme	**1 000**	**1 081**
Sur autres actifs	**278**	**249**
TOTAL DES PROVISIONS SUR L'ACTIF	**15 044**	**14 342**

9.7 Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle

DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	74 998	60 986
Valeurs données en pension	6 561	6 362
Titres donnés en pension livrée	16 673	60 615
TOTAL	**98 232**	**127 963**
Dettes rattachées	**1 419**	**767**
VALEUR AU BILAN	**99 651**	**128 730**

DETTES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Comptes ordinaires créditeurs	123 512	111 303
Comptes d'épargne à régime spécial	201 854	192 139
Autres dettes envers la clientèle	61 982	58 348
Titres donnés en pension livrée	7 975	14 539
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	450	
Dettes nées d'opérations de réassurance	547	
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	2	
TOTAL	**396 322**	**376 329**
Dettes rattachées	**1 538**	**1 652**
VALEUR AU BILAN	**397 860**	**377 981**

9.8 Portefeuille titres

	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4					
(en millions d'euros)	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation et parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à long terme	Total
VALEUR NETTE AU BILAN	55 547	49 474	49 300	2 917	474	157 712

9.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Effets publics et valeurs assimilées	19 805	
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 736	
Titres cotés	3 470	
Titres non cotés	1 266	
TOTAL	24 541	
Créances rattachées		
Provisions	(2)	
VALEUR NETTE AU BILAN	24 539	

9.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1 523	1 610
Titres du marché interbancaire	1 405	1 776
Titres de créances négociables :	89 007	87 745
- Émis en France	51 941	48 216
- Émis à l'étranger	37 066	39 529
Emprunts obligataires	20 734	22 039
Autres dettes représentées par un titre	145	108
TOTAL	112 814	113 278
Dettes rattachées	1 087	1 320
VALEUR AU BILAN	113 901	114 598
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	13 817	12 603
Dettes subordonnées à durée indéterminée	5 595	4 016
Dépôt de garantie à caractère mutuel	54	42
Titres et emprunts participatifs	240	251
TOTAL	19 706	16 912
Dettes rattachées	368	277
VALEUR AU BILAN	20 074	17 189

Une description des dettes subordonnées est faite dans la note 5.3

9.11 Actifs et passifs d'impôts différés

IMPÔTS DIFFÉRÉS - PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32–39 et IFRS 4
Actifs disponibles à la vente	1 001	
Couvertures de flux de trésorerie	115	
Autres impôts différés passif	6 149	
TOTAL	**7 265**	**612**

IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32–39 et IFRS 4
Provisions pour risques et charges non déductibles	1 738	
Charges à payer non déductibles	127	
Couvertures de flux de trésorerie		
Autres impôts différés actif	7 035	
TOTAL	**8 900**	**2104**

9.12 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Autres actifs	**30 508**	**41 020**
Comptes de stocks et emplois divers	43	14 046
Gestion collective des titres Codevi	2 577	2 198
Débiteurs divers	17 575	17 792
Comptes de règlements	6 202	5 874
Capital souscrit non versé		2
Autres actifs d'assurance	3 004	410
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 107	698
Comptes de régularisation	**27 775**	**25 310**
Comptes d'encaissement et de transfert	7 865	5 921
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	7 184	8 184
Produits à recevoir	10 159	6 360
Charges constatées d'avance	1 426	694
Autres comptes de régularisation	1 141	4 151
VALEUR NETTE AU BILAN	**58 283**	**66 330**

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Autres passifs [1]	**23 957**	**56 043**
Comptes de règlements	6 098	3 816
Créditeurs divers	17 306	17 303
Versement restant à effectuer sur titres	122	33 772
Autres	431	1 152
Comptes de régularisation	**27 933**	**25 816**
Comptes d'encaissement et de transfert [2]	6 775	3 436
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5 764	9 077
Produits constatés d'avance	5 724	3 500
Charges à payer	8 890	7 700
Autres comptes de régularisation	780	2 103
VALEUR AU BILAN	**51 890**	**81 859**

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

9.13 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

Aucun élément significatif n'affecte cette rubrique au 31 décembre 2005.

9.14 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le détail de cette note est inséré dans le chapitre relatif au « périmètre de consolidation » en note annexe N° 4.3.

9.15 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2005
Valeur brute		4 072	136	89	(94)	17	(263)	3 957
Amortissements et provisions		(418)	24	(42)	50	(13)	34	(365)
VALEUR NETTE AU BILAN	**0**	**3 654**	**160**	**47**	**(44)**	**4**	**(229)**	**3 592**

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

9.16 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	Solde 31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2005
Immobilisations corporelles								
Valeur brute	11 206	10 219	21	1 108	(1 049)	33	328	10 660
Créances rattachées [1]	9	9					(8)	1
Amortissements et provisions	(5 753)	(5 333)	3	(720)	607	(24)	(146)	(5 613)
VALEUR NETTE AU BILAN	**5 462**	**4 895**	**24**	**388**	**(442)**	**9**	**174**	**5 048**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	2 067	2 006	21	314	(377)	5	63	2 032
Amortissements et provisions	(1 427)	(1 395)	(1)	(236)	243	(5)		(1 394)
VALEUR NETTE AU BILAN	**640**	**611**	**20**	**78**	**(134)**	**0**	**63**	**638**

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	Solde 01/01/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Immobilisations corporelles							
VALEUR NETTE AU BILAN	5 581	(33)	335	(425)	(2)	6	5 462
Immobilisations incorporelles							
VALEUR NETTE AU BILAN	649	3	17	(48)	(2)	21	640

9.17 Écarts d'acquisition

Le tableau détaillant ce poste est présenté dans le chapitre relatif au « périmètre de consolidation » en note annexe N° 4.6.

9.18 Provisions techniques des contrats d'assurances

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurances Predica et Pacifica.

	31/12/2005			31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4		
(en millions d'euros)	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Contrats d'assurances	28 519	324	28 843			
Contrats d'investissements avec pb discrétionnaire	113 954		113 954			
Contrats d'investissements sans pb discrétionnaire	2 824		2 824			
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	13 538	47	13 585			
Autres provisions techniques (sinistres, autres…)	1 627	1 516	3 143			
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILÉES	160 462	1 887	162 349	133 370	1 767	135 137
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(836)	(217)	(1 053)	(506)	(165)	(671)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	159 626	1 670	161 296	132 864	1 602	134 466

9.19 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	31/12/2005
Risques sur les produits épargne-logement	1 461	1 611	1 672
Risques d'exécution des engagements par signature	477	477	411
Risques opérationnels	379	379	584
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	741	741	908
Litiges divers	749	755	975
Participations	141	141	44
Restructurations	53	53	61
Coûts de mise en œuvre des synergies	600	600	221
Autres risques	3 503	1 304	1 287
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 104	6 061	6 163

PROVISION ÉPARGNE LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31/12/2005	01/01/2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	29 833	26 362
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	10 492	30 233
Ancienneté de plus de 10 ans	41 122	23 708
Total plans d'épargne-logement	**81 447**	**80 303**
Total comptes épargne-logement	**16 114**	**16 067**
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**97 561**	**96 370**

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2005	01/01/2005
Plans d'épargne-logement	**2 214**	**3 035**
Comptes épargne-logement	**4 191**	**4 722**
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**6 405**	**7 757**

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2005	01/01/2005
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	178	64
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	20	182
Ancienneté de plus de 10 ans	1 178	663
Total plans d'épargne-logement	**1 376**	**909**
Total comptes épargne-logement	**296**	**702**
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**1 672**	**1 611**

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Note 10 :
Avantages au personnel et autres rémunérations

10.1 Charges de personnel

DÉTAIL DES CHARGES

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Salaires et traitements	5 676	5 384
Autres charges sociales	2 410	2 395
Intéressement et participation	626	523
Impôts et taxes sur rémunération	462	352
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**9 174**	**8 654**

10.2 Effectif fin de période

	31/12/2005	31/12/2004
France	115 474	115 956
Étranger	21 374	19 546
TOTAL	**136 848**	**135 502**

10.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

10.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2005	31/12/2004
Dette actuarielle au 31/12/N-1	**2 120**	**1 815**
Écart de change	9	
Coût des services rendus sur la période	86	70
Coût financier	99	88
Cotisations de l'employé	4	1
Modification/réduction/liquidation de plan	(7)	(6)
Acquisition, cession et autres mouvements	3	(9)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	**(113)**	**(86)**
Gains/pertes actuariels	136	9
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**2 337**	**1 882**

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	31/12/2005	31/12/2004
Coût des services rendus sur l'exercice	86	70
Coût financier	99	88
Rendement attendu des actifs sur la période	(61)	(48)
Amortissement du coût des services passés		1
Amortissement des gains/pertes actuariels	97	19
Gains/pertes sur les réductions et liquidations	(4)	(5)
Gains/pertes sur la limitation de surplus	11	
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	**228**	**125**

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME ET DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2005	31/12/2004
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	**1 507**	**1 088**
Écart de change	6	
Rendement attendu des actifs	59	46
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	47	(7)
Cotisations de l'employeur	161	262
Cotisations de l'employé	4	1
Modification/réduction/liquidation de plan	2	
Acquisition, cession (modification périmètre de consolidation)	35	5
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	(73)	(51)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	**1 748**	**1 344**

POSITION NETTE

	31/12/2005	31/12/2004
Dette actuarielle fin de période	**2 337**	**1 882**
Coût des services passés non comptabilisés		
Gains/pertes sur la limitation de surplus	11	
Dette actuarielle nette fin de période	**2 347**	**1 882**
Juste valeur des actifs/droits à remboursement fin de période	**1 748**	**1 344**
POSITION NETTE ACTIF/PASSIF FIN DE PÉRIODE	**599**	**538**

Les données 2004 sont relatives aux seules entités françaises du Groupe ainsi que Calyon UK. Les données 2005 décrivent exhaustivement les engagements du Groupe.

10.5 Autres engagements sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du ROE de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de ROE donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres rémunérations : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur (jusqu'à 1,5 mois de salaire brut dans certaines filiales).

10.6 Paiements à base d'actions

Dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2002 et 21 mai 2003, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2004, trois plans d'options d'achat d'actions avaient été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Pendant l'année 2005, trois nouveaux plans spécifiques ont été mis en place.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2003

Par autorisation de l'AGM du 22 mai 2002, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place, le 15 avril 2003, un plan d'options d'achat d'actions en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce plan est de 4 231 847 titres, au prix d'exercice de 14,59 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options d'achat d'actions existants dans certaines filiales du Groupe (Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management), Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'AGM du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des trois filiales précitées, après paiement

en espèces des plus-values observées au 31 décembre 2003. Le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ces plans est de 6 257 460 titres, au prix d'exercice de 18,09 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2004

Le Conseil d'administration du 23 juin 2004, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ; en outre, certaines de ces options résultent de la transformation des plans d'options existant dans la filiale BFT, opération visant à poursuivre l'harmonisation des plans d'options dans le Groupe. Au total, le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ce plan est de 10 861 220 titres, au prix d'exercice de 20,48 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2005

Le Conseil d'administration du 25 janvier 2005, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à une attribution de 25 296 options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., résultant de la transformation de plans d'options existants dans la filiale CL Suisse, au prix d'exercice de 22,57 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil. Les Conseils d'administration du 19 juillet 2005 et du 16 novembre 2005 ont procédé respectivement, au profit de deux salariés venant rejoindre le Groupe, à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros et de 15 000 options au prix d'exercice de 24,57 euros, ces prix correspondant à la moyenne des cours (sans décote) des 20 séances de bourse ayant précédé les réunions des conseils.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2005 sont décrites dans les tableaux ci-après :

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.	2003		2004	2005			Total
Date du Conseil d'administration	15/04/2003	17/12/2003	23/06/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	
Date d'attribution des options	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	
Date de durée du plan	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	15/04/2007	17/12/2007	05/07/2008	25/01/2009	19/07/2009	16/11/2009	
Date d'expiration des options	15/04/2010	17/12/2010	05/07/2011	25/01/2012	19/07/2012	16/11/2012	
Nombre d'attributaires	428	288	1 488	17	1	1	
Nombre d'options attribuées	4 231 847	6 257 460	10 861 220	25 296	5 000	15 000	21 395 823
Prix d'exercice	14,59 €	18,09 €	20,48 €	22,57 €	20,99 €	24,57 €	
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe							
- démission	perte	perte	perte	perte	perte	perte	
- licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	
- retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	
- décès	maintien (1)	maintien (1)	maintien (1)	maintien (1)	maintien (1)	maintien (1)	
Nombre d'options							
- levées en 2005	0	18 000	0	0	0	0	18 000
- annulées depuis l'origine	256 048	259 576	85 140	0	0	0	600 764
NOMBRE D'OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2005	**3 975 799**	**5 979 884**	**10 776 080**	**25 296**	**5 000**	**15 000**	**20 777 059**
Juste valeur (en % du prix à l'attribution)	31,9 %	21,8 %	18,0 %	18,3 %	18,3 %	18,3 %	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.	2003		2004	2005			Total
	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2004	**4 007 930**	**6 079 813**	**10 853 220**	**0**	**0**	**0**	**0**
- Attribuées en 2005	0	0	0	25 296	5 000	15 000	0
- Annulées en 2005	32 131	81 929	77 140	0	0	0	0
- Exercées en 2005	0	18 000	0	0	0	0	0
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2005	**3 975 799**	**5 979 884**	**10 776 080**	**25 296**	**5 000**	**15 000**	**20 777 059**

PRINCIPALES HYPOTHÈSES RETENUES POUR LA VALORISATION DES PLANS D'OPTION.

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution.

Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plan	Plan 2003-1	Plan 2003-2	Plan 2004	Plan 2005
Date d'attribution	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005 - 19/07/2005 - 16/11/2005
Durée de vie moyenne	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux de perte de droit	5 %	5 %	5 %	5 %
Taux de dividende estimé	3,46 %	3,01 %	3,34 %	3,22 %
Volatilité à la date d'attribution	40 %	27 %	25 %	25 %

Volatilité - Implicite (source Calyon).

En l'absence de données historiques significatives sur le comportement des bénéficiaires de plans dans le Groupe, le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

Note 11 :
Engagements de financement et de garantie

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS HORS-BILAN DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement	**184 588**	**143 869**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	19 735	7 129
Engagements en faveur de la clientèle	164 853	136 740
Ouverture de crédits confirmés		
- Ouverture de crédits documentaires	9 218	4 951
- Autres ouvertures de crédits confirmés	138 510	116 929
Autres engagements en faveur de la clientèle	17 125	14 860
Engagements de garantie	**73 215**	**66 064**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 180	14 419
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	959	1 345
Autres garanties	7 221	13 074
Engagements d'ordre de la clientèle	65 035	51 645
Cautions, avals et autres garanties		
- Cautions immobilières	3 984	1 988
- Garanties financières	25 424	17 760
Autres garanties d'ordre de la clientèle	35 627	31 897

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	**16 559**	**10 892**
Engagements reçus d'établissements de crédit	13 519	9 404
Engagements reçus de la clientèle	3 040	1 488
Engagements de garantie	**88 383**	**67 508**
Engagements reçus d'établissements de crédit	29 781	29 021
Engagements reçus de la clientèle	58 602	38 487
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	21 662	18 816
Autres garanties reçues	36 940	19 671

Note 12 :
Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèse. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

	31/12/2005	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	69 187	50 837
Prêts et créances sur la clientèle	455 380	367 058
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 539	25 444
Immeubles de placement	3 592	4 280
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédits	99 651	89 431
Dettes envers la clientèle	397 859	398 952
Dettes représentées par un titre	113 901	127 674
Dettes subordonnées	20 074	20 894

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex. : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de donnée fiable observable.

Note 13 :
Événements postérieurs à la clôture

Le 5 janvier 2006, Crédit Agricole S.A. a publié le communiqué de presse suivant :

Développement des activités de Crédit Agricole S.A. en Égypte :

Crédit Agricole S.A. et son partenaire égyptien El Mansour & El Maghraby Investment and Development Co (MMID) ont signé un accord de vente et d'achat avec la Bank of Alexandria S.A.E et le groupe American Express pour l'acquisition de la participation de 74,6 % qu'ils détiennent ensemble dans l'Egyptian American Bank ; Crédit Agricole S.A. devrait acquérir 75 % de ces actions et MMID 25 %.

Le prix que Crédit Agricole S.A. et MMID ont convenu de verser est de 45 EGP par action, ce qui revient à valoriser 100 % de l'Egyptian American Bank à 2 916 millions EGP (421,4 millions d'euros).

Le 20 février 2006, Crédit Agricole S.A. a publié le communiqué de presse suivant :

Partenariat renforcé entre EspÍrito Santo Financial et Crédit Agricole S.A. dans les activités de bancassurance au Portugal :

Crédit Agricole SA et Espirito Santo Financial Group (ESFG) ont convenu d'un accord portant sur le renforcement de leur partenariat dans le domaine de l'assurance vie et de l'assurance dommages au Portugal. Cet accord se traduit de la façon suivante :

- Acquisition par CASA de 50 % du capital et contrôle du management des deux filiales de bancassurance vie et dommages d'Espirito Santo Financial Group (ESFG) au Portugal : Tranquilidade Vida et Espirito Santo Seguros ;
- Cession des parts de CASA dans Tranquilidade Seguros, filiale d'assurances traditionnelles d'Espirito Santo Financial Group, à Espirito Santo Financial Group qui détiendra désormais 100 % du capital ;
- Banco Espirito Santo (BES), filiale bancaire d'Espirito Santo Financial Group fera l'acquisition des 50 % du capital restant de Tranquilidade Vida ;
- Les 50 % restant du capital d'Espirito Santo Seguros se répartissent entre 25 % pour le Banco Espirito Santo (BES) et 25 % pour Tranquilidade Seguros ;
- Dans le cadre d'un accord de distribution de 25 ans, les produits de ces deux sociétés seront diffusés à travers le réseau commercial du Banco Espirito Santo (BES).

Note 14 :
Périmètre de consolidation au 31 décembre 2005

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE							
Etablissement bancaire et financier							
41 Caisses régionales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Thémis	E(1)	France	Globale	100,0		99,8	
Cofam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL	E(1)	France	Globale	99,8		99,8	
Groupe LCL	S(1)	France	Globale		99,9		99,9
Interfimo	E(1)	France	Globale	99,0		98,8	
Sircam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit bail et location							
Locam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Slibail Autos	E(1)	France	Globale	100,0		99,8	
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre France Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF Immobilier	E	France	Globale	100,0		100,0	
CADS Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixte Investissement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofinep		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Esprit Cantal		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Agro Partenaires		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Participex		France	Globale*	78,5	37,4	86,6	51,4
Prestimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif		France	Globale	91,3	91,3	91,3	91,3
Transimmo	S(c)	France	Globale		100,0		100,0
Union Expansion Ouest		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Vauban Finance		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3
Assurance							
Assurances du CA Nord-Pas de Calais		France	Globale	97,5	97,5	97,5	97,5
Corelyon	E(1)	Luxembourg	Équivalence	100,0		99,8	
Groupe CAMCA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Adret Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Elite		France	Globale	94,9	94,9	94,9	94,9
AMT GIE		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft mbH	E(1)	Allemagne	Globale	100,0		99,8	
CA Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Caapimmo 5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 6		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre Est Alizée	S(c)	France	Globale		100,0		100,0
Centre France Location Immobilière		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Consortium rhodanien de Réalisation	E(1)	France	Globale	100,0		99,8	
Creagrisere		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Assurance, Réassurance, Courtage (CLARC)	E(1)	France	Globale	100,0		99,8	
Crédit Lyonnais Bénélux	E(1)	Pays-Bas	Globale	100,0		99,8	
Crédit Lyonnais Développement Economique (CLDE)	E(1)	France	Globale	100,0		99,8	
Crédit Lyonnais Europe	E(1)	France	Globale	100,0		99,8	
Crédit Lyonnais Notolion	E(1)	Pays-Bas	Globale	100,0		99,8	
Crédit Lyonnais Preferred Capital	E(1)	États-Unis	Globale	100,0		0,0	
Defitech		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Defitech Dauphicom		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Defitech Routage et Communication		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Alsace		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Lorraine Duo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Midi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Oise		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Toulouse Diversifié		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Gard Obligation FCP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Gestimocam	S(c)	France	Globale		100,0		100,0
Ical		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud FM		France	Globale	98,0	97,9	58,0	58,0
Inforsud Gestion		France	Globale	88,4	88,4	88,4	88,4
Maine Anjou Obligations	S(c)	France	Globale		100,0		100,0
Mat Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ozenne Institutionnel		France	Globale	99,5	99,4	99,5	99,4
Patrimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Patrimocam 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PCA IMMO	E	France	Globale	100,0		100,0	
Process Lorraine		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Routage Express Service		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Saint Georges 2	S(c)	France	Globale		100,0		100,0
SARL Prospective Informatique		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
SCI Capimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Capucines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI du Vivarais		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Hautes Faventines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Fauvins		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paysagère		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Scicam 13		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sparkway		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SPI SNC		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Sté Picarde de Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Touraine Poitou Rendement	S[c]	France	Globale		100,0		100,0
Services centraux des titres							
CA Titres		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCT Sud		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BANQUE DE DÉTAIL A L'ÉTRANGER							
Etablissement bancaire et financier							
Banca Intesa S.p.a.		Italie	Équivalence	17,8	18,0	16,8	16,9
Banco del Desarrollo		Chili	Équivalence	23,7	23,7	23,7	23,7
Bankoa		Espagne	Globale	98,9	98,9	98,9	98,9
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Équivalence	8,8	8,8	24,4	22,5
BNI Crédit Lyonnais Madagascar		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Crédit Agricole Financement		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	52,6	51,0	52,6	51,0
Crédit Lyonnais Cameroun		Cameroun	Globale	65,0	65,0	65,0	65,0
Crédit Lyonnais Congo		Congo	Globale	81,0	81,0	81,0	81,0
Crédit Lyonnais Sénégal		Sénégal	Globale	95,0	95,0	95,0	94,9
Crédit Uruguay Banco		Uruguay	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europabank		Belgique	Équivalence	50,0	50,0	66,7	66,7
Meridian Bank	E	Serbie	Globale	71,0		71,0	
S.A.Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
Société Ivoirienne de Banque		Côte D'Ivoire	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Union Gabonaise de Banque		Gabon	Globale	56,3	56,2	56,3	56,2
Sociétés d'investissement							
Belgium CA SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bespar		Portugal	Équivalence	32,6	32,6	32,6	32,6
Sopar Serbie	E	France	Globale	100,0		100,0	
Divers							
IUB Holding	E	France	Globale	100,0		100,0	
SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS							
Etablissement bancaire et financier							
Agos Itafinco		Italie	Globale	51,0	51,0	58,7	58,9
Alsolia		France	Équivalence	34,0	34,0	33,7	33,7
Carrefour Servizi Finanziari SPA	E	Italie	Équivalence	40,0		23,5	
CREALFI		France	Globale	51,0	51,0	50,5	50,6
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Crédilar	S[d]	Portugal	Globale				
Créditplus (Ex-Beneficial Bank)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Dan-aktiv		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Emporiki Credicom		Grèce	Équivalence	50,0	50,0	49,5	49,6
Eurofactor AG (Allemagne)	E[1]	Allemagne	Globale	100,0		100,0	
Eurofactor SA/NV (Belgique)	E[1]	Belgique	Globale	100,0		100,0	
Eurofactor France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	E[1]	Portugal	Globale	100,0		100,0	
Eurofactor UK (Angleterre)	E[1]	Royaume-Uni	Globale	100,0		100,0	

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Benelux		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Securities AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finconsum ESC SA		Espagne	Équivalence	45,0	45,0	44,6	44,7
Inter-Factor Europa (Espagne)	E(1)	Espagne	Globale	99,9		99,9	
JOTEX FINANS AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas Bank		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Lukas SA		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Menafinance		France	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,6
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Sofinco		France	Globale	99,1	99,2	99,0	99,2
Transfact	S(d)	France	Globale		100,0		100,0
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	34,0	33,7	33,6	33,4
Sociétés de crédit bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
CP Leasing	E	République Tchèque	Globale	100,0		99,0	
Crédit Agricole Leasing		France	Globale	100,0	99,8	100,0	99,8
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	99,8	100,0	99,8
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Lixxcredit		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,7
Lixxservices	S(d)	France	Globale		99,9		99,7
NVA (Négoce Valorisation des actifs)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,7
Slibail Energie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Slibail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Slibail Location Informatique (SLOI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Slibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Slibail Murs		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Ucabail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finans		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Assurance							
Arès	E	Irlande	Globale	100,0		58,7	
Eda		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Divers							
GEIE Argence Developpement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Sofinrec		France	Globale	100,0	99,8	99,0	99,0
Valris		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
MÉTIERS DE GESTION D'ACTIFS							
Etablissements bancaire et financier							
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
C.A Alternative Investment Products Group SGR		Italie	Globale	90,0	90,0	91,7	91,6
C.A Alternative Investment Products Group Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Alternative Investment Products Group Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Alternative Investment Products Group Ltd (Ex-ISB)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Alternative Investment Products Group Sas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Asset Management Espana Holding		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Asset Management Hong Kong Ltd		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Asset Management Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Asset Management Ltd (Ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Asset Management Sgr Italie		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Asset Management Singapore Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Invest. Services Banque Lux.		Luxembourg	Proportionnelle*	50,0	100,0	50,0	99,9
C.A Investor Services Bank		France	Proportionnelle*	50,0	100,0	50,0	100,0
C.A Investor Services Corporate Trust		France	Proportionnelle*	50,0	100,0	50,0	100,0
C.A. Asset Management Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	98,0
C.A.A.M Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CA - Epargne Longue des Salariés	S(d)	France	Globale		100,0		99,9
CA (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CAAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CASAM	E	France	Globale	100,0		100,0	
CPR AM (Ex-CPR Production)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Crédit Agricole Asset Management Group		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	77,1	77,1	75,9	75,9
Crédit Lyonnais Luxembourg	S(d)	Luxembourg	Globale		100,0		99,9
CREELIA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
E.P.E.M. Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
EEF (Euro Emetteur Finance)	E	France	Proportionnelle	50,0		50,0	
Epsilon SGR S.p.A	E	Italie	Proportionnelle	93,8		60,9	
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Fund Channel	E	France	Globale	100,0		100,0	
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Ixis Investor Services	E	France	Proportionnelle	50,0		50,0	
Ixis Urquijo	E	Espagne	Proportionnelle	50,0		25,5	
Nextra Alternative Investment SGR S.p.A	E	Italie	Proportionnelle	90,0		58,5	
Nextra Investment Management SGR S.p.A	E	Italie	Proportionnelle	65,0		65,0	
Nonghyup-CA		Corée Du Sud	Proportionnelle	40,0	40,0	40,0	40,0
Segespar Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Segespar Intermédiation	E	France	Globale	100,0		100,0	
Sim Spa Selezione e Distribuzione		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Sociétés d'investissement							
Caceis		France	Proportionnelle*	50,0	100,0	50,0	100,0
CAI BP Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurances							
Argence Gestion Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurances Médicales de France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée 2001		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Actions 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Actions France Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Placements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Federval	E	France	Globale	100,0		100,0	
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Insurance Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD11	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD14	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD2		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7	E	États-Unis	Globale	100,0		100,0	
Immobilière Federpierre		France	Globale	99,5	99,5	99,5	99,5
Les Assurances Fédérales IARD	E	France	Équivalence	40,0		40,0	
Médicale de France		France	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicai Europe SA (ex-Federlux)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant	E	France	Globale	100,0		100,0	
Space Reinsurance Company Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tranquilidade		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3
Tranquilidade Vida		Portugal	Équivalence	29,7	29,7	29,7	29,7
Vendome Courtage		France	Globale	100,0	99,0	100,0	99,0
Divers							
ABF-AM SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Ca Investor Services Fund Adm.		France	Globale	86,8	86,8	61,8	86,8

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
CAAM Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CLAM Immobilier	S(d)	France	Globale		100,0		99,9
Crédit Agricole Alternative Invest. Products Serv. Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Fastnet Luxembourg		Luxembourg	Équivalence*	45,0	45,0	22,5	45,0
IAF	E	France	Proportionnelle	50,0		50,0	
Ideam		France	Globale	90,0	80,0	90,0	80,0
Rivoli Vineuse 1 SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Systeia		France	Globale	81,2	72,5	78,0	72,5
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT							
Etablissements bancaire et financier							
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	31,1	31,1
Altra Banque		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0
CA (Suisse) Bahamas	E	Bahamas	Globale	100,0		100,0	
CAI Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Cal FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	50,0	75,0	75,0
Cal FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
CAL FP US	S(c)	États-Unis	Globale		100,0		75,0
CalyonAustralia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CalyonBank Hungary Ltd		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CalyonNorth America Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon BankUkraine		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Bank (Egypt)		Egypte	Globale	75,0	82,3	75,0	82,3
Calyon Bank Czech Republic		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Bank Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Bank Slovakia A.S.		Slovaquie	Globale	100,0	90,0	100,0	89,9
Calyon Holding Italia Due SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Leasing Corporation		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Rusbank S.A.		Russie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon S.A.		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
Calyon Turk A.S.		Turquie	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
CLASI		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CPR BK		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Crédit LyonnaisLeasing Cpy Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Equalt Alternative Asset Management	S(d)	France	Globale		100,0		99,9
Fransabank France		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0
Lederlex (ex Crédit Foncier de Monaco France)	S(c)	France	Globale		100,0		87,3
LF Investments		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Soflim	S(c)	France	Globale		100,0		99,9
Sociétés de Bourse							
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	36,4	50,0
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CAI Cheuvreux España SA (Ex-ICSESA)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CAIC (S) Pte Ltd	S(c)	Singapour	Globale		100,0		99,9
CAIC Futures Ltd	S(c)	Hong-Kong	Globale		100,0		99,9
CAIC Hong-Kong Ltd	S(c)	Hong-Kong	Globale		100,0		99,9

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
CAIC International Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CAIC International UK	S(c)	Royaume-Uni	Globale		100,0		99,9
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CAIC North America Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CAIC Securities Japan Ltd	S(c)	Japon	Globale		100,0		99,9
CAIC Securities Ltd		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Financial		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Financial Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Financial Singapore		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Securities Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Groupe Cholet Dupont		France	Équivalence	33,4	33,4	33,4	33,4
Keytrade	E	Belgique	Équivalence	50,0		40,0	
Sociétés de crédit -bail et location							
Cardinalimmo	E	France	Globale	49,6		49,6	
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Financière Immobilière Calyon		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Sociétés d'investissement							
Banco Calyon Brasil		Brésil	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,3	99,3
CA Grands Crus	E	France	Globale	100,0		100,0	
Calyon Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Capital Market Asia BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Capital Market International (CCMI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Finance Guernesey		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,8
Calyon Financial Products		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,8
Calyon Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Global Patners Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Investment Products Limited		Iles Cayman	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon North America Holding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Securities USA inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Calyon Uruguay S.A.		Uruguay	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CAPE Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Capital Plus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CLIFAP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CLIM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CLINFIM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Crédit Lyonnais Capital Investissement		France	Globale	99,9	99,8	99,9	99,8
Crédit Lyonnais Capital Market Plc		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Crédit Lyonnais Group Management Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Crédit Lyonnais Invest Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Crédit Lyonnais Property Broadwalk		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Crédit Lyonnais Rouse (USA)	S(c)	États-Unis	Globale		100,0		99,9
Crédit Lyonnais Rouse Limited		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Crédit Lyonnais Securities	S	Royaume-Uni	Globale		100,0		99,9
Crédit Lyonnais Securities Asia BV		Hong-Kong	Globale	73,2	77,6	73,2	77,5
Crédit Lyonnais Venture Capital		France	Globale	99,9	99,8	99,9	99,8

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Doumer Finance SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Doumer Philemon		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Egelant Finance BV	S(c)	Pays-Bas	Globale		100,0		99,9
Equalt Sélection	S(c)	Irlande	Globale		100,0		38,7
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,2
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Idia Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Divers							
Alcor	E	France	Globale	98,3		89,5	
CA Conseil Sa		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CAI Derivatives Products PLC		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Preferred Funding II		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixis Finance	E	France	Globale	89,8		89,8	
CalyonAsia Shipfinance Service Ltd		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CASAM Equity Quant	E	Irlande	Globale	100,0		100,0	
CASAM Futures Euro	E	Irlande	Globale	100,0		100,0	
CASAM Systeia Event Driven	E	Irlande	Globale	100,0		100,0	
CASAM Systeia Global Macro	E	Irlande	Globale	100,0		100,0	
CASAM Systeia Pair Trading	E	Irlande	Globale	100,0		100,0	
Chauray		France	Proportionnelle	34,0	34,0	34,0	34,0
Cisa Sa		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CPRAAMI	S(d)	France	Globale		100,0		99,9
Crédit Lyonnais L B 01		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Equalt Convertible Arbitrage Fund	S(c)	Irlande	Globale		100,0		79,8
Equalt Core Macro Fund	S(c)	Irlande	Globale		100,0		82,0
Equalt Fixed Income Arbitrage Fund	S(c)	Irlande	Globale		100,0		76,7
Equalt Fixed Income Arbitrage X 2	S(c)	Irlande	Globale		100,0		88,6
Equalt Statistical Arbitrage Fund	S(c)	Irlande	Globale		100,0		92,8
Equalt Systematic Futures Fund	S(c)	Irlande	Globale		100,0		59,1
ESF	E	France	Globale	100,0		0,0	
FCC ESF	E	France	Globale	100,0		0,0	
Fonds ICF IIa		Iles Cayman	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Fonds ICF III		Iles Cayman	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
IIF BV (Indosuez International Finance BV)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Korea 21st Century TR		Corée Du Sud	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
LSF Italian Finance Cpy SRL		Italie	Globale	60,0	60,0	60,0	60,0
MACO	E(1)	Iles Cayman	Proportionnelle	43,9		43,9	
MERISMA	E	France	Globale	100,0		100,0	
Mezzasia	E	France	Globale	100,0		86,6	

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Serves	S[c]	États-Unis	Globale		100,0		99,9
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SNC Haussmann Anjou		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Systeia Equity Linked Fund	E	Irlande	Globale	100,0		100,0	
UBAF	E[1]	France	Proportionnelle	43,9		43,9	
GESTION POUR COMPTE PROPRE ET DIVERS							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
2 583 Caisses locales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Etablissements bancaire et financier							
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	99,8	99,9
CPR Billets		France	Équivalence*	20,0	100,0	20,0	100,0
CPR Online		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A. Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
G.F.E.R (Groupement de Financement des Ent. Régionales)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
G.P.F (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
GIE Attica		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Marbeuf Gestion (ex Banque Finaref)	S[d]	France	Globale		100,0		100,0
Radian		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Developpement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Courcelles		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofipaca		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
CA Deveurope BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Équivalence	20,9	19,9	16,2	15,4
Partran		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3
Sacam		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Sacam Assurance Cautions		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS La Boétie		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurances							
Hypersud	E	France	Proportionnelle	51,4		51,4	
SOPAR		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
Cedicam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Compensation (CPRC)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Gestion (CPRG)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
GIE Silca	E	France	Globale	100,0		100,0	
Parfin		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Progica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Miromesnil		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Segur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services		France	Globale	100,0	100,0	94,0	99,7
SNC Crédit Agricole Transactions		France	Mère*	100,0	100,0	100,0	100,0
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre
(b) Société cédée au hors-groupe
(c) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité
(d) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée
(*) Changement de méthode de consolidation
(1) Entité sortant du palier Groupe LCL pour être consolidée en direct

▶ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Comme indiqué dans la note « cadre général », les comptes consolidés de l'entité de reporting Groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses Locales, des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées qu'à compter du 1er janvier 2005.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- Comme indiqué dans la note 2 aux états financiers, votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1.1 et 2 aux états financiers.
- Votre groupe utilise des modèles internes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour la détermination et le contrôle des modèles et des paramètres utilisés et la prise en compte des risques associés à ces instruments, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1.1 et 2 aux états financiers.
- Votre groupe constitue, comme indiqué dans les notes 1.1, 2, 3 et 9.19 aux états financiers, une provision pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 20 décembre 2005. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités. Il convient de noter qu'antérieurement au 1er janvier 2004, le risque identifié de déséquilibre du contrat épargne logement était couvert par des fonds pour risques bancaires généraux. Le montant correspondant a été traduit en provisions pour risques et charges.
- Votre direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, comme exposé en note 2 aux états financiers, qui portent, notamment, sur les charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs, les moins-values durables sur titres de capitaux propres non consolidés, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques, la dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues telles que décrites dans les notes 1.1 et 2 aux états financiers, à apprécier les évaluations qui en résultent et à vérifier que ces notes donnent une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	BARBIER FRINAULT & AUTRES ERNST & YOUNG
Gérard Hautefeuille	Valérie Meeus

Informations financières consolidées au 31 décembre 2005 selon les normes IFRS avec données comparatives à normes constantes

▶ Préambule

Le groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer les normes IAS 32, 39 et IFRS 4 à compter du 1er janvier 2005. Cependant, et afin de faciliter la compréhension et l'analyse financière des données 2005, le groupe Crédit Agricole fournit également des données comparatives 2004 en application du référentiel complet.

Les données financières ainsi présentées incluent les simulations des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 au titre de l'exercice 2004. Par conséquent, ces données, établies à titre d'informations complémentaires, ont fait l'objet au titre de 2004 d'un processus partiel de documentation sur les aspects suivants :

- la documentation des paramètres observables ;
- la documentation statistique relative aux provisions collectives sur le risque de crédit ;
- la justification et la démonstration de l'efficacité des dérivés de couverture qui ont fait l'objet d'une approche estimative.

Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Intérêts et produits assimilés	2.1	46 631	40 067
Intérêts et charges assimilés	2.1	(32 203)	(26 646)
Commissions (produits)	2.2	10 270	9 345
Commissions (charges)	2.2	(2 161)	(2 349)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.3	5 370	4 959
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	2 532	1 746
Produits des autres activités	2.5	24 339	20 151
Charges des autres activités	2.5	(28 829)	(23 378)
Produit net bancaire		**25 949**	**23 895**
Charges générales d'exploitation	2.6	(15 450)	(14 627)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	2.7	(911)	(946)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)		**9 588**	**8 322**
Coût du risque	2.8	(1 260)	(1 330)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4.9	629	447
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.9	123	44
Coûts liés au rapprochement	2.10	(219)	(552)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	4.12	(83)	(51)
Résultat avant impôt		**8 778**	**6 880**
Impôts sur les bénéfices	2.11	(2 465)	(2 246)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		**6 313**	**4 634**
Intérêts minoritaires		330	280
Résultat net – part du Groupe		**5 983**	**4 354**

Bilans

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Caisses, banques centrales, CCP		10 683	27 175
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	342 005	289 352
Instruments dérivés de couverture		6 115	1 481
Actifs financiers disponibles a la vente	4.2	161 218	149 356
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.3 - 4.4	69 187	40 042
Prêts et créances sur la clientèle	4.3 - 4.4	455 380	406 017
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 293	4 775
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		24 539	23 294
Actifs d'impôts courants		115	41
Actifs d'impôts différés		8 900	7 346
Comptes de régularisation et actifs divers	4.7	58 283	55 159
Actifs non courants destinés à être cédés	4.8		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.9	5 550	4 787
Immeubles de placement	4.10	3 592	3 654
Immobilisations corporelles	4.11	5 048	4 895
Immobilisations incorporelles	4.11	638	611
Écarts d'acquisition	4.12	14 803	14 001
TOTAL DE L'ACTIF		**1 170 349**	**1 031 986**

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Banques centrales, CCP		485	505
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	243 645	201 964
Instruments dérivés de couverture		5 942	1 266
Dettes envers les établissements de crédit	4.5	99 651	75 701
Dettes envers la clientèle	4.5	397 860	370 143
Dettes représentées par un titre	4.6	113 901	106 634
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 716	4 766
Passifs d'impôts courants		1 517	912
Passifs d'impôts différés		7 265	5 740
Comptes de régularisation et passifs divers	4.7	51 890	50 538
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4.8		
Provisions techniques des contrats d'assurances		163 018	142 191
Provisions pour risques et charges		6 163	6 061
Dettes subordonnées	4.6	20 074	17 454
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe		51 235	44 501
Capital et réserves liées		15 972	15 524
Réserves consolidées		26 145	22 749
Gains ou pertes latents ou différés		3 135	1 874
Résultat de l'exercice		5 983	4 354
Intérêts minoritaires		3 987	3 610
TOTAL DU PASSIF		**1 170 349**	**1 031 986**

▶ Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées [1]	Élimination des titres d'autocontrôle		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2003 normes françaises	**5 826**	**23 716**	**9 239**	**38 781**	**(171)**				**38 610**	**4 049**	**42 659**
Changement de méthodes comptables		(186)		(186)					(186)		(186)
Incidence de l'adoption des normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4)		**2 381**		**2 381**	**171**				**2 552**	**1**	**2 553**
Capitaux propres au 1er janvier 2004	**5 826**	**25 911**	**9 239**	**40 976**	**0**	**0**	**0**	**0**	**40 976**	**4 050**	**45 026**
Augmentation de capital	32	83		115					115		115
Variation des réserves de réestimation			(4)	(4)					(4)		(4)
Dividendes versés en 2004		(556)		(556)					(556)	(160)	(716)
Variation des titres d'autocontrôle			(223)	(223)					(223)		(223)
Résultat au 31 décembre 2004		4 540		4 540					4 540	279	4 819
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires				0					0	(351)	(351)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence				0					0		0
Restructuration des lignes métier du Groupe				0					0		0
Variation de l'écart de conversion				0	(60)				(60)	(138)	(198)
Autres variations		(297)		(297)					(297)	(69)	(366)
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors normes 32-39 et IFRS 4)	**5 858**	**29 681**	**9 012**	**44 551**	**(60)**	**0**	**0**	**0**	**44 491**	**3 611**	**48 102**
Incidence de l'adoption des normes IFRS (32-39 et IFRS 4)		**(1 924)**		**(1 924)**		**1 886**	**48**		**10**		**10**
Capitaux propres au 1er janvier 2005	**5 858**	**27 757**	**9 012**	**42 627**	**(60)**	**1 886**	**48**	**0**	**44 501**	**3 611**	**48 112**
Augmentation de capital	121	512		633					633	14	647
Variation des titres d'autocontrôle			(657)	(657)					(657)	(202)	(859)
Émission d'actions de préférence				0					0		0
Dividendes versés en 2005		(609)		(609)					(609)		(609)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0					0		0
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)				0		1 051			1 051		1 051
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)				0			(69)		(69)		(69)
Résultat au 31 décembre 2005				0				5 983	5 983	330	6 313
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires				0					0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence		165		165					165		165
Variation de l'écart de conversion				0	261	18			279	260	539
Autres variations		(42)		(42)					(42)	(26)	(68)
Capitaux propres au 31 décembre 2005	**5 979**	**27 783**	**8 355**	**42 117**	**201**	**2 955**	**(21)**	**5 983**	**51 235**	**3 987**	**55 222**

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

Notes annexes

Note 1 : Impacts de la conversion aux normes IAS 32-39 et IFRS 4 p. 140
1.1 Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) p. 140

Note 2 : Notes relatives au compte de résultat p. 141
2.1 Produits et charges d'intérêt p. 141
2.2 Commissions nettes p. 142
2.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat p. 142
2.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente p. 142
2.5 Produits et charges des autres activités p. 142
2.6 Charges générales d'exploitation p. 143
2.7 Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles p. 143
2.8 Coût du risque p. 143
2.9 Gains et pertes sur autres actifs p. 143
2.10 Coûts liés au rapprochement p. 144
2.11 Impôts p. 144

Note 3 : Informations sectorielles p. 145
3.1 Informations sectorielles par pôle d'activité p. 145
3.2 Informations sectorielles par zone géographique p. 146
3.3 Spécificité de l'assurance p. 147

Note 4 : Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005 p. 148
4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat p. 148
4.2 Actifs financiers disponibles à la vente p. 150
4.3 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle p. 150
4.4 Provisions inscrites en déduction de l'actif p. 151
4.5 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle p. 151
4.6 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées p. 152
4.7 Comptes de régularisation actif, passif et divers p. 153
4.8 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés p. 153
4.9 Participations dans les entreprises mises en équivalence p. 154
4.10 Immeubles de placement p. 154
4.11 Immobilisations corporelles et incorporelles p. 154
4.12 Écarts d'acquisition p. 155
4.13 Provisions pour risques et charges p. 156

Note 1 :
Impacts de la conversion aux normes IAS 32-39 et IFRS 4

1.1 Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4)

(en millions d'euros)	Normes françaises 31/12/2004	Reclassements IFRS	Impacts résultats	Normes IFRS 31/12/2004 (Y compris IAS 32-39 et IFRS 4)
Produit net bancaire	**24 320**	**(47)**	**(378)**	**23 895**
Charges générales d'exploitation	(14 643)	(126)	142	(14 627)
Dot/rep sur amortissement et provisions des immos d'exploitation	(957)		11	(946)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	**8 720**	**(173)**	**(225)**	**8 322**
Coût du risque	(1 437)	120	(13)	(1 330)
Quote-part des résultats nets des entreprises mises en équivalence	389		58	447
Gains ou pertes sur autres actifs	(9)	44	9	44
Coûts liés au rapprochement	(349)		(203)	(552)
Résultat exceptionnel	(169)	169		0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(753)		702	(51)
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux	160	(160)		0
Résultat avant impôts	**6 552**	**0**	**328**	**6 880**
Impôt sur le résultat	(2 304)		58	(2 246)
Résultat net de l'exercice	**4 248**	**0**	**386**	**4 634**
Intérêts minoritaires	279		1	280
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	**3 969**	**0**	**385**	**4 354**

DÉTAIL PAR NATURE DES IMPACTS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (Y COMPRIS NORMES IAS 32-39 ET IFRS 4)

(en millions d'euros)	Impacts nets d'impôt part du Groupe
Normes françaises au 31 décembre 2004 – Résultat net part du Groupe	**3 969**
Badwill et goodwill [a]	571
FRBG et provisions [b]	(33)
Réévaluation des titres et des dérivés [c]	(138)
Day one profit [d]	(34)
Autres	(39)
Quote part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence [e]	58
Impacts IFRS (y compris IAS 32, 39 et IFRS 4)	**385**
NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (Y COMPRIS 32, 39 ET IFRS 4) – RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**4 354**

a) Badwill et goodwill : la ligne recense l'effet net de deux catégories de retraitements :

- arrêt de l'amortissement des goodwills et mise en place de tests de dépréciation (+ 702 millions d'euros),
- inscription en résultat des ajustements du goodwill Crédit Lyonnais intervenus au second semestre 2004 : les normes françaises autorisent ces ajustements jusqu'à la fin de l'exercice qui suit l'exercice d'acquisition, alors que les normes IFRS limitent ce délai à 12 mois. Au-delà, les ajustements sont constatés en résultat (- 131 millions d'euros),

b) FRBG et provisions pour risques et charges : ajustement des mouvements de dotation et de reprises de la période en fonction des provisions maintenues en normes IFRS après application des critères d'enregistrement et des modalités de calcul prévus par les normes IAS 37 et 39.

c) Réévaluation des titres et des dérivés : la ligne recense l'effet net des retraitements suivants :

- neutralisation des plus-values de cession réalisées sur les titres classés en actifs à la juste valeur par résultat, à hauteur de leur plus-value latente au début de l'exercice ;

- impacts sur le résultat de la période des modalités de calcul et d'enregistrement des dépréciations durables sur titres disponibles à la vente
- enregistrement de la variation de juste valeur, sur l'exercice, des instruments dérivés utilisés dans le cadre de relations de couverture que les normes IAS 32 et 39 excluent par principe ;
- enregistrement de l'inefficacité, sur l'exercice, des instruments dérivés utilisés dans des relations de couverture de juste valeur ;

d) Day One Profit : enregistrement de l'effet net, sur l'exercice, du retraitement des résultats mesurés à l'initiation (« day one profit ») sur certains instruments financiers dont la détermination de la juste valeur repose sur l'utilisation de modèles internes intégrant des paramètres « non observables » ;

e) Quote-part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence : incidence de l'arrêt de l'amortissement des goodwills constatés sur des sociétés mises en équivalence et quote-part du groupe dans les impacts IFRS affectant le résultat des sociétés du groupe mises en équivalence.

Note 2 :
Notes relatives au compte de résultat

2.1 Produits et charges d'intérêt

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 660	2 833
Sur opérations avec la clientèle	19 207	18 336
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 724	4 852
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 594	1 918
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	14 981	9 803
Sur opérations de location-financement	1 723	1 731
Autres intérêts et produits assimilés	742	594
PRODUITS D'INTÉRÊT	**46 631**	**40 067**
Sur opérations avec les établissements de crédit	(5 248)	(4 597)
Sur opérations avec la clientèle	(7 851)	(7 541)
Actifs financiers disponibles à la vente	(23)	(78)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(663)	(97)
Sur dettes représentées par un titre	(4 136)	(2 987)
Sur dettes subordonnées	(927)	(836)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(12 373)	(9 507)
Sur opérations de location-financement	(982)	(1 003)
Autres intérêts et charges assimilés		
CHARGES D'INTÉRÊT	**(32 203)**	**(26 646)**

2.2 Commissions nettes

	31/12/2005			31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4		
(en millions d'euros)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Sur opérations avec les établissements de crédit	264	(165)	99	193	(87)	106
Sur opérations avec la clientèle	2 633	(313)	2 320	2 757	(325)	2 432
Sur opérations sur titres	676	(236)	440	539	(169)	370
Sur opérations de change	29	(13)	16	34	(25)	9
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	836	(151)	685	702	(231)	471
Prestations de services bancaires et financiers dont :						
- Produits nets de gestion d'OPCVM	2 247	(216)	2 031	1 887	(204)	1 683
- Produits nets sur moyens de paiement	1 856	(634)	1 222	1 822	(655)	1 167
- Autres	1 729	(433)	1 296	1 411	(653)	758
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	**10 270**	**(2 161)**	**8 109**	**9 345**	**(2 349)**	**6 996**

2.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	385	107
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	5 076	2 996
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(10)	1 833
Inefficacité des couvertures de juste valeur	(96)	(13)
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	15	36
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**5 370**	**4 959**

2.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	435	513
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	2 174	1 331
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	(77)	(85)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(13)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	**2 532**	**1 746**

2.5 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	75	49
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurances	(5 896)	(4 669)
Autres produits nets de l'activité d'assurances	10 200	8 000
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	(10 819)	(7 482)
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits/charges nets	1 950	875
PRODUITS/CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	**(4 490)**	**(3 227)**

2.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Charges de personnel	(9 174)	(8 886)
Impôts et taxes	(491)	(472)
Services extérieurs et autres charges	(5 785)	(5 269)
CHARGES D'EXPLOITATION	**(15 450)**	**(14 627)**

2.7 Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Dotations aux amortissements	(922)	(952)
Dotations aux provisions pour dépréciation	11	6
TOTAL	**(911)**	**(946)**

2.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Dotations aux provisions	**(5 590)**	**(5 755)**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	(4 605)	(4 604)
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	(2)	(3)
Provisions pour risques et charges	(983)	(1 148)
Reprises de provisions	**4 281**	**4 474**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	3 140	3 310
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	1	
Provisions pour risques et charges	1 140	1 164
Variation des provisions	**(1 309)**	**(1 281)**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnés	(150)	(179)
Récupérations sur prêts et créances amortis	248	166
Autres	(49)	(36)
COÛT DU RISQUE	**(1 260)**	**(1 330)**

2.9 Gains et pertes sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**10**	**26**
Plus-values de cession	52	46
Moins-values de cession	(42)	(20)
Titres de capitaux propres consolidés	**113**	**18**
Plus-values de cession	113	18
Moins-values de cession		
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	**123**	**44**

2.10 Coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)	31/12/2005 Coûts nets provisionnés sur l'exercice	31/12/2005 Coûts passés en charges sur l'exercice	31/12/2005 Total	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4 Total
Charges constatées en résultat hors pertes couvertes par provision (1)	**26**	**193**	**219**	**552**
Dont :				
- Coûts de mise en œuvre de synergies	26	193	219	528
- Autres effets du rapprochement				24
Coûts de mise en œuvre enregistrés en situation nette (passifs identifiables)				
TOTAL DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES SYNERGIES	**26**	**193**	**219**	**528**
Dont :				
- Frais de personnel	22	43	65	234
- Coûts informatiques	(2)	61	59	92
- Coûts liés à l'immobilier	10	56	66	87
- Autres	(4)	33	29	115

(1) Par ailleurs, 300 millions d'euros de provisions pour coûts de mise en œuvre des synergies ont été utilisés au cours de l'exercice 2005.

« Le rapprochement se traduit par des économies des coûts, les « synergies », issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissement, de la mise en commun de moyens de production, du partage des coûts fixes… Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques de mise en œuvre sont engagées, dont la nature et les coûts sont présentés ci-dessus. Les autres effets du rapprochement rassemblent les autres charges induites par le rapprochement mais ne contribuant pas à la réalisation des synergies. »

2.11 Impôts

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Charge d'impôts courants	(2 741)	
Charge d'impôts différés	276	
CHARGE D'IMPÔTS DE LA PÉRIODE	**(2 465)**	**(2 246)**

Note 3 :
Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La définition des secteurs d'activité est détaillée dans la note annexe n°8.

3.1 Informations sectorielles par pôle d'activité

	31/12/2005							
	Banque de proximité en France		Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre et divers	Total
(en millions d'euros)	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	**12 254**	**3 501**	**2 466**	**3 333**	**4 456**	**568**	**(629)**	**25 949**
Charges d'exploitation	(7 262)	(2 487)	(1 291)	(1 465)	(2 814)	(439)	(603)	(16 361)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	**4 992**	**1 014**	**1 175**	**1 868**	**1 642**	**129**	**(1 232)**	**9 588**
Coût du risque	(600)	(151)	(398)	19	(3)	(50)	(77)	(1 260)
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence			5	28	121	443	32	629
Gains ou pertes nets sur autres actifs				(2)	14		111	123
Coûts liés au rapprochement			(25)	(32)	(77)		(85)	(219)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	3		(83)	(3)				(83)
Résultat avant impôts	**4 395**	**863**	**674**	**1 878**	**1 697**	**522**	**(1 251)**	**8 778**
Impôts sur les bénéfices	(1 579)	(259)	(246)	(636)	(379)	(25)	659	(2 465)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées								0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**2 816**	**604**	**428**	**1 242**	**1 318**	**497**	**(592)**	**6 313**
Actifs sectoriels dont :								
- Parts dans les entreprises mises en équivalence			53	169	503	4 298	527	5 550
- Écarts d'acquisition		5 584	2 837	4 254	1 965	163		14 803
TOTAL ACTIF	**323 565**	**89 286**	**58 176**	**234 493**	**579 375**	**18 962**	**(133 508)**	**1 170 349**
FONDS PROPRES ALLOUÉS	**14 233**	**2 447**	**2 259**	**6 353**	**8 154**	**2 971**		**36 417**

	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4							
	Banque de proximité en France		Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre et divers	Total
(en millions d'euros)	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	**11 820**	**3 396**	**2 260**	**2 749**	**3 715**	**487**	**(532)**	**23 895**
Charges d'exploitation	(7 072)	(2 478)	(1 217)	(1 355)	(2 652)	(371)	(428)	(15 573)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	**4 748**	**918**	**1 043**	**1 394**	**1 063**	**116**	**(960)**	**8 322**
Coût du risque	(743)	(169)	(372)	(9)	43	(33)	(47)	(1 330)
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	(1)		(2)	13	74	358	5	447
Gains ou pertes nets sur autres actifs					(25)		69	44
Coûts liés au rapprochement			(17)	(53)	(207)		(275)	(552)
Variation de valeur des écarts d'acquisition			(24)	(9)		(4)	(14)	(51)
Résultat avant impôts	**4 004**	**749**	**628**	**1 336**	**948**	**437**	**(1 222)**	**6 880**
Impôts sur les bénéfices	(1 537)	(234)	(223)	(413)	(227)	(26)	414	(2 246)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées								0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**2 467**	**515**	**405**	**923**	**721**	**411**	**(808)**	**4 634**
Actifs sectoriels dont :								
- Parts dans les entreprises mises en équivalence	26		39	101	359	3 784	478	4 787
- Écarts d'acquisition		5 571	2 864	3 578	1 921	57	10	14 001
TOTAL ACTIF	**293 616**	**93 615**	**52 146**	**199 209**	**516 456**	**16 941**	**(139 997)**	**1 031 986**
FONDS PROPRES ALLOUÉS	**13 054**	**2 256**	**2 129**	**5 612**	**6 904**	**2 730**		**32 685**

3.2 Informations sectorielles par zone géographique

	31/12/2005		31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	
(en millions d'euros)	Produit net bancaire	Actifs sectoriels	Produit net bancaire	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	21 852	1 333 039	20 437	1 189 611
Autres pays de l'Union européenne	2 421	112 896	1 906	111 430
Autres pays d'Europe	404	25 090	252	16 145
Amérique du Nord	1 121	59 581	907	55 648
Amériques Centrale et du Sud	71	2 888	46	796
Afrique et Moyen-Orient	311	10 326	306	7 505
Asie et Océanie (hors Japon)	631	30 595	497	29 418
Japon	126	27 810	125	32 392
Opérations intragroupes	(988)	(431 876)	(581)	(410 959)
TOTAL	**25 949**	**1 170 349**	**23 895**	**1 031 986**

3.3 Spécificité de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

ACTIVITÉ ASSURANCES

	31/12/2005			31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4		
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes émises	18 504	1 482	19 986	15 817	1 281	17 098
Variation des primes non acquises		42	42		46	46
Primes acquises	**18 504**	**1 440**	**19 944**	**15 817**	**1 235**	**17 052**
Produits des placements nets de charge de gestion	4 635	69	4 704	4 740	70	4 810
Plus ou moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	4 257	32	4 289	3 890	14	3 904
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(124)	3	(121)	(2 461)		(2 461)
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(6)		(6)	(5)		(5)
Produits financiers nets de charges hors coûts de financement	**8 762**	**104**	**8 866**	**6 164**	**84**	**6 248**
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**27 266**	**1 544**	**28 810**	**21 981**	**1 319**	**23 300**
Charges de prestations des contrats	(25 499)	(865)	(26 364)	(20 395)	(731)	(21 126)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	11	(44)	(33)	(61)	(57)	(118)
Charges des autres activités			0			0
Frais d'acquisition des contrats	(540)	(422)	(962)	(568)	(381)	(949)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés			0			0
Frais d'administration	(192)	(58)	(250)	(167)	(58)	(225)
Autres produits et charges opérationnels courants	(20)		(20)	(19)		(19)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS	**(26 240)**	**(1 389)**	**(27 629)**	**(21 210)**	**(1 227)**	**(22 437)**
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**1 026**	**155**	**1 181**	**771**	**92**	**863**
Charge de financement	(150)		(150)			(104)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	23	1	24			32
Impôts sur les résultats	(346)	(36)	(382)			(207)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	**553**	**120**	**673**			**584**
Intérêts des minoritaires			0			0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**553**	**120**	**673**			**584**

PLACEMENT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

(en millions d'euros)	31/12/2005 Valeur Brute	31/12/2005 Valeur nette	31/12/2005 Valeur de réalisation	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4 Valeur Brute	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4 Valeur nette	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4 Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 775	3 755	4 351	3 523	3 508	4 034
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	8 332	8 017	8 017	4 310	4 214	4 733
3 Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	17 329	17 329	17 329	14 159	14 159	14 510
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	10 219	10 219	10 219	9 195	9 195	10 355
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	104 540	105 326	107 153	92 754	93 493	101 292
6 Prêts hypothécaires	3	3	3	4	4	4
7 Autres prêts et effets assimilés	323	323	323	353	353	353
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 173	1 229	1 270	264	311	354
9 Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements				141	141	156
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	18 851	18 851	18 851	15 593	15 593	15 593
TOTAL	**164 545**	**165 052**	**167 516**	**140 296**	**140 971**	**151 384**
Retraitements de consolidation		**(944)**			**(1 737)**	
VALEUR NETTE		**164 108**			**139 234**	

Note 4 :
Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005

4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	319 333	270 849
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	22 672	18 503
JUSTE VALEUR AU BILAN	**342 005**	**289 352**
Dont titres prêtés	**2 747**	**4 338**

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur les établissements de crédit	34	
Créances sur la clientèle	238	173
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	87 466	51 996
Titres détenus à des fins de transaction	116 732	112 504
Effets publics et valeurs assimilées	29 215	
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 351	
- Titres cotés	42 613	
- Titres non cotés	738	
Actions et autres titres à revenu variable	44 166	
- Titres cotés	43 966	
- Titres non cotés	200	
Instruments dérivés	114 863	106 176
JUSTE VALEUR AU BILAN	**319 333**	**270 849**

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur la clientèle	295	59
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	18 851	15 593
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	3 526	2 851
Effets publics et valeurs assimilées	8	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 808	
- Titres cotés	629	
- Titres non cotés	1 179	
Actions et autres titres à revenu variable	1 710	
- Titres cotés	589	
- Titres non cotés	1 121	
JUSTE VALEUR AU BILAN	**22 672**	**18 503**

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

	31/12/2005		31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	
(en millions d'euros)	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	90 841	92 662	81 498	82 495
Instruments dérivés de cours de change	9 063	8 433	16 947	17 072
Instruments dérivés sur actions et indices	5 079	8 716	3 512	2 946
Autres instruments dérivés	9 880	4 868	4 219	3 361
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	**114 863**	**114 679**	**106 176**	**105 874**

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Titres vendus à découvert	28 545	25 887
Valeurs données en pension / dettes représentées par un titre	19 095	8 527
Titres donnés en pension livrée	81 320	61 667
Dettes envers la clientèle	6	
Dettes envers les établissements de crédit		9
Instruments dérivés	114 679	105 874
JUSTE VALEUR AU BILAN	**243 645**	**201 964**

4.2 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Titres évalués à la juste valeur		
Effets publics et valeurs assimilées	50 723	
Obligations et autres titres à revenu fixe	67 325	
- Titres cotés	58 245	
- Titres non cotés	9 080	
Actions et autres titres à revenu variable	41 542	
- Titres cotés	32 086	
- Titres non cotés	9 456	
TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	**159 590**	**147 696**
TOTAL DES CRÉANCES DISPONIBLES À LA VENTE	**1 628**	**1 660**
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (1)	**161 218**	**149 356**

(1) dont 2 185 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2005		
(en millions d'euros)	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	50 723	233	25
Obligations et autres titres à revenu fixe	67 325	1 245	99
Actions et autres titres à revenu variable	37 511	1 630	96
Titres de participation non consolidés	4 031	1 295	213
Créances disponibles à la vente	1 628		5
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	**161 218**	**4 403**	**438**
Impôts différés		**(1 073)**	**(72)**
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)		**3 330**	**366**

4.3 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	46 611	33 630
Valeurs reçues en pension	642	768
Titres reçus en pension livrée	19 957	4 850
Prêts subordonnés	674	598
Titres non cotés sur un marché actif	674	137
Autres prêts et créances	9	
TOTAL	**68 567**	**39 983**
Créances rattachées	**998**	**459**
Provisions	**378**	**400**
Valeur nette	**69 187**	**40 042**

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	10 387	9 222
Autres concours à la clientèle	420 896	372 950
Titres reçus en pension livrée	3 780	3 720
Prêts subordonnés	352	448
Titres non cotés sur un marché actif	2 654	3 060
Créances nées d'opérations d'assurances directes	540	172
Créances nées d'opérations de réassurance	36	11
Avances en comptes courants d'associés	823	765
Comptes ordinaires débiteurs	13 101	12 911
TOTAL	**452 569**	**403 259**
Créances rattachées	**3 910**	**4 085**
Provisions	**14 765**	**14 810**
Valeurs nettes au bilan	**441 714**	**392 534**
Opérations de crédit-bail		
Crédit-bail immobilier	5 443	5 472
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	8 533	8 216
TOTAL	**13 976**	**13 688**
Créances rattachées	**178**	**269**
Provisions	**488**	**474**
Valeurs nettes au bilan	**13 666**	**13 483**
TOTAL	**455 380**	**406 017**

4.4 Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	31/12/2005
Sur créances interbancaires	**400**	**378**
Sur créances clientèle	**14 810**	**14 765**
dont provisions collectives	2 847	3 428
Sur opérations de crédit-bail	**474**	**488**
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance	**4**	**2**
Sur autres actifs	**143**	**128**
TOTAL DES PROVISIONS SUR L'ACTIF	**15 831**	**15 761**

4.5 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	74 998	61 067
Valeurs données en pension	6 561	6 355
Titres donnés en pension livrée	16 673	7 534
TOTAL	**98 232**	**74 956**
Dettes rattachées	**1 419**	**745**
VALEUR AU BILAN	**99 651**	**75 701**

DETTES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Comptes ordinaires créditeurs	123 512	110 994
Comptes d'épargne à régime spécial	201 854	192 140
Autres dettes envers la clientèle	61 982	58 355
Titres donnés en pension livrée	7 975	5 954
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	450	397
Dettes nées d'opérations de réassurance	547	622
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	2	29
TOTAL	**396 322**	**368 491**
Dettes rattachées	**1 538**	**1 652**
VALEUR AU BILAN	**397 860**	**370 143**

4.6 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1 523	1 610
Titres du marché interbancaire	1 405	1 773
Titres de créances négociables :	89 008	80 437
- Émis en France	51 941	44 249
- Émis à l'étranger	37 067	36 188
Emprunts obligataires	20 733	21 396
Autres dettes représentées par un titre	145	109
TOTAL	**112 814**	**105 325**
Dettes rattachées	**1 087**	**1 309**
VALEUR AU BILAN	**113 901**	**106 634**
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	13 817	12 995
Dettes subordonnées à durée indéterminée	5 595	3 889
Dépôt de garantie à caractère mutuel	53	41
Titres et emprunts participatifs	241	250
TOTAL	**19 706**	**17 175**
Dettes rattachées	**368**	**279**
VALEUR AU BILAN	**20 074**	**17 454**

4.7 Comptes de régularisation actif, passif et divers

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Autres actifs	**30 508**	**32 645**
Comptes de stocks et emplois divers	43	1 301
Gestion collective des titres Codevi	2 577	2 199
Débiteurs divers	17 575	17 416
Comptes de règlements	6 202	10 803
Capital souscrit non versé		2
Autres actifs d'assurances	3 004	226
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 107	698
Comptes de régularisation	**27 775**	**22 514**
Comptes d'encaissement et de transfert	7 865	3 877
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7 184	8 743
Produits à recevoir	10 159	6 336
Charges constatées d'avance	1 426	647
Autres comptes de régularisation	1 141	2 911
VALEUR NETTE AU BILAN	**58 283**	**55 159**

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Autres passifs [1]	**23 957**	**24 353**
Comptes de règlements	6 098	8 306
Créditeurs divers	17 306	15 722
Versement restant à effectuer sur titres	122	165
Autres	431	160
Comptes de régularisation	**27 933**	**26 185**
Comptes d'encaissement et de transfert [2]	6 775	3 435
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5 764	9 495
Produits constatés d'avance	5 724	3 479
Charges à payer	8 890	7 695
Autres comptes de régularisation	780	2 081
VALEUR AU BILAN	**51 890**	**50 538**

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

4.8 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

Aucun élément significatif n'affecte cette rubrique au 31 décembre 2005.

4.9 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2005 Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4 Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières (détail) :	**5 088**					**602**	**4 354**					**435**
Al Bank Al Saudi Al Fransi	488	4 270	15 256	666	477	119	345	2 128	11 692	483	328	73
B.E.S.	510	917	50 222	1 530	280	63	389	864	43 052	1 345	152	52
Banca Intesa SpA	3 713	5 156	273 535	10 167	3 025	377	3 323	4 070	274 598	9 726	1 884	308
Autres	377					43	297					2
Sociétés non financières (détail) :	**462**					**27**	**433**					**12**
Partran	(104)					(1)	(126)					(1)
Eurazeo	559	698				27	527	447				3
Autre	7					1	32					10
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	**5 550**					**629**	**4 787**					**447**

4.10 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2005
Valeur brute	4 072	136	89	(94)	17	(263)	3 957
Amortissements et provisions	(418)	24	(42)	50	(13)	34	(365)
VALEUR NETTE AU BILAN	**3 654**	**160**	**47**	**(44)**	**4**	**(229)**	**3 592**

4.11 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	Solde 31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2005
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	10 219	21	1 108	(1 049)	33	328	10 660
Créances rattachées [1]	9					(8)	1
Amortissements et provisions	(5 333)	3	(720)	607	(24)	(146)	(5 613)
VALEUR NETTE AU BILAN	**4 895**	**24**	**388**	**(442)**	**9**	**174**	**5 048**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	2 006	21	314	(377)	5	63	2 032
Amortissements et provisions	(1 395)	(1)	(236)	243	(5)	0	(1 394)
VALEUR NETTE AU BILAN	**611**	**20**	**78**	**(134)**	**0**	**63**	**638**

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

4.12 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Valeur Brute							
Banque de proximité en France							
- Groupe LCL	5 571	13					5 584
Services Financiers Spécialisés							
- Groupe Sofinco	506	69					575
- Groupe Finaref - France	1 392						1 392
- Groupe Finaref - Nordic	242						242
- Dan-aktiv	41						41
- Lukas	264						264
- Groupe CA Leasing	170						170
- EFL	196						196
- Groupe Eurofactor	64						64
- Autres	13					(13)	0
Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée							
- Groupe CAAM	2 047	582				9	2 638
- Calyon - BPI	519						519
- Groupe Predica	508						508
- Groupe Pacifica	31						31
- Groupe CACEIS		88					88
- Groupe Finaref	487						487
Banque de Financement et d'Investissement	**1 935**					**44**	**1 979**
Banque de détail à l'international	**57**	**105**				**1**	**163**
Compte propre et Divers	**10**		**(10)**				**0**
Cumul des pertes de valeur							
Banque de proximité en France							
Services Financiers Spécialisés							
- Groupe Finaref - Nordic				(34)			(34)
- EFL	(24)			(49)			(73)
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	**(14)**			**(3)**			**(17)**
Banque de financement et d'investissement	**(14)**						**(14)**
Banque de détail à l'international							
Compte propre et divers							**0**
VALEUR NETTE AU BILAN	**14 001**	**857**	**(10)**	**(86)**	**0**	**41**	**14 803**

4.13 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	31/12/2005
Risques sur les produits épargne-logement	1 611	1 672
Risques d'exécution des engagements par signature	477	411
Risque opérationnel	379	584
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	741	908
Litiges divers	755	975
Participations	141	44
Restructurations	53	61
Coûts de mise en œuvre des synergies	600	221
Autres risques et charges	1 304	1 287
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**6 061**	**6 163**

Personnes responsables du document de référence et de ses actualisations et personnes responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du document de référence et de ses actualisations

M. Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Cette lettre de fin de travaux contient la mention suivante : « Les données estimées de l'effet des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 relatives à l'exercice 2004 figurant dans l'actualisation ci-jointe n'entrent pas dans le champ des états financiers consolidés que nous avons audités. »

Fait à Paris le 11 mai 2006

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Georges Pauget

▶ Contrôleurs légaux des comptes

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires

Barbier Frinault et Autres Ernst & Young	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Valérie Meeus	Société représentée par Gérard Hautefeuille
41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaires aux comptes membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaires aux comptes membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Suppléants

Alain Grosmann	Pierre Coll
41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000.

Barbier Frinault et Autres représenté par Valérie Meeus est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Alain Grosmann a été désigné en tant que Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000.

Ont été nommés par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004, et ce jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les Commissaires aux comptes suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Gérard Hautefeuille ;
- Pierre Coll, Commissaire aux comptes suppléant.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 4 491 966 903 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole-sa.fr

Labrador 01 53 06 30 80 Couverture : L'Etang des Fauries, Cris Naboulet